pascale design
LE PRÊT À PORTER DE L'OPTIQUE
VU
7050 JEAN-TALON, EST PRÈS DES GALERIES D'ANJOU 352-1010

La Presse
LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMERIQUE

DEPUIS 1952
Popular MONTREAL
Audi
5441, rue St-Hubert, Montréal
274-5471

Aujourd'hui: Nébulosité croissante
Minimum - 12° Maximum - 8°
Demain: Nuageux avec neige parfois abondante

• MONTRÉAL, VENDREDI 12 FÉVRIER 1993 109e ANNÉE Nº 112 58 PAGES, 4 CAHIERS

Îles de La Madeleine: 1.00 50¢ Taxes en sus

Aujourd'hui



S 5 CANADIEN 0 FLYERS 0

Un bon match, hier à Philadelphie, même s'il n'y a pas eu de buts. Un beau duel entre les gardiens André Racicot et Tommy Soderstrom.

A 3 GAYS

Les leaders de la communauté gaie de Montréal réclament instamment la tenue d'une enquête publique sur la violence homophobe.

A 10 HAÏTI

Ottawa et Washington s'entendent sur l'importance de faire montre de fermeté à l'endroit du régime putschiste de Port-au-Prince.

Sommaire

Annonces classees
immobilier B9, B10, C8
marchandises C8, C9
emplois C9
automobiles ..... C9 à C11
propositions d'affaires B4

Arts et spectacles
informations ..... C2 à C7
cine-horaires C6, C7
télé-horaires C6

Bandes dessinées C8
Bridge C11
Décès A12
Économie ..... B1, B4 à B8
Éditorial B2
Êtes-vous observateur? ... B9
Feuilleton C10
Horoscope B10
Le monde A10
Loteries — résultats: A4
«Mot mystère» C10
Mots croisés C9

Univa versera 20 millions à Blackstone

Ces «honoraires» seront payés à la firme américaine même si la transaction avorte

VALÉRIE BEAUREGARD et MIVILLE TREMBLAY

Pour sauver sa peau, Bertin Nadeau s'est engagé à payer de 15 à 20 millions à Blackstone, somme qui sera puisée à même les coffres d'Univa-Provigo.

L'entreprise devra payer cette somme à Blackstone «*for the pleasure of doing business with you*» (pour le plaisir de faire affaire avec vous), selon l'expression savoureuse d'un spécialiste en fusions-acquisitions.

M. Daniel Larouche, vice-président, Affaires publiques d'Unigesco — société-mère d'Univa —, n'a pas voulu confirmer ces chiffres. Il reconnait cependant qu'il y a des honoraires à payer, même si la transaction avorte, et que c'est Univa qui devra régler la note.

Ces frais sont habituellement imputés à la société victime du LBO (*leveraged buy-out* — achat adossé sur la dette de la société acquise). De toute façon, Unigesco, aux prises avec de graves difficultés financières, n'a pas les moyens de payer Blackstone.

Ces honoraires, explique M. Larouche, sont justifiés par le travail d'analyse déjà accompli par Blackstone et par le fait que l'action, en cas d'échec, ne devrait pas redescendre au niveau des huit dollars qu'elle fréquentait avant l'offre de 11 $. (Après avoir bondi à 10,38 $ mardi par suite de l'annonce d'Unigesco-Blackstone, l'action d'Univa a clôturé à 10 $ hier.)

L'offre de 11 $ aura éveillé l'intérêt des investisseurs pour le titre et vaut en retour à Blackstone d'onéreuses considérations.

Les honoraires d'engagement de 20 millions que demande le spécialiste des LBO de Wall Street représentent une somme de 25 cents sur la valeur de l'action d'Univa.

En outre, Unigesco puisera encore dans Univa pour assumer des honoraires de financement distribués à plusieurs intermédiaires comme les courtiers, explique M. Larouche.

Dans l'industrie, on estime que ces frais de financement pourraient facilement atteindre 45 millions.

Cette somme se partage en trois grandes parties: 5 p. cent de 300 millions, pour trouver des acheteurs pour les *junk bonds* (15 millions); 7 p. cent de quelque 175

VOIR UNIVA EN A 2

■ **A défaut d'égaler l'offre de Blackstone, la Caisse pourrait la bloquer.** *Page B 1*

■ **Le dilemme cornélien de la Caisse de dépôt.** *Page B 1*

Ottawa modifiera le projet C-105

Les causes de harcèlement sexuel seront entendues à huis clos

PHILIPPE DUBUISSON
du bureau de La Presse
OTTAWA

Dans le but de réduire l'ampleur du mouvement de contestation, le gouvernement Mulroney entend apporter deux modifications à son projet de loi controversé sur l'assurance-chômage, a appris *La Presse* de sources bien informées.

Une première modification au projet de loi C-105 stipulera que les causes de départ volontaire d'un emploi pour harcèlement de nature sexuelle seront entendues à huis clos au conseil arbitral (tribunal d'appel).

Une deuxième modification portera de cinq à treize les motifs considérés comme valables et inscrits dans la loi pour quitter volontairement un emploi.

Ces amendements seront annoncés lorsque le projet de loi C-105 sera débattu en deuxième lecture, vraisemblablement mardi prochain, selon nos informations. Mais il s'agit dans les deux cas de modifications mineures, qui témoignent du peu de flexibilité du ministre de l'Emploi et de l'Immigration, Bernard Valcourt, dans ce dossier.

Harcèlement

En inscrivant dans la loi que les causes de harcèlement à caractère sexuel seront entendues à huis clos au conseil arbitral, composé de trois membres, le gouvernement vise à inciter les victimes à défendre leur cause à la suite d'un départ volontaire ou d'un congédiement.

Selon des organismes sociaux, les victimes de harcèlement de nature sexuelle refusent dans bien des cas de dévoiler le motif qui les a poussées à quitter leur emploi ou qui est la cause de leur congédiement, car le fardeau de la preuve appartient toujours à l'employé.

Ces personnes préfèrent ainsi subir une pénalité de 7 à 12 semaines de prestations d'assurance-chômage, tel que prévu selon la loi en vigueur, plutôt que de supporter le fardeau de la preuve et de devoir étaler leur cas sur la place publique.

Or selon le projet de loi C-105, une personne qui quitte volontairement son emploi sans motif valable reconnu ne sera pas admissible à des prestations d'assurance-chômage. Cette réforme forcera ainsi les victimes de harcèlement à se défendre et à prouver leur cause pour obtenir des prestations.

Le huis-clos, estime le gouvernement, devrait corriger cette si-

VOIR OTTAWA EN A 2

CE SOIR ON DANSE



PHOTO ROBERT MAILLOUX, *La Presse*

Les meilleurs danseurs du monde sont à Montréal depuis hier pour la Classique de danse sociale du Québec, l'une des plus prestigieuses compétitions du genre en Amérique. Plus de 400 couples, grands spécialistes de la rhumba, de la samba, du paso doble, du tango et du fox trot, vont s'affronter d'ici dimanche dans la grande salle de bal de l'hôtel Bonaventure Hilton, afin de se partager une bourse de 50 000 $.

Bourbeau proposera de nouveaux barèmes pour l'aide sociale

DENIS LESSARD

Le gouvernement va modifier sous peu les barèmes de l'aide sociale pour inciter davantage les bénéficiaires à se trouver un emploi.

D'ici un mois, le ministre de la Main-d'oeuvre, André Bourbeau, proposera au gouvernement de nouveaux barèmes pour les 446 000 prestataires de l'aide sociale, un «mini-ménage» destiné à creuser l'écart de revenu entre les assistés sociaux qui participent aux programmes de retour à l'emploi et ceux qui s'y refusent.

Cette proposition constitue la toile de fond de l'intention exprimée par le gouvernement à la mi-janvier. Le document *Vivre selon ses moyens* prévenait les assistés sociaux qu'il seraient bientôt incités davantage au travail.

«J'ai l'intention de reviser les barèmes de l'aide sociale, car il y a eu passablement de distorsions au cours des années à cause d'ajustements ou d'indexations», a expliqué hier M. Bourbeau dans un entretien à *La Presse*.

Le but de cette nouvelle répartition des sommes de l'aide sociale n'est pas nécessairement de faire des économies pour le gouvernement, a-t-il ajouté, en soulignant que certains prestataires verraient leurs chèques baisser tandis que d'autres, en revan-

VOIR BOURBEAU EN A 2

Lafferty a déjà subi un procès pour antisémitisme

ÉRIC TROTTIER

Richard Lafferty, le courtier en valeurs mobilières qui compare Jacques Parizeau et Lucien Bouchard à Adolf Hitler, a subi en 1966 un long procès pour antisémitisme au cours duquel un jeune avocat l'a défendu: Brian Mulroney.

Lafferty, président de la firme de courtage *Lafferty, Harwood and Partners*, a publié le mois dernier à l'intention de ses 200 clients un rapport controversé sur la situation politique et économique au pays. Il y écrit que le nationalisme de Jacques Parizeau et de Lucien Bouchard s'inspire du tribalisme et de la démagogie, et que le résultat ne peut être que la dictature. «Ce n'est pas différent du nationalisme d'Adolf Hitler», soutient-il.

Pourtant, le 27 avril 1966, ce même Richard Lafferty s'est retrouvé devant la Commission du salaire minimum — ancêtre du Tribunal du travail — et a dû expliquer pourquoi il avait refusé d'embaucher deux juifs, Arnold Kurtz et Arnold Wolman (comme l'avait rapporté le *Toronto Star*, qui a mis la main sur les transcriptions de ce tribunal, le 25 mai suivant).

Représentés par nul autre que Brian Mulroney (le premier ministre actuel s'est spécialisé dans le droit du travail avant de faire de la politique), Lafferty et son associé, Robert Harwood, avaient admis que la question de «l'origine ethnique» des deux plaignants avait joué en leur défaveur lorsqu'était venu le temps de décider ou non de les embaucher.

«Les juifs sont trop émotifs pour ce travail; leur tempérament a tendance à suivre les fluc-

VOIR LAFFERTY EN A 2



«Le sang des caribous coule sur le projet Grande-Baleine...»

Le député néo-démocrate Jim Fulton refuse de se rétracter et soulève l'ire des Québécois aux Communes

MARIE-CLAUDE LORTIE
du bureau de La Presse
OTTAWA

Jim Fulton, le député néo-démocrate qui est allé dire aux Américains de ne pas acheter d'électricité de la baie James «parce qu'il y a du sang dessus» n'a pas du tout l'intention de se rétracter. Hier, il a même renforcé ses propos, attisant la colère de certains Québécois aux Communes.

«Je n'ai pas à avoir honte de quoi que ce soit, surtout pas d'avoir dit qu'il y a du sang sur ce genre de mégaprojet. Le sang des caribous, le sang de l'écologie. Ceux qui ne le croient pas devraient regarder de plus près ces projets et considérer les autres options. Je suis heureux de le répéter. Il y aurait du sang sur l'électricité du second complexe de la baie James», a en effet déclaré hier M. Fulton à sa sortie de la Chambre.

C'est dans un vidéo préparé par un groupe américain de lobby anti-Grande-Baleine et présenté au Sénat du New-Hampshire lundi que M. Fulton, député de Colombie-Britannique, a parlé du «sang» maculant l'électricité de la baie James.

Ses paroles ont choqué tout particulièrement le conservateur Guy Saint-Julien, qui représente la région du nord du Québec où se trouverait Grande-Baleine, et le leader du Bloc québécois, Lucien Bouchard.

«Je ne suis pas déçu, je suis en criss», a déclaré M. Saint-Julien quand il a appris hier que M. Fulton n'était pas disposé à se rétracter et à faire cesser la diffusion du vidéo, comme il le lui avait demandé aux Communes.

«Il me semble que le ton monte d'une façon très inquiétante quand on parle de 'sang' sur l'électricité du Québec alors qu'il se produit également de l'électricité ailleurs au pays par les même moyens, par des barrages. Il n'y a pas de sang ailleurs et il y en a au Québec? On sait bien que ce n'est absolument pas le cas. Il y a là une entreprise de démolition de la réputation du Québec. Ça en dit long sur le genre de sentiment qu'on nourrit à l'endroit du Québec», a commenté pour sa part M. Bouchard.

Audrey McLaughlin, leader du NPD, a de son côté qualifié les propos de M. Fulton d'«excessifs». Selon elle, il est louable de veiller à la protection de l'environnement comme le fait M. Fulton, mais cela n'excuse pas les excès de langage.

M. Saint-Julien, lui, trouve que ce que fait M. Fulton est carrément du «racisme intellectuel»: «Jamais dans mon comté, en Abitibi, les gens ne se battront, iront à la guerre, verseront du sang pour faire de l'électricité», a-t-il lancé.

VOIR SANG EN A 2



LA FLORIDE AU DÉPART DE DORVAL
FORT LAUDERDALE ORLANDO WEST PALM BEACH ST. PETERSBURG
169 $*
*Achetez un billet aller-retour pour la Floride au prix regulier et obtenez le deuxieme à seulement 169 $.
CONSULTEZ VOTRE AGENT DE VOYAGES.
Départs du 5 février au 28 avril 1993. Nouvelles réservations effectuées et payées avant le 16 février 1993. Taxes en sus. Vols sur Orlando exclus. Séjour d'une durée maximum de 14 jours. Prix promotionnel sujet à changement sans préavis. Places limitées selon la disponibilité au moment de la réservation. Les vols de ROYAL sont nolisés par Vacances Jet USA et Sol-Vac Tours, conformément aux dispositions VARA contenues dans le règlement sur les transporteurs aériens.

Demain dans *La Presse*



Sports

Eddie Firmani dans *La Presse*

■ **Eddie Firmani (à gauche) se joint à l'équipe de rédaction de *La Presse*. L'entraineur de l'Impact, la nouvelle équipe professionnelle de soccer de Montréal, a été accueilli dans nos bureaux par le directeur des pages sportives, Michel Blanchard. À ne pas manquer demain la première chronique de notre nouveau collaborateur dans le cahier Sports.** PHOTO PIERRE McCANN, *La Presse*

Stratégies de placement

■ **Quand vient le temps de voir à la planification de nos finances personnelles, nous sommes abasourdis par le choix de véhicules de placement qu'on nous propose. Entre les 1001 formes de REER, les obligations fédérales, provinciales, corporatives, les 300 titres boursiers, *La Presse* propose de démêler l'écheveau en suggérant plusieurs stratégies de placement correspondant à autant de profils individuels. Voyez notre cahier spécial «Planification financière 1993», demain dans *La Presse*.**

Bell Canada et ses tarifs

■ **Si le CRTC accède à sa demande, Bell Canada haussera de 50 à 60 p. cent la facture de téléphone de base des abonnés le premier septembre prochain. L'entreprise milliardaire est-elle justifiée d'augmenter de 700 millions ses revenus? Quelles sont les autres scénarios de développement pour l'ancien monopole maintenant confronté à Unitel? Maurice Jannard pèse le pour et le contre dans un dossier présenté dans les pages économiques, samedi dans *La Presse*.**

Collectes de sang

■ Aujourd'hui, la Croix-Rouge attend les donneurs aux endroits suivants :

- à Montréal : Centre des donneurs de sang, 2991 est, rue Sherbrooke, Centre commercial Maisonneuve (métro Préfontaine), de 9 h à 18 h;
- à Montréal : Standard Life, 1245 ouest, rue Sherbrooke (11e, de 9 h à 11 h 30 et 13 h à 16 h;
- à Saint-Donat : organisée par les Chevaliers de Colomb, conseil 9315, et les Filles d'Isabelle, cercle 1225, collège Sacré-Coeur, 429, rue du Collège, de 15 h à 20 h 30;
- à Saint-Jérôme : Carrefour du Nord, autoroute du Nord, sortie 45, de 10 h 30 à 20 h 30.

Détournement d'un Airbus

Associated Press

NEW YORK

■ Des équipes d'intervention spéciales, équipées de gilets pare-balles et de tenues de combat, s'étaient précipitées hier à l'aéroport John-Kennedy de New York, où était attendu l'Airbus de la compagnie allemande Lufthansa détourné avec 104 personnes à son bord. Mais le pirate de l'air, un Somalien candidat à l'asile aux États-Unis, s'est rendu 20 minutes après l'atterrissage sans incidents.

L'appareil s'est posé sur l'aéroport à 15 h 50 locales pour finir sa course sur une aire de manoeuvre isolée. L'homme, un Somalien de 31 ans selon le ministère allemand de l'Intérieur, et non un Bosniaque comme l'avaient fait croire de précédentes informations, a rendu son arme au pilote de l'appareil, comme le lui demandait le FBI. Il est ensuite descendu les mains en l'air de l'appareil, détourné dans la matinée après son décollage de Francfort à destination du Caire et d'Addis-Abeba.

Les 94 passagers — parmi lesquels un Canadien, des Allemands, des Japonais, des Américains et des Égyptiens — et les 10 membres d'équipage ont pu alors l'imiter, mettant fin à une épreuve longue de 10 heures et demie.

Le Canadien à bord de l'appareil serait le chroniqueur du *Sun* de Toronto, Eric Margolis, qui, a confirmé sa secrétaire, avait réservé une place pour ce vol-là.

Selon les autorités américaines, ils étaient tous en bonne santé.

La quotidienne		
Tirage d'hier	à trois chiffres	766
	à quatre chiffres	5222

ABONNEMENT	285-6911	ANNONCES CLASSÉES	
Le service des abonnements est ouvert du lundi au vendredi de 7 h à 17 h 30		Commandes ou corrections lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30	285-7111
RÉDACTION	285-7070	GRANDES ANNONCES	
PROMOTION	285-7100	Détaillants	285-7202
COMPTABILITÉ		National, Télé+	285-7306
Grandes annonces	285-6892	Vacances, Voyages	285-7265
Annonces classées	285-6900	Carrières et professions, nominations	285-7320

La Presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE, LTÉE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de *LA PRESSE* et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à *LA PRESSE* sont également réservés. « Courrier de la deuxième classe —

Enregistrement : numéro 1400 » Port de retour garanti.
(USPS003692) Champlain N.Y. 12919-1518.

RENSEIGNEMENTS 285-7272

06-5

CODE DU JOUR — VENDREDI 12 FÉVRIER 1993

SUITE DE LA UNE

UNIVA

Univa versera 20 millions à Blackstone

millions, pour recruter des investisseurs intéressés à prendre une participation dans les 300 millions en fonds propres que Blackstone s'est engagé à placer dans Univa (12 millions); 2 p. cent de 925 millions, pour financer le reste des emprunts (18,5 millions).

Ces quelque 65 millions puisés dans la cagnotte d'Univa n'incluent pas les honoraires d'avocats et d'autres conseillers.

La transaction que M. Nadeau se propose de conclure avec Blackstone augmentera considérablement la dette d'Univa, qui, contrairement à Unigesco, présente jusqu'ici un bilan équilibré. De 535 millions, la dette d'Univa est appelée à grimper à 1,23 milliard au moment de la clôture.

Si l'on considère que les *junk bonds* de 300 millions (qui ne requièrent aucun versement d'intérêts pendant cinq ans) constituent un quasi capital propre, la dette d'Univa devant être servie glisse à 925 millions.

Ainsi, les ponctions d'Univa sur ses fonds autogénérés (*cash flow*) seront les mêmes qu'avant la transaction, pendant cinq ans. Pendant cette période, les Américains s'engagent à ne retirer aucun dividende.

Blackstone affirme avoir les 300 millions pour investir dans l'avoir propre d'Univa. Or, c'est tout ce qui lui reste dans son fonds d'investissement. Pour ne pas le vider, elle compte solliciter d'autres investisseurs institutionnels intéressés à Univa. Parmi ceux-ci, il y a des fonds de pensions américains et canadiens dont, ironiquement, la Caisse de dépôt et placement!

Dans cette transaction, Blackstone espère faire son profit en revendant sa participation de 80 p. cent au cours des sept prochaines années. Mais son risque est déjà atténué par ses honoraires d'engagement et une partie des frais de financement. Sur la mise qu'elle doit apporter, elle s'est déjà assuré un joli profit... avant même que la transaction ne soit complétée. □

OTTAWA

Ottawa modifiera le projet C-105

tuation et inciter les victimes de harcèlement à se défendre sans crainte pour justifier leur droit à des prestations. Cependant, une personne qui décide d'en appeler d'une décision devant le conseil arbitral ne recevra pas de prestations tant qu'elle n'aura pas obtenu gain de cause. De plus, les délais atteignent parfois plus d'un an avant que la cause ne soit entendue en appel.

Motifs valables

La deuxième modification au projet de loi ajoutera huit motifs valables au sens de la loi pour quitter un emploi aux cinq déjà inscrits à la loi de l'assurance-chômage, qui sont: le harcèlement, de nature sexuelle ou autre; la nécessité d'accompagner un conjoint; une discrimination fondée sur des motifs de distinction illicite; des conditions de travail dangereuses; et la nécessité de prendre soin d'un enfant.

Les huit autres motifs valables qui seront inscrits dans la loi ont trait aux activités syndicales, aux changements unilatéraux des conditions de travail et à l'obligation de quitter un emploi sans délai en raison de problèmes personnels ou familiaux.

Toutefois, pour être admissible à des prestations d'assurance-chômage, une personne doit non seulement prouver que son motif est valable au sens de la loi, mais aussi qu'elle a exploré toutes les autres possibilités. En définitive, une personne doit démontrer qu'elle n'avait d'autre choix que de quitter son emploi pour être admissible aux prestations.

Selon un avocat bien au fait de la loi de l'assurance-chômage qui a requis l'anonymat, ce dernier amendement «n'est pas sans valeur juridique, mais en bout de ligne, cela ne change pas grand-chose pour les personnes qui auront à prouver un motif valable pour l'abandon d'un emploi».

Les huit motifs valables qui seront ajoutés à la loi sont déjà considérés comme des raisons qui justifient le départ volontaire d'un emploi selon la jurisprudence. «Mais le fait de les inscrire dans la loi donne plus de certitude qu'il s'agira bel et bien de motifs considérés comme valables dans l'avenir, car la jurisprudence évolue dans le temps. Toutefois, ce n'est pas un grand changement au projet de loi», explique cet expert en droit.

Ces modifications au projet de loi ne répondent pas, par ailleurs, aux critiques formulées par certains députés conservateurs dissidents du Québec, notamment Jean-Pierre Blackburn (Jonquière) et Guy Saint-Julien (Abitibi).

Ces derniers proposent de ne pas refuser le droit aux prestations aux personnes qui présentent une première demande à la suite d'un départ volontaire ou d'un congédiement pour inconduite, mais plutôt d'accroître de quelques semaines les pénalités prévues par la loi actuelle. Le droit aux prestations devrait être refusé seulement après la deuxième ou troisième demande, suggèrent-ils.

Cette proposition n'a toutefois pas encore été acceptée par le gouvernement. Le dossier, qui serait maintenant entre les mains du premier ministre Mulroney en raison de l'ampleur du mouvement de contestation et de dissidence au sein du caucus conservateur, n'est toutefois pas encore fermé.

Mais compte tenu du calendrier parlementaire, le gouvernement veut faire adopter le projet de loi C-105, qui comprend les mesures budgétaires annoncées dans la déclaration économique du 2 décembre dernier, avant le 19 février. □

SANG

Le «sang des caribous» coule sur le projet Grande-Baleine...

M. Fulton a tenu cependant à souligner que jamais il n'avait voulu parler de sang humain. Selon lui, il n'y a même pas matière à confusion. «Si quelqu'un au Sénat du New-Hampshire a cru un instant qu'un projet qui n'a pas encore été construit avait pu tuer quelqu'un, c'est que cette personne aura fumé quelque chose», a-t-il déclaré.

Le terme «sang» peut effectivement être utilisé en anglais («blood») au figuré, d'une façon qui n'a pas d'équivalent en français. Reste que l'expression est très forte.

Le ministre de l'Environnement, le Québécois Jean Charest, n'a pas voulu commenter les propos de M. Fulton parce qu'il n'a pas encore eu l'occasion de voir le vidéo, a-t-on fait savoir à son bureau. □

LAFFERTY

Lafferty a déjà subi un procès pour antisémitisme

tuations du marché», avait notamment déclaré Lafferty à l'avocat des plaignants, Me Brahm Campbell, lors de son témoignage. Lafferty s'était défendu de faire de l'antisémitisme ou même de la discrimination raciale à l'égard des juifs: il avait affirmé que les juifs n'étaient pas acceptés par les autres cambistes sur le parquet de la Bourse de Montréal.

La décision du juge Alexandre Bastien n'a jamais été rendue publique. L'avocat Brahm Campbell se rappelle toutefois que Lafferty et Harwood avaient été sévèrement blâmés par le tribunal, ce qui a conduit le procureur général à poursuivre les deux cambistes pour discrimination raciale, en chambre pénale de la Cour du Québec.

En 1969, un premier procès a avorté: le juge John O'Meara a déclaré inconstitutionnelle la loi sur la discrimination raciale en vertu de laquelle les accusations avaient été portées. Il a libéré Lafferty sans que l'affaire soit débattue sur le fond. En 1974, Robert Harwood a été innocenté à son tour sans procès, à cause d'une technicalité.

Rencontré à son bureau du centre-ville hier, Richard Lafferty, originaire de l'Alberta et arrivé à Montréal en 1951, a d'abord expliqué que «toute cette histoire d'antisémitisme avai été montée de toute pièce par l'establishment». Puis, il a nié: «Ce n'est pas vrai; je n'ai jamais refusé de les embaucher».

La Presse a également réussi à retracer l'un des plaignants, Arnold Kurtz, qui vit à Winnipeg depuis 1972. «Je constate que M. Lafferty n'a pas changé», a-t-il lancé en prenant connaissance des propos tenus par l'homme d'affaires au sujet de Jacques Parizeau. M. Kurtz, qui avait 26 ans en 1966, est aujourd'hui administrateur dans une compagnie de livraison de colis. «Nous n'avons jamais pu témoigner lors du procès en cour pénale, a rappelé l'homme de 52 ans. C'est un vieux souvenir frustrant.»



Le courtier Richard Lafferty avait subi un long procès pour antisémitisme en 1966. Alors défendus par nul autre que Brian Mulroney, lui et son associé Robert Harwood avaient par la suite été sévèrement blâmés par le tribunal. PHOTO ROBERT MAILLOUX, *La Presse*

Quant au deuxième plaignant, Arnold Wolman, personne ne sait ce qu'il est advenu de lui. Brian Mulroney a pour sa part fait savoir qu'il n'a aucun souvenir précis du procès de 1966. Un porte-parole du premier ministre a ajouté que M. Mulroney trouve «répugnantes» les allusions de M. Lafferty à l'égard de MM. Parizeau et Bouchard.

Ce n'est pas la première fois que Richard Lafferty soulève une polémique au Québec. En 1970, à la veille des élections, il avait envoyé une lettre à ses 200 clients, des institutions financières pour la plupart, leur suggérant de transférer tous leurs investissements hors de ce qu'on appelait encore la «Belle Province». La raison: l'influence grandissante des «séparatistes» au gouvernement. Trois ans plus tard, Lafferty et sa firme ont aussi été impliqués dans l'affaire du «coup de la Brink's». «Encore là, il s'agissait d'un coup monté par l'establishment et par Pierre Elliott Trudeau. Moi, je n'avais rien à voir là-dedans», a-t-il assuré hier.

La Presse aurait aimé obtenir les commentaires des gros clients de la firme de conseillers financiers au sujet de cette controverse, mais Richard Lafferty a refusé de dévoiler quelque nom que ce soit, invoquant le secret professionnel. □

BOURBEAU

Bourbeau proposera de nouveaux barèmes pour l'aide sociale

che, obtiendraient une augmentation de leurs prestations mensuelles.

Ces intentions étaient formulées en marge d'un caucus spécial des députés libéraux, une réunion destinée à préparer la rentrée parlementaire du 9 mars. L'incertitude quant à l'état de santé du premier ministre continuait de planer hier sur les troupes libérales, soucieuses toutefois de montrer que le gouvernement faisait progresser normalement ses dossiers.

Les bénéficiaires participant ou non aux programmes d'employabilité reçoivent des chèques différents. «Il faut qu'il y ait entre ces barèmes une marge, un espace. Par exemple, on pourrait accroître la différence entre les disponibles et les non-disponibles», a souligné M. Bourbeau, en ajoutant qu'il prévoyait formuler d'ici un mois ses recommandations au conseil des ministres.

Actuellement, les assistés sociaux se répartissent en une demi-douzaine de grands groupes qui, à cause des critères spécifiques du programme, recoivent des chèques mensuels bien différents. Les gens qui sont «soutien financier» reçoivent un chèque mensuel minimal de 662 dollars. Les personnes seules aptes au travail voient leurs prestations passer à 510 dollars s'ils ne participent pas aux programmes de travaux communautaires, ceux qui sont «disponibles» reçoivent 580 dollars et ceux qui participent aux programmes obtiennent 626 dollars, par mois. Dans certaines catégories, le chèque mensuel baissera, tandis qu'il sera augmenté pour d'autres, de manière à inciter davantage les prestataires à reprendre une vie active, a expliqué le ministre.

Québec compte un nombre record de 731 000 personnes dépendant de l'aide sociale, et 446 000 chèques sont émis mensuellement pour autant de ménages. Cette année, l'aide sociale coûtera 3,1 milliards au gouvernement.

Cigarettes

La ronde des compressions de dépenses était au menu des députés qui, profitant d'un atelier présidé par le titulaire des Finances, Gerard D. Levesque, ont réclamé avec véhémence le règlement du problème embarrassant de la contrebande de cigarettes. M. Levesque s'est dit favorable à une baisse de taxes, mais il souhaite au préalable établir le niveau de réduction nécessaire. Il pourrait être inutile pour Québec de réduire sa taxe si Ottawa n'emboite pas le pas, a expliqué un député.

À la fin de la réunion, le ministre Ryan a reconnu que la solution du problème passait par un ajustement de la fiscalité. La taxe sur le tabac au Québec est dix fois supérieure à celle qui est imposée aux États-Unis; de plus, les peines imposées par la loi canadienne pour ce trafic n'ont aucune mesure avec les bénéfices que peuvent en tirer les contrebandiers, a-t-il souligné. M. Ryan a rappelé que dès octobre 1992, il réclamait une conférence fédérale provinciale pour que les gouvernements ajustent leurs interventions face à la contrebande.

Absence

L'absence de M. Bourassa soulève un malaise évident chez les élus libéraux, même si tous les ministres ont souligné qu'elle n'entravait pas la capacité du gouvernement de prendre les décisions nécessaires.

«On continue comme d'habitude, dans la mesure du possible», a déclaré le vice-premier ministre Lise Bacon, qui présidait la rencontre d'hier et d'aujourd'hui. M. Bourassa tient à ce que les décisions du gouvernements cheminent comme prévu.

La maladie du premier ministre soulève-t-elle des inquiétudes quant au fonctionnement du gouvernement? «Nous nous préoccupons moins de cela que vous, a répondu Mme Bacon aux reporters. La population va comprendre que nous continuons le travail. On peut continuer à le faire encore un bout de temps pour donner une chance à M. Bourassa de se rétablir.»

«Nous avons une forte équipe, affirme pour sa part Gérald Tremblay. Mme Bacon va présider le caucus et je ne pense pas que l'absence du premier ministre soit un problème majeur à brève échéance.»

De son côté le ministre Ryan a minimisé la décision d'Hydro Québec de se doter d'un corps policier distinct. «Selon les renseignements que j'ai eus, c'est plutôt un changement de nom, une redéfinition de la forme de l'organisme», a-t-il dit. Il y a longtemps qu'Hydro a un service de sécurité, a-t-il relevé, en soulignant qu'il ne voyait «aucun changement fondamental d'orientation». M. Ryan entend toutefois obtenir toutes les assurances d'Hydro pour établir que les agents du nouveau services auront des pouvoirs qui correspondront aux lois déjà adoptées. □

TVA
CITE 107,3 FM ROCK • DÉTENTE
STCUM

Venez éplucher votre épi: s'il est coloré, vous gagnerez un prix !

ÉPI APRÈS... LA ST-VALENTIN

Les 13 et 14 février à l'île Notre-Dame sur le Bassin olympique. C'EST GRATUIT !

Renseignements: Société de l'île Notre-Dame 872-6093

Parc des îles Société de l'île Notre-Dame
La Presse

METRO
CKAC 73 AM
Ville de Montréal

La Presse

Les gays réclament une enquête sur la violence

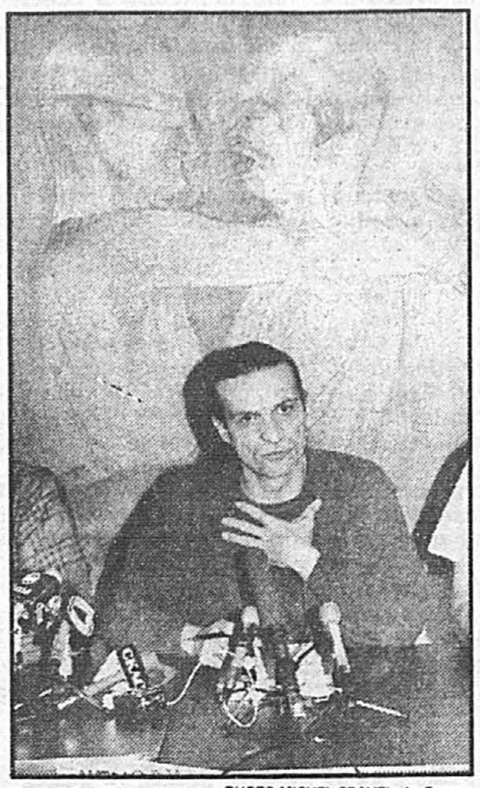
SUZANNE COLPRON

■ Atterrés par les récents meurtres de deux homosexuels, les leaders de la communauté gay de Montréal ont instamment réclamé hier la tenue d'une vraie enquête publique sur la violence homophobe.

Ils souhaitent par ailleurs rencontrer le maire Jean Doré, le chef de la police de la CUM, Alain Saint-Germain, et le ministre de la Justice, Gil Rémillard, dans les plus brefs délais.

En attendant, les leaders enjoignent tous les homosexuels de se plier à la consigne suivante: «Si vous allez dans un bar et que vous désirez amener quelqu'un chez vous, vous devez en aviser un ami».

«Notre objectif est de faire cesser la violence contre les gay», a dit en conférence de presse Jean LeClerc, porte-parole de la table de concertation des gays et lesbiennes de la région de Montréal. «Mais il n'est pas question de vivre dans des garde-robes... Nous sommes des citoyens à part entière et nous allons prendre toute notre place.»



Jean LeClerc PHOTO MICHEL GRAVEL, *La Presse*

La communauté gay entend offrir son entière collaboration à la police de la CUM et transmettre aux enquêteurs toutes les informations pertinentes sur les actes de violence perpétrés contre des gays.

Selon le Centre communautaire des gays et lesbiennes de Montréal, qui offre depuis le début de l'année un service téléphonique, une dizaine d'agressions surviennent chaque semaine à Montréal. Elles se produisent surtout le soir et le week-end, dans le village gay et les parcs Angrignon, Maisonneuve et Lafontaine.

Deux hommes ont été tués récemment parce qu'ils étaient homosexuels. Le 18 janvier, Michel Hogue, 42 ans, a été trouvé mort, poignardé, dans son appartement du quartier Chomedey, à Laval. Une semaine plus tard, le 28 janvier, on découvrait le corps de Robert Panchaud, 36 ans, dans son logement de la rue Chambord, à Montréal.

Ces deux crimes portent à 13 le nombre de meurtres commis contre des homosexuels depuis mars 1989 dans la région de Montréal.

Les leaders de la communauté demandent toutefois à la police de cesser de «harceler les homosexuels dans les saunas» et de diffuser des messages faisant état d'une «clientèle gay à risque». «Les gays ne sont pas à risque parce qu'ils font des rencontres d'un soir, a expliqué Jean LeClerc. Les gays sont à risque parce qu'ils sont gays.»

La communauté veut aussi rencontrer le ministre Rémillard pour lui faire part de la nécessité d'instituer une enquête publique sur la violence faite aux gays et lui demander un appui financier. Un comité de travail, formé de trois représentants de la table de concertation et de trois membres de la Commission des droits de la personne, a été mis sur pied le 18 décembre pour tracer un portrait de la réalité des gays et lesbiennes à Montréal. Mais, selon M. LeClerc, «les récents événements rendent son mandat caduc».

Le Centre communautaire des gays et lesbiennes a de plus annoncé son intention d'organiser une manifestation le 20 mars, pour souligner le quatrième anniversaire de la mort de Jo Rose, un homosexuel assassiné dans un autobus de la STCUM.

Un an de prison pour avoir subtilisé 135 000 $ à un vieillard

ANDRÉ CÉDILOT

■ Triste histoire que celle de ce retraité de 73 ans, Gaston Girouard, qui s'est fait subtiliser les économies de toute une vie, 135 000 $, pour avoir fait confiance à un... directeur de banque qui en avait soupé de son emploi!

Le fraudeur, Jean-Guy Laverdure, 45 ans, qui a vécu sans tracas pendant quatre ans avec l'argent du vieil homme, a été condamné à un an de prison après s'être reconnu coupable cette semaine en Cour du Québec, à Montréal.

Tout a commencé à la fin de l'été 1986. M. Girouard a alors vendu 160 000 $ une propriété qu'il habitait depuis des années dans l'ouest de la ville. Comme sa femme était hospitalisée et qu'il avait lui-même une santé fragile, le septuagénaire est allé vivre dans une maison pour personnes âgées.

Désemparé d'avoir autant d'argent d'un seul coup, il s'est d'ailleurs enquis de ce qu'il devait faire auprès de son gérant de banque, en qui il avait pleine confiance, à tel point qu'il avait même transféré son compte à la nouvelle succursale de Saint-Laurent, où travaillait depuis peu Jean-Guy Laverdure.

Malheureux au travail, Laverdure a vite flairé l'occasion de se constituer «un petit coussin financier» avant de quitter en douce son emploi. «On va investir dans des propriétés à revenus avec un groupe d'hommes d'affaires», a-t-il suggéré au septuagénaire, en l'assurant qu'un placement de 135 000 $ lui rapporterait de gros dividendes.

Sans doute pour se donner de la crédibilité, Laverdure s'est servi du nom de son établissement bancaire pour rédiger une reconnaissance de dette. Une fois le magot reçu, il l'a vite déposé dans une banque... concurrente.

En décembre 86, il démissionnait de son poste et achetait un condo rue Charles-Daoust, à Laval, où il a vécu au gré du temps. Il a aussi fait l'acquisition de meubles et d'un terrain à Sainte-Lucie, près de Rimouski, et acheté des actions à la Bourse, via un courtier en valeurs mobilières.

En dépit d'appels répétés et d'une mise en demeure en bonne et due forme, M. Girouard n'a touché, en quatre ans, qu'un versement de 4000 $ d'intérêts. Tout en s'excusant, Laverdure lui avait écrit un jour: «Vos intérêts vous seront payés d'ici quelques mois. J'espère que cela ne vous affectera pas trop...»

Et comment! Le pauvre M. Girouard, qui a attendu jusqu'au 13 décembre 1990 avant de porter plainte à la police de la CUM, a non seulement perdu toute sa petite fortune, mais il a été tellement troublé par toute cette affaire qu'il a souffert d'anxiété. Sa femme est aussi décédée dans l'intervalle. À l'enquête préliminaire, il avait peine à rendre témoignage.

En fait, sa seule consolation, s'il en est une, puisqu'il a dû payer un avocat pour instruire sa cause au civil contre Laverdure et son ancienne banque, est d'avoir récupéré une camionnette et la terre de Sainte-Lucie estimées à moins de 8000 $. La Banque de Montréal a, quant à elle, été blanchie, tandis que la Caisse populaire, à titre de créancier hypothécaire, a eu droit de reprendre le condo de Laval.



Maxence Hétu, huit ans, et son père François, se souviendront longtemps de leur petite chasse à la grenouille l'été dernier, des petites bêtes qui devaient servir d'appât pour pêcher l'achigan. Depuis, ils ont appris et ils s'amusent avec un petit ouaouaron en caoutchouc, bestiole qui intéresse moins les agents de la faune. PHOTO ROBERT MAILLOUX, *La Presse*

Il faut un permis de... chasse pour aller à la pêche avec des grenouilles

PIERRE GINGRAS

■ François Hétu n'en revient pas encore.

Il n'arrive pas à comprendre pourquoi une petite histoire de grenouille l'amènera le 16 mars devant un juge au palais de justice de Mont-Laurier.

Son crime? Avoir capturé des grenouilles vertes sans permis de chasse. Trois petits batraciens cueillis par son fils Maxence, huit ans, en vue d'une partie de pêche à l'achigan.

L'amende prévue? Au moins 250 $ et au plus 750 $, dit la sommation.

Le 16 août dernier, les deux pêcheurs explorent un lac dans la région de La Conception. Au bout de la ligne, deux grenouilles. Au fond de la chaloupe, un seau où nage un autre bratacien, bien vivant, celui-là. Des agents de conservation s'amènent. Pas de problème, nos pêcheurs ont leurs permis de pêche.

«Mais je ne m'attendais pas à la question: avez-vous votre permis de chasse?» raconte M. Hétu, un professeur.

S'il n'est pas interdit de pêcher en utilisant des grenouilles comme appât, il faut toutefois obtenir un permis de chasse spécial pour capturer les bestioles en question, un petit document valant 10,60 $, lui dit-on de façon courtoise. «C'est écrit dans la brochure résumant les règlements de la chasse.»

Mais voilà, M. Hétu ne chasse pas, ni son fils d'ailleurs, si ce n'est la grenouille. «Je m'attendais à un simple avertissement. D'autant plus que le règlement de la pêche est complètement muet sur le sujet. Mais non, on m'a dressé un procès verbal et un avis à comparaître. J'en suis resté bouleversé. Comment voulez-vous que je sois au courant du règlement?»

Quant à la bête prisonnière, elle est aussitôt saisie par les agents de la protection de la faune. On ignore toutefois si l'animal servira de pièce à conviction.

Grand amateur de pêche à l'achigan, le biologiste André Pelletier, président de la Fédération québécoise de la faune, organisme qui regroupe 250 000 chasseurs et pêcheurs, avoue qu'il n'était pas au courant lui non plus de cette règle pourtant en vigueur depuis 1988.

«Comment peut-on demander aux gens de respecter un règlement si personne n'en a entendu parler? lance-t-il. Et puis, les agents de conservation ont suffisamment de pain sur la planche avec le braconnage sans perdre leur temps à émettre des contraventions parce qu'on a pris des grenouilles pour aller à la pêche. Je présume que sur les millions de pêcheurs sportifs que compte le Québec, il y a en a bien peu qui sont au courant qu'il faille un permis de chasse pour pêcher avec des grenouillles», dit-il.

La situation est d'autant plus curieuse que le fameux permis de chasse à la grenouille est disponible et valide seulement à partir du 15 juillet, soit longtemps après le début de la saison de pêche à l'achigan.

Autre fait cocasse. Depuis août dernier, un nouveau règlement du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche permet dorénavant aux amateurs de garder en captivité chez soi, sans permis, divers animaux, notamment des grenouilles. Mais dans ce cas, aucun permis n'est requis pour capturer la bestiole. Le règlement vise à permettre aux jeunes de s'initier à la nature, indique-t-on au ministère.

Un jardin zoologique familial

Mais capturer des grenouilles pour fins de pêche, c'est autre chose. «En matière de chasse, le règlement de base fait en sorte que toutes les espèces visées par la loi sont protégées. Il n'est donc permis de chasser que les animaux dont le nom est spécifiquement mentionné dans la réglementation», explique Gaétan Hamel, un responsable au service de la réglementation au ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.

Même si l'article de loi n'a jamais été appliqué dans le passé, il a toujours été interdit par exemple, de capturer des grenouilles, crapauds ou encore des couleuvres.

M. Hamel fait valoir que la réglementation de 1988 visait justement à contrôler la chasse aux amphibiens en émettant un permis pour capturer grenouilles vertes, grenouilles léopards et ouaouarons, ces espèces étant, semble-t-il, prisés par les amateurs de bonne chère. Pourtant, cette chasse n'est soumise à aucune limite de prises. Elle reste cependant interdite en tout temps dans les parcs et réserves fauniques ou écologiques.

L'été prochain, au cours de vos randonnées, si un agent de conservation zélé vous demande ce que vous faites avec les grenouilles qu'ont capturées vos enfants, n'hésitez pas. Répondez: c'est pour le petit jardin zoologique familial. Vous éviterez ainsi de vous retrouver devant un juge.

L'EXPRESS DU MATIN

MALENFANT ET LES MOHAWKS

■ Pour Claude Ryan, il semble parfaitement «farfelu» que les Mohawks soutiennent financièrement Raymond Malenfant pour pouvoir gérer un casino au Manoir Richelieu. Selon un reportage diffusé hier, le chef mohawk Joe Norton aurait offert 50 millions de dollars en financement à M. Malenfant, afin de régler la faillite de son empire. Ce faisant, M. Malenfant aurait conservé le Manoir Richelieu — saisi par les Caisses Desjardins — et aurait pu y ouvrir un casino avec la participation des autochtones. Ces derniers, rappelons-le, se voient refuser le droit d'installer un casino dans leurs réserves. «À sa face même, cela me paraît farfelu», dit M. Ryan, soutenant qu'il serait «le plus surpris des hommes» si la nouvelle était fondée.

COMPARUTION DE PRÉSUMÉS TRAFIQUANTS

■ Deux individus ont comparu en Cour du Québec, hier, à Sorel, à la suite d'une saisie de stupéfiants effectuée mercredi dans la réserve amérindienne d'Odanak, près de Nicolet. Martin Gauthier, 25 ans, de Tracy, et Robert Daneau, 35 ans, d'Odanak, ont été accusés de trafic de stupéfiants et de possession de stupéfiants pour fins de trafic. Daneau devra en outre répondre d'une accusation de bris d'engagement. Son enquête sur remise en liberté a été fixée au 15 février tandis que Gauthier a été remis en liberté sous diverses conditions en attendant l'enquête préliminaire, qui aura lieu le 1er mars. Au cours de la perquisition, les policiers ont saisi plusieurs appareils électroniques acquis illégalement, 33 grammes de cocaine, 37 grammes de haschisch, 4,5 kilos de marijuana, 45 plants de cannabis et 21 comprimés de LSD, le tout d'une valeur de 75 000 $.

CALGARY APPUIE QUÉBEC

■ La ville de Québec reçoit l'appui de Calgary dans sa course pour l'obtention des jeux olympiques d'hiver de 2002. Calgary, qui avait aussi posé sa candidature pour représenter le Canada, remettra lundi à Québec l'un des deux flambeaux ayant servi au relais pan-canadien lors des olympiques de 1988. Le maire Al Duerr a précisé que sa ville tenait à témoigner sa solidarité envers Québec. Le maire de Québec, Jean-Paul L'Allier, s'est dit honoré d'un tel geste précisant que l'expérience de Calgary sera appréciée dans la préparation du dossier qui sera présenté devant le Comité international olympique.

MÉRITE VERT

■ Deux professeurs et un animateur de pastorale de la polyvalente Lucien-Pagé, Jean-Guy Lussier, André Blair et Martin Robitaille, ont reçu hier le trophée Elzéard-Bouffier, symbole du Mérite vert Montréal. Les lauréats ont piloté et réalisé un projet d'embellissement des terrains et des voies d'accès piétonnières de la polyvalente située à l'angle du boulevard Saint-Laurent et de la rue Jarry, dans le quartier Villeray.

ACCIDENT MORTEL

■ Un motoneigiste de 72 ans, Roland Mercier, de Black Lake, a connu une fin tragique mercredi soir lorsque sa motoneige a été happée par une automobile au moment où il traversait la route 112 dans cette municipalité. M. Mercier a succombé à ses blessures quelques heures après l'accident au Centre hospitalier régional de l'Amiante, à Thetford Mines. Il s'agit du second motoneigiste à perdre la vie dans cette région dans des circonstances identiques en deux semaines. Antonio Bolduc, âgé de 83 ans, de Saint-Praxède, a été tué il y a deux semaines quand sa motoneige est entrée en collision avec une automobile devant chez lui en traversant la route 263.

MÉDECINS IMMIGRANTS

■ Des députés de l'opposition se sont portés hier à la défense des médecins immigrants qui voudraient pratiquer au Québec. Le porte-parole en matière de santé, Rémy Trudel, trouve inacceptable que le gouvernement et la Corporation des médecins privent les régions de ressources humaines compétentes et disponibles. Le ministère soutient qu'il n'y a pas de pénurie de médecins, seulement une mauvaise répartition de l'effectif. De son côté, l'opposition demande que l'on accorde à ces médecins un permis spécial les autorisant à maintenir à jour leurs connaissances en fréquentant les facultés universitaires et en participant à des projets de recherche.

• ÉLECTROMÉNAGERS • MIELE • KITCHEN AID • SUB-ZERO • THERMADOR • ASKO • GAGGENAU • BEST • ISE • SMEG •
DESIGN
EXPO CUISINE et SALLE de BAINS de MONTRÉAL
HEURES D'OUVERTURE • Vendredi et samedi: 10h00 à 22h00 • Dimanche: 10h00 à 19h00 au PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL
Nouveau! portes et fenêtres
12, 13, 14 février 1993
La Presse
DESIGN
• AAG • SIEMENS • FABER • SPRING RAM • AMANA • MODERN MAID • DACOR • BOSH • CRDA • LIEBHER • CALORIC •

Ex-Singer: un régime de retraite est un contrat innomé au sens du Code civil

C'est ce que souligne l'avocat des retraités, qui estiment avoir été lésés

GEORGES LAMON
SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU

■ Selon l'avocat des retraités de l'ex-Singer, l'amendement apporté par la compagnie en 1980 au régime de retraite de ses employés n'avait qu'un seul dessein: s'approprier le surplus du régime. En d'autres termes, la compagnie n'agissait pas comme le fiduciaire de ce régime mais plutôt comme le propriétaire.

Me Marcel Rivest a démontré dans sa plaidoirie qu'il existait effectivement un contrat «innomé» — le régime de retraite — entre la direction de l'ex-Singer et ses employés, selon les dispositions du Code civil. Ce contrat prévoyait que le surplus du régime de retraite irait aux participants au moment de la fermeture de l'usine. Selon sa prétention, la compagnie n'avait ni le pouvoir ni l'autorité d'amender ce contrat à l'insu des participants et ainsi de s'en approprier le surplus. Cela faisait dire à l'avocat de Robert Châteauneuf, au nom du comité des retraités de Singer, que dans ce dossier du régime de retraite, «beaucoup d'actions de la compagnie ont été faites en cachette».

C'est sur ces prémisses mêmes que Me Rivest a fondé toute sa plaidoirie, commencée hier devant le juge Guy Arsenault, de la Cour supérieure du Québec. Le juge entend le recours collectif intenté par les 400 ex-retraités vivants contre l'ex-Singer devenue, depuis avril 1991, la TSCO of Canada Ltd. La TSCO est une filiale de la compagnie américaine Bicoastal Corporation.

Le juge Arsenault devra décider si effectivement la direction de l'entreprise s'est appropriée illégalement le surplus du régime de retraite de ses 600 ex-employés.

Dans son exposé, qui doit se poursuivre pendant trois jours, Me Rivest a étalé une abondante jurisprudence, articles et études d'experts, qui statuent à l'unanimité, qu'un régime de retraite est, en droit civil, un contrat, même innomé, entre deux parties (employeur et employés), et doit être traité comme tel.

Jusqu'ici, six décisions ont déjà été rendues par des tribunaux québécois dans des cas analogues à l'ex-Singer de Saint-Jean. Cinq ont favorisé les employés. Une cause, celle de la Simmons qui avait favorisé les employés le 12 deécembre 1991, est toujours en appel. La seule différence dans la cause des retraités de l'ex-Singer, c'est que la poursuite veut débattre de la question des congés de contribution pris par la compagnie — ce qui ne l'a pas été dans les autres —, tout comme de la question traitant des honoraires professionnels (avocats et actuaires) payés à même le régime et qui fera l'objet d'une prochaine étape de la plaidoirie de la poursuite.

Me Rivest a insisté sur le fait que «les employés n'ont jamais donné le mandat à la compagnie de modifier leur régime de retraite à leur insu. La loi obligeait la compagnie à informer les employés de toute modification à leur régime de retraite.» D'ailleurs la brochure d'information remise aux employés en 1962, 1966 et 1976 précisait bien que jamais la compagnie ne prendrait quoi que ce soit dans le régime sans leur consentement.

Et si l'article 11.1 du régime stipulait que la compagnie pouvait amender le régime pour se conformer à la loi, il précisait toutefois que ce ne pouvait être à d'autres fins que le bénéfice des participants.

Les syndicats et des groupes de pression réclament l'encadrement de la nouvelle «industrie» de la santé

FRANÇOIS BERGER

■ Alarmés par la privatisation grandissante des services sociaux et de santé, les syndicats, les associations de personnes âgées et les groupes communautaires réclament l'intervention du gouvernement du Québec pour qu'il encadre mieux «l'industrie» de la santé.

Un colloque organisé par la Fédération des affaires sociales de la Confédration des syndicats nationaux (FAS-CSN) réunit jusqu'à demain quelque 300 personnes à Montréal, afin d'examiner le mouvement de privatisation qui se fait de plus en plus sentir dans le domaine de la santé et des services sociaux.

Profitant de la tenue de ce colloque, la Coalition pour le maintien de la gratuité dans la santé, regroupant les centrales ouvrières, des groupes communautaires, de femmes et de personnes retraitées, invite Québec à retirer les mesures de tarification comme le «ticket modérateur» de deux dollars exigé des pensionnés lors de l'achat des médicaments.

Le colloque syndical, où sont invités notamment des travailleurs sociaux et des représentants des retraités, se penche en particulier sur les problèmes des centres d'accueil et d'hébergement pour les personnes âgées, où une nouvelle industrie privée est en pleine croissance.

Un document de la FAS évalue à 20 000 le nombre de places pour personnes âgées qui échappent à toute réglementation dans la région de Montréal. Ces centres d'accueil sans permis, où les loyers exigés atteignent parfois 3000 dollars par mois, ne font l'objet d'aucune surveillance, indique la FAS en exigeant une législation nouvelle pour mieux les encadrer.

La FAS craint que les quelque 7000 places qui doivent être ajoutées pour les personnes âgées d'ici l'an 2000, ne se retrouvent surtout dans le secteur privé, où les conditions de soins et de travail sont inférieures à celles du secteur public. Le ministère de la Santé doit faire connaître ses intentions à ce sujet au mois d'avril.

Là où l'on prodigue des soins, les centres privés devraient être progressivement intégrés au secteur public, croit la FAS. «Cette proposition va à contre-courant de la volonté du gouvernement», reconnaît la vice-présidente de la FAS, Mme Francine Lévesque.

Au moment où la population québécoise vieillit rapidement (14 p. cent des Québécois auront plus de 64 ans au tournant du siècle), on s'attend à un manque de places dans les centres d'accueil. Quelque sept p. cent des personnes de 65 ans et plus —qui seront près d'un million en l'an 2001 — ont actuellement recours aux centres d'hébergement, dans le secteur privé pour presque la moitié des cas.

La FAS note que le personnel du secteur public, dans les centres pour personnes âgées, n'a pas augmenté au cours de la dernière décennie, tandis que celui du secteur privé a progressé de quatre p. cent dans les centres dits conventionnés, qui doivent répondre aux normes publiques.

Il y a autant de personnel que de bénéficiaires dans les centres d'accueil reconnus, excluant les sans-permis ou «clandestins», soit environ 47 000 respectivement.

La FAS entend d'autre part pousser davantage la syndicalisation dans les centres d'accueil privés, quitte à constituer de petites unités syndicales de moins de dix travailleurs.

Il s'agit d'un secteur «très difficile à syndiquer», reconnaît Mme Lévesque. «Les employeurs utilisent tous les obstacles pour faire échouer» la syndicalisation, dit un document de la FAS présenté au colloque. Tout d'abord, il faudrait que les centres privés, les «sans-permis», soient recensés dans chaque région du Québec par les pouvoirs publics, croit la fédération syndicale.

Des pommes pour les démunis des Basses-Laurentides

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

■ Le malheur des uns fait le bonheur des autres! Parce que les marchés d'alimentation du Québec achètent moins des producteurs locaux, des familles démunies des Basses-Laurentides se partageront 540 boisseaux (22 680 livres) de pommes récoltées à Oka et à Saint-Joseph-du-Lac.

Malgré des week-ends achalandés, les ventes de pommes ont en effet enregistré une baisse se situant entre 15 et 20 p. cent dans cette région. Pour la première fois depuis 1989, la circulation routière avait été complètement paralysée pendant au moins deux week-ends par des autos remplies de personnes qui se rendaient cueillir des pommes.

Parallèlement, de plus en plus, les acheteurs des chaînes d'alimentation se procurent des pommes à l'extérieur de la province, au détriment des producteurs québécois.



Dans l'ordre habituel, Luc Lauzon, Yves Lauzon, Guy Lachapelle, Mme J. Taillefer, Denis Dunberry, Jude Lavigne et Pierre-Paul Clément.

Ce n'est pas seulement dans cette région que les pomiculteurs signalent des pertes dramatiques attribuables à ce facteur, mais dans l'ensemble du Québec.

Le porte-parole du groupe des 20 producteurs d'Oka-Saint-Joseph-du-Lac, Denis Dunberry, a expliqué, hier, que les pomiculteurs de cette région se voyaient forcés, comme partout en province, de diriger une partie importante de leur production de qualité vers le marché de la transformation (jus, pelage) pour un prix nettement inférieur à celui qu'ils ont dû débourser pour obtenir un produit de qualité. «Ce regroupement, poursuit-il, a donc décidé de devenir acheteur de ce lot de pommes et que tant qu'à perdre, aussi bien que ça serve à de bonnes fins.»

Ces producteurs ne comprennent pas la situation. «Dans les comptoirs de nos marchés nous retrouvons de plus en plus de pommes qui proviennent de l'extérieur et pourtant le consommateur peut se procurer de belles pommes de qualité provenant du Québec et souvent à un prix inférieur. Nos pomiculteurs perfectionnent sans cesse leurs techniques afin d'accroître la qualité de la pomme du Québec», a ajouté M. Duberry. D'ailleurs les pommes du Québec sont conservées dans des entrepôts à atmosphère contrôlée, qui en assurent une bonne conservation.

Cette situation fera tout de même des heureux. Pour mener à bien leur action, ces pomiculteurs ont reçu la collaboration de la Corporation de développement touristique des Deux-Montagnes et des pères trappistes de l'Abbaye d'Oka.

Hier, des pomiculteurs sont devenus conducteurs et ils ont aidé à transporter toutes ces pommes à l'entrepôt de Moisson-Basses-Laurentides qui s'occupera par la suite de les redistribuer auprès d'organismes oeuvrant auprès de familles dans le besoin.

FAILLITE

TENGO SPORTS INC.
SOLDE DE FAILLITE — VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT DE SPORT

BALLES DE GOLF DUNLOP
VALEUR JUSQU'À 35 $ la douzaine
SOLDE DE FAILLITE LA DOUZ. 12$

CHAUSSURES NIKE
VALEUR JUSQU'À 55 $
SOLDE DE FAILLITE 39$

CHAUSSURES BROOKS
VALEUR JUSQU'À 55 $
SOLDE DE FAILLITE 39$

RAQUETTES DE SQUASH ACURA
VALEUR JUSQU'À 135 $
SOLDE DE FAILLITE 65$

JAMBIÈRES DE GARDIEN COOPER
VALEUR JUSQU'À 240 $
SOLDE DE FAILLITE 160$

SOULIERS À CRAMPONS
ADIDAS, NIKE, PUMA, CONVERSE
VALEUR JUSQU'À 80 $
SOLDE DE FAILLITE WOW! 40$

CULOTTES DE HOCKEY COOPER
VALEUR JUSQU'À 245 $
SOLDE DE FAILLITE 160$

ENSEMBLES DE GOLF 11 PIÈCES
VALEUR JUSQU'À 650 $
SOLDE DE FAILLITE 375$

RAQUETTES DE TENNIS WILSON ET SLAZENGER
VALEUR JUSQU'À 245 $
SOLDE DE FAILLITE WOW! 150$

CHANDAILS DE HOCKEY
VALEUR JUSQU'À 60 $
SOLDE DE FAILLITE 19$

PUTTER POUR MINI GOLF
VALEUR JUSQU'À 29 $
SOLDE DE FAILLITE 9$

VESTES DE SKI PEDIGREE
VALEUR JUSQU'À 350 $
SOLDE DE FAILLITE 59$

PATINS CCM ET BAUER
VALEUR JUSQU'À 114 $
SOLDE DE FAILLITE 75$

COMBINAISONS DE SKI 1 PIÈCE POUR ENFANTS
SOLDE DE FAILLITE 36$

MasterCard VISA
Altrans International Inc.
encanteurs • liquidateurs • évaluateurs

3689, BOUL. SAINT-JEAN
(Transcanadienne, sortie 52 nord, jusqu'au Centre commercial Blue Haven
Dollard-des-Ormeaux
626-7662
HORAIRE : lundi-mercredi 9 h 30 à 18 h
jeudi et vendredi 9 h 30 à 21 h
samedi 9 h 30 à 17 h • dimanche 11 h à 17 h
V1801444

RÉSULTATS loto-québec

loto-québec

Lotto 6/49 Tirage du 93-02-10

13 19 29 31 32 48

Numéro complémentaire: 47

	GAGNANTS	LOTS
6/6	1	2 347 859,00$
5/6+	3	234 785,90$
5/6	225	2 504,40$
4/6	14 141	76,30$
3/6	283 374	10,00$

Ventes totales: 16 732 129,00$
Prochain gros lot (approx.): 2 500 000,00$
Prochain tirage: 93-02-13

Extra. Tirage du 93-02-10

NUMÉROS	LOTS
744210	100 000 $
44210	1 000 $
4210	250 $
210	50 $
10	10 $
0	2 $

Banco Tirage du 93-02-11

2	4	5	7	9
10	11	22	23	24
25	27	30	39	49
57	59	60	65	69

Prochain tirage: 93-02-12

TVA, le réseau des tirages de Loto-Québec

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

KHAN TAPIS D'ORIENT
APRÈS 22 ANS
Cessation d'activités
SOLDE DE LIQUIDATION DE TAPIS PERSANS ET D'ORIENT



SUR DEMANDE - PAS UN ENCAN
LIQUIDATION COMPLÈTE DU STOCK
CHAQUE TAPIS 100 $ à 700 $
PREMIERS ARRIVÉS, PREMIERS SERVIS — 3 HEURES SEULEMENT
DIMANCHE 14 FÉVRIER 1993
LES PORTES OUVRIRONT À 14 H PRÉCISES!
RAMADA INN (GRAND HALL)
1005, RUE GUY, MONTRÉAL, (514) 938-4611
AUBAINES INCROYABLES

Faire un bras d'honneur à la police n'est pas séditieux...

JEAN-PAUL SOULIÉ

■ Faire un «bras d'honneur» à des policiers quand on est un peu chaud et qu'on a préféré circuler en taxi plutôt que de conduire son propre véhicule ne devrait pas être considéré comme un geste séditieux. Pas plus que de traverser une rue devant un taxi ne devrait entrainer de chasse à l'homme. C'est ce que vient de décider le Comité de déontologie policière dans deux cas mettant en cause trois policiers.

Les trois policiers, un de la Sûreté du Québec et deux du Service de police de la CUM, viennent de se faire déclarer abuseurs de leur autorité dans l'exercice de leurs fonctions par le comité.

Le premier incident a la nuit calme de Granby comme cadre. Quatre copains sortent d'un bar, se trouvent trop éméchés pour conduire, et décident d'aller finir ça chez l'un d'eux, en taxi. La vertu dans toute sa beauté. À une petite différence près: croisant une auto-patrouille de la SQ, André Tremblay, sûr de son bon droit, fit un bras d'honneur à la police. Mal lui en prit. Sorti du taxi par les cheveux, écrasé sur le coffre du taxi dont le propriétaire se plaint que «ça brasse trop fort sur son char», André Tremblay sera bardassé.

Explication du policier Jean-Guy Gauvin, telle que rapportée par le Comité de déontologie policière: «Il fallait voir ce qui se passait, car c'est ce genre d'individus qui, par la suite, deviennent des 'leaders' lors de différents troubles ou manifestations et causent des problèmes à la police.»

Et encore: «Il faut montrer qu'on se tient debout.»

L'agent Gauvin est un penseur. Il a une philosophie sociale, c'est évident. C'est pourtant seulement sur son camarade de fraternité, Robert Beauchemin, qui passe aux gestes, que le Comité de déontologie policière va reporter le blâme, décidant qu'il a «abusé de son autorité à l'égard de M. André Tremblay».

Autres exemples d'abus d'autorité musclé, ceux enregistrés par le Comité de déontologie à l'endroit des agents Lewis Floyd et Gaétan Roy, du SPCUM, et dont ont été victimes trois fêtards du Festival de jazz de Montréal, heurtés par un taxi sur une «lumière jaune foncée» vers 2h30 du matin, le 2 juillet 1992. L'incident entrainera une course à pied homérique, les fêtards «s'amusant» à semer les policiers. Mal leur en prit.

Mais ils passeront à la télé (CFCF) le 4 juillet. Le 11 juillet, l'agent Roy rédigera des contraventions contre eux. Ils s'appellent Arif-Marc Mérali et Carl Poulson.

Le Comité de déontologie a décidé que les agents Gaétan Roy et Lewis Floyd avaient abusé de leur autorité contre Arif-Marc Mérali et Carl Poulson, et qu'ils avaient détenus illégalement ce dernier.

Ces décisions sur le fond seront suivies d'auditions concernant la sanction, discussion qui auront lieu le 15 février 1993.

Affaire Lemay: une remarque du coroner irrite l'avocat de la SQ

ROLLANDE PARENT
de la Presse Canadienne

■ Le coroner Guy Gilbert a dû faire face à deux mouvements de grogne, hier, en cette douzième journée d'enquête sur la mort du caporal Marcel Lemay de la Sûreté du Québec (SQ) survenue le 11 juillet 1990 à Oka.

«Vous donnez l'impression d'enquêter sur la crise d'Oka, sur le club de golf, sur la municipalité d'Oka, sur la SQ et pas tellement sur la mort du caporal Lemay», a lancé Me Mario Bilodeau, qui représente la SQ.

«J'ai crainte que votre façon de faire porte préjudice à la réputation de la SQ», a-t-il ajouté.

Me Bilodeau a expliqué en avoir particulièrement contre la déclaration faite la veille par le coroner Gilbert qui se demandait si la présence de la SQ à Oka les 1er et 2 mai 1990 n'avait pas eu pour effet de faire achopper les négociations menées entre les autorités municipales et les Mohawks.

«Cette question a eu pour effet de faire croire que c'est encore la SQ qui a mal agi», a-t-il soutenu.

Avec calme, le coroner Gilbert a déclaré que «depuis le début de cette enquête, il y a méprise sur sa vocation, sa finalité. Il ne s'agit pas d'un procès. Il n'y a pas d'accusé. On ne cherche pas des coupables».

Après quelques explications sur son mandat, il a suggéré une pause.

«On va prendre un café et peut-être un valium», a-t-il blagué.

En fin de journée, ce fut au tour du procureur de l'Association des policiers provinciaux du Québec, Me Robert Castiglio, de passer à l'attaque.

Me Castiglio n'appréciait pas que des assignations aient été envoyées à quatre policiers du groupe d'intervention pour qu'ils soient présents mardi, à la reprise de l'enquête.

Il a fait valoir que la chronologie des événements suggérait que les négociateurs Yves Désilets (du gouvernement fédéral) et Pierre Coulombe (du gouvernement du Québec) témoignent d'abord ainsi que les Mohawks qui se trouvaient sur les barricades et que les ministres provinciaux John Ciaccia et Sam Elkas.

«Je suis d'accord avec vous», a répliqué le coroner.

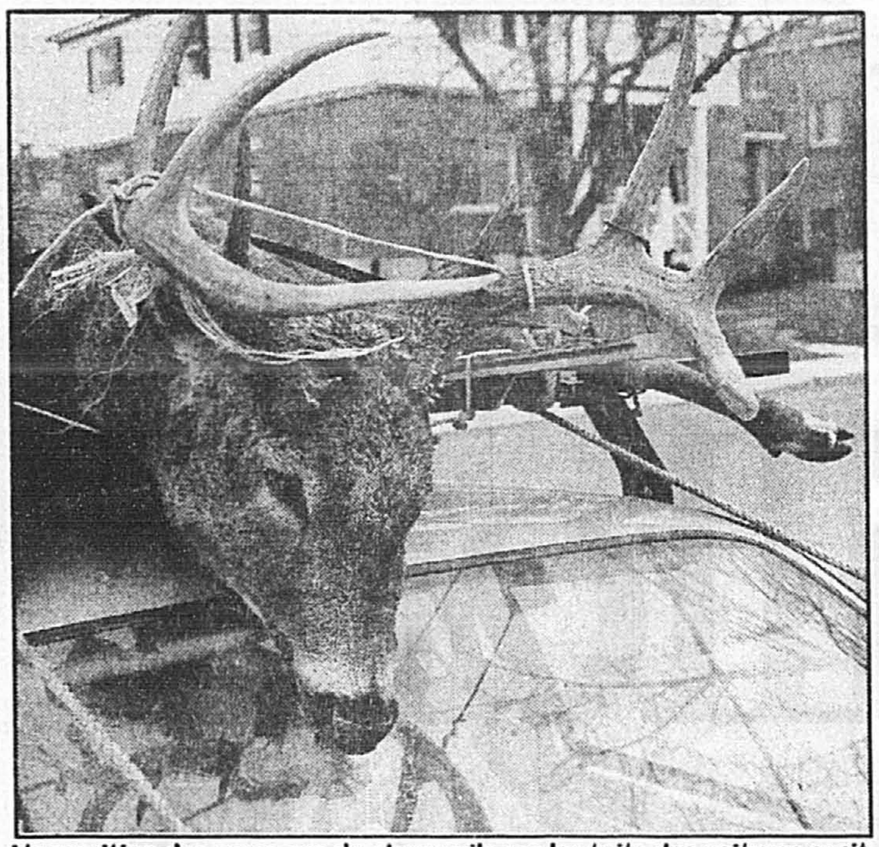
Me Bilodeau en a profité pour souligner que «ça fait trois semaines que je demande que viennent ici les Mohawks qui se trouvaient sur les barricades, qui étaient armés».

Me Corriveau n'a pas voulu trop s'avancer. Il a dit n'avoir aucun contact avec Gordon Lazore (Noriega), Ronald Cross (Lasagne), notamment, mais qu'il pouvait assurer que John Cree et Ellen Gabriel étaient disposés à témoigner.

Comme prévu, le maire de la municipalité d'Oka, M. Jean Ouellette, a terminé son témoignage hier. Il a répondu avec réticence aux questions posées.

À la toute fin, le coroner lui a fait remarquer qu'il n'avait pas parlé de la présence de gens armés dans la demande d'intervention adressée à la direction de la SQ le 10 juillet 1990.

«Si cet élément était le motif de votre angoisse, a dit Me Gilbert, on pouvait s'attendre à ce que vous le signaliez à la SQ...»



L'exposition des carcasses de chevreuils sur les toits des voitures avait beau être jugée disgracieuse par une partie de la population, elle n'en était pas moins obligatoire...

Les chasseurs n'auront plus à exposer les chevreuils tués

PIERRE GINGRAS

■ L'automne prochain, les chasseurs de chevreuils ne seront plus tenus d'exposer la carcasse de leur victime sur le toit de leur automobile comme l'exigeait la loi québécoise depuis des décennies.

Le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche vient de publier un projet de règlement en se sens dans la *Gazette officielle du Québec* et le public a jusqu'au 13 mars pour se prononcer sur le sujet. Le nouveau règlement devrait entrer en vigueur en avril.

Au cabinet du ministre Gaston Blackburn, on explique que la mesure vise à «diminuer cette pratique jugée choquante par les non chasseurs». On fait valoir en outre qu'en fin de compte, cette obligation n'a jamais donné les résultats attendus même si elle est appliquée depuis plus de 30 ans.

Jusqu'à maintenant, la loi obligeait toute personne ayant abattu un cerf de Virginie à exposer la carcasse de l'animal abattu, de façon à ce qu'elle soit bien visible lors de son transport du lieu de la chasse jusqu'au domicile du chasseur. Cette obligation a donné souvent lieu à des scènes disgracieuses dénoncées à plusieurs reprises par ceux qui s'opposaient à la chasse, les carcasses sanguinolentes pouvant rester sur le capot d'une voiture durant une longue période.

Mise de l'avant pour contrer le braconnage, cette mesure avait aussi été adoptée parce qu'elle était appliquée dans de nombreux États américains.

La nouvelle réglementation s'inscrit dans le cadre de la campagne du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche en vue de réhabiliter la chasse sportive aux yeux du public. On compte 120000 chasseurs de chevreuils au Québec et ils ont abattu 22400 bêtes l'automne dernier, incluant les 7600 cerfs tués sur l'île d'Anticosti.

Si la nouvelle réglementation permettra dorénavant de transporter la carcasse du cerf dans le coffre de son véhicule, le chasseur ne sera pas obligé d'agir de la sorte pour autant, et cela, même si la Fédération québécoise da la faune demande à ses 250000 membres de se faire les plus discrets possible dans ce domaine. À moins d'une interdiction fornmelle, ce n'est manifestement pas avant plusieurs années que les chasseurs voudront cacher leurs trophées de chasse.

Un policier a été étonné de voir Kordic à l'hôpital

ANDRÉ BELLEMARE
de la Presse Canadienne
QUÉBEC

■ Le sergent Alain Poulin, de la police de l'Ancienne-Lorette, a été l'homme le plus surpris de voir John Kordic dans la salle de réanimation du Centre hospitalier de l'Université Laval (CHUL) dans la soirée du 8 août 1992.

«Les bras m'en sont tombés parce que tout le long des événements précédents, au motel, il n'y avait pas, pour moi, de problèmes sérieux quant à la santé de M. Kordic. Dans mon esprit, nous allions à l'hôpital pour prodiguer les soins requis (à la suite d'absorption de drogues) et nous le ramenions ensuite au poste de police», a déclaré le policier, hier, à l'enquête du coroner sur les causes et les circonstances de la mort du hockeyeur de 27 ans.

En réponse aux questions de Me Jean-Guy Picard, représentant le coroner, l'officier de police a précisé que personne dans la chambre du motel n'avait songé à prendre les signes vitaux de Kordic, même si la façon dont il respirait pouvait laisser craindre le pire, selon des témoignages déjà entendus.

«Personne n'en a parlé (de l'état de santé de Kordic) après que nous l'eûmes maîtrisé au sol. J'ai fait un test de retour capillaire pour la circulation sanguine et tout semblait normal», a ajouté le sergent Poulin, qui a ordonné à un agent d'appeler les ambulanciers.

«Je me suis dit: cet homme a besoin d'un examen médical avant sa détention à cause des drogues qu'il a prises. Il faut le calmer, qu'il soit vu par un médecin», a relaté M. Poulin.

Très nerveux

En matinée, un jeune policier de 23 ans de l'Ancienne-Lorette, Carl Bélanger, a raconté comment il avait vécu ces événements après seulement un mois d'expérience au sein du corps policier.

Il a dit notamment que son supérieur (le sergent Poulin) avait paru «surpris» que l'on ait appliqué un massage cardiaque sur Kordic dans l'ambulance.

Le jeune homme a surtout joué un rôle de soutien dans toutes ces opérations mais il s'en souviendra longtemps. Incapable en plusieurs occasions d'apporter des précisions, l'agent Bélanger a avoué: «Je ne voyais plus grand'chose. Comprenez qu'il s'agissait d'une première expérience du genre pour moi; j'étais très nerveux à cause de l'événement lui-même mais aussi parce que la personne en cause, un joueur de hockey, était très connue.»

Pendant plus de trois heures, l'agent de police a répondu avec aplomb, d'une voix forte et sans hésitation aux questions des divers avocats. À la fin de son témoignage, le coroner Gérald Locas, qui paraissait impressionné par la tenue du témoin, étant donné son jeune âge, lui a demandé s'il s'était exercé à répondre à des questions.

«Non. Les seules fois où je me suis pratiqué ont été au cégep et à l'Institut de police du Québec», a-t-il répondu.

Une fois Kordic sur la civière, dans la chambre 205 du motel du boulevard Hamel, l'agent Bélanger a eu la réflexion suivante, en regardant le visage du hockeyeur: «Il n'est pas fameux.»

Il voulait signifier que l'état de santé de Kordic paraissait inquiétant.

L'enquête se poursuit ce matin à l'hôtel de ville de Sainte-Foy, faute de salles disponibles au palais de justice de Québec.

Le sergent Poulin devrait terminer son témoignage.



Robert Duguay

La culture au pluriel

Quel animal le violoncelle imite-t-il? Et la contrebasse?

Quatre cents enfants ont bondi de leur siège pour crier «LA VACHE!» ou «LE CHAT!».

— Comment s'appelle le chef d'orchestre?

«YULI TUROVSKY!» a hurlé la plus studieuse moitié de l'assistance, celle qui avait consulté le cahier préparatoire à ce Concert-jeunesse.

M. Turovsky a bien rigolé, les musiciens aussi.

«C'est important de les éloigner de la télé et de leur donner des notions d'esthétique, a-t-il commenté. Ce serait merveilleux si, à cause de nous, la musique devenait importante dans leur vie.»

Dans la dernière phrase du *maestro*, remplacez musique par cinéma ou théâtre, variétés, arts visuels, littérature, danse ou même informatique et vous aurez, citoyens, une très bonne idée de la mission de vos Maisons de la culture.

Corelli, Mozart, 15 pièces tirées de *l'Album pour enfants* de Tchaikowsky: le cheval à bascule, le conte de la nounou, la sorcière... 400 enfants qui en écoutent des grands bouts sans presque bouger, à 9 h du matin, plutôt que d'aller, disons, à la cabane à sucre...

Mercredi soir, ils ont fait salle comble à «Frontenac» pour le *Trésor de la langue*, l'oeuvre résolument surprenante du guitariste René Lussier. «Nous refusons des réservations téléphoniques tous les jours...», affirme Laurent Legault, l'agent culturel de la Maison de la culture Ahuntsic, qui présente le même «monument» ce soir et demain à l'auditorium du cégep.
afetoiles

«Frontenac» représente un idéal pour les agents. Ils ne sont pas convaincus de la nécessité d'établir chaque Maison dans un lieu aussi privilégié: vaste hall d'entrée, salle de concert moderne, studios transformables, bibliothèque, phonothèque...

Mais ils ont bien le droit de rêver...

Paul Langlois y élabore le menu culturel.

«Nous n'avons jamais ciblé notre clientèle de façon scientifique, mais nous reconnaissons les figures. Ce sont surtout des gens du quartier qui nous fréquentent.»

À l'heure du lunch, par exemple, des travailleurs des alentours — ceux de Gaz Métro sont particulièrement assidus — viennent y profiter des Concerts-midi. «Ils apportent leur repas, nous fournissons l'ambiance.»

Les gens saisissent au vol l'occasion de faire le tour de l'exposition des photos de Jean-Claude Labrecque ou des peintures de Zilon, certains restent pour la projection d'un film. «Les gens du quartier se sont vraiment approprié leur Maison. Il y en a qui viennent y passer leurs journées.»

Un citoyen m'a même dit que la Maison avait transformé le quartier.

Laurent Legault dirige «Ahuntsic», une des six Maisons dites «éclatées». Éclatées dans le sens qu'elles n'ont pas de domicile fixe, comme les six autres, et que pour diffuser, il faut qu'elles s'associent avec le cégep, l'église ou le centre communautaire.

Loin d'entamer son enthousiasme, cet inconvénient ne fait que confirmer sa foi, si j'ose dire.

«Il faut constamment chercher de nouvelles clientèles, rejoindre des personnes que la culture n'atteint pas, parce que trop éloignée ou trop chère. Nous devons créer des habitudes.

«Il existe bien sûr une demande de base, certains produits que les gens réclament traditionnellement. Mais ce serait bien trop facile de s'asseoir sur des acquis».
afetoiles

«Notre travail, c'est de diffuser une culture variée», ont confirmé tout à tour les trois agents culturels à qui j'ai rendu visite.

Pierre Larivière, l'ainé du groupe, entreprendra bientôt sa neuvième année à Hochelaga-Maisonneuve, un quartier où depuis longtemps déjà la notion de «communauté» provoque autre chose que des échanges philosophiques.

«C'est plus facile pour recueillir des fonds», constate Larivière en souriant, lui qui fut complice social bien avant d'accéder à son poste au municipal.

«Le mot d'ordre, c'est: accessibilité. Nous ouvrons des portes sur le monde.» Simplement.

Et ils sont nombreux à s'y introduire, d'autant plus que c'est gratis, sauf dans les grandes occasions, comme le concert Beethoven-Bruckner de lundi soir au cégep Maisonneuve. Il faut toutefois dire Mme Grossman entretient des liens privilégiés avec la population d'H-M. et que chacune des visites de l'Orchestre métropolitain est accueillie comme un cadeau par la population.

Il paraît que les petites madames vont lui serrer la main après les concerts et que Mme Grossman prend tout le temps de les écouter et de leur parler.

C'est encore la chanson populaire et le théâtre qui font davantage vibrer les gens d'Hochelaga-Maisonneuve, et Larivière se fait un devoir et un plaisir de combler leurs attentes.

Ainsi, des adolescents d'Hochelaga-Maisonneuve ont-il vu une dizaine de pièces de théâtre, interrogé des comédiens, des metteurs en scène, des éclairagistes, ou Jean-Claude Lord, Anick Bissonnette, Richard Séguin; ainsi, les bonnes gens qui fréquentent la série *Coup de coeur* ont-elles découvert Dan Bigras, Richard Desjardins et Bourbon Gauthier bien avant vous et moi.

«Mais il ne faut pas aller trop vite pour ne pas les perdre...», constate encore Larivière.
afetoiles

Pourquoi sommes-nous habillés en noir, a demandé la violoniste?

Ni la question ni la réponse ne se trouvaient dans le cahier, mais quelques mains timides se sont quand même levées. «Parce que vous jouez de la musique triste...», a suggéré la première voix. «Parce qu'un de vos amis est mort...», a proposé l'autre.

Bien non, leur a finalement avoué la violoniste. Si on porte du noir, «c'est parce que jouer de la musique représente un grand événement pour nous et que dans les grandes occasions, les grandes personnes s'habillent en noir».

Il y a eu comme un bougonnement dans la salle. Celle-là, j'ai l'impression que les enfants ne l'ont pas pigée.

Mais les cinq classes de 4e année n'en ont pas moins passé une heure que certains d'entre eux n'oublieront pas de sitôt.

L'enquête que j'ai menée auprès des 15 flûtistes de l'école Montcalm qui sont montés sur la scène pour interpréter la *Prière du matin* avec I Musicci, a en effet révélé qu'un répondant sur deux serait musicien «dans un orchestre tout habillé en noir» quand il serait vieux.

FLORIDE



POURQUOI LOUER QUAND VOUS POUVEZ ÊTRE PROPRIÉTAIRE POUR MOINS CHER ?

95 % de FINANCEMENT

20 derniers condominiums de la phase I de 59 900 $ à 75 900 $ US

Phase II, à partir de 99 900 $ US

INCLUANT: terrasse privée, 3 appareils ménagers, moquette, rideaux, etc.

LA MEILLEURE QUALITÉ/PRIX POUR UNE LOCATION EXCEPTIONNELLE

Situé sur le bord du Clear Lake à seulement un mille de l'Intracoastal et à deux milles des magnifiques plages de Palm Beach, à l'est de la 95 à seulement 2 milles au nord du nouvel aéroport de Palm Beach. Ce magnifique projet ultra-sécuritaire de 96 condominiums est à distance de marche d'un parcours de golf, d'un des plus grands centres commerciaux du Sud de la Floride (ouvert 7 jours/semaine), du nouvel auditorium de Palm Beach et du camp d'entraînement des Expos.

LAKE PLACE CONDOMINIUMS
600, Executive Center Drive
West Palm Beach (sortie 53 Est de l'autoroute 95) Floride
Floride : 1 (407) 478-4485
Tennis, pavillon, salle d'exercices, terrasse, piscine

SOIRÉE D'INFORMATION À 19 H 30
Lundi 15 février 1993 à 19 h 30
Mardi 16 février 1993 à 19 h 30
GATINEAU: Hôtel des Gouverneurs de Gatineau
111, rue Bellehumeur, Gatineau.

V1900052

Que d'appels pour un meilleur millage !

Les lignes téléphoniques sont maintenant ouvertes plus longtemps pour vous aider.

Depuis que Shell s'est associée au Programme AIR MILES[MC], nos lignes téléphoniques n'ont pas dérougi, surchargées d'appels de clients qui veulent adhérer au programme pour plus de millage.

Si vous êtes l'une de ces nombreuses personnes à qui nous n'avons pu répondre, veuillez nous en excuser.

Avant que nos lignes téléphoniques ne surchauffent trop, nous sommes en train d'augmenter, le plus vite que nous pouvons, le nombre des représentants prêts à vous aider. Et les heures d'accès sont maintenant de 8 h à 22 h, du lundi au vendredi, et de 9 h à 17 h le samedi, pour vous permettre de vous envoler avec AIR MILES au plus tôt.

Merci de faire preuve de patience. Avec notre plus grande équipe et des heures prolongées, nous espérons que vous pourrez vous envoler très bientôt.



MC

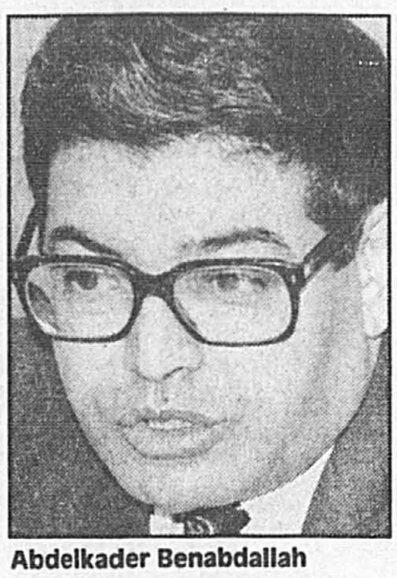
[MC] AIR MILES International Holdings N.V. Loyalty Management Group Canada Inc., usager autorisé.

Il conteste Mme Houda-Pépin et se fait contester à son tour

RICHARD HÉTU



Fatima Houda-Pépin



Abdelkader Benabdallah

Des membres de la communauté musulmane du Québec n'ont pas apprécié le rôle joué par Fatima Houda-Pépin dans la controverse qui a éclaté autour des déclarations de Jacques Parizeau sur la souveraineté et les minorités québécoises.

Mme Houda-Pépin, présidente du Centre maghrébin de recherche et d'information, a été l'instigatrice de la rencontre tenue à Montréal la semaine dernière entre le chef du Parti québécois et des représentants de dix groupes ethniques.

Au cours d'une conférence de presse houleuse hier, cinq musulmans liés à des institutions religieuses de la communauté ont tenu à dire que Mme Houda-Pépin n'avait été mandatée «ni par les musulmans, ni par les Arabes, ni par les Maghrébins» pour parler ou agir en leur nom.

«Les leaders musulmans font appel à la vigilance des musulmans contre ceux ou celles qui, sous les ordres des ennemis de l'islam, oeuvrent en vue d'isoler la communauté musulmane dans la société québécoise», a déclaré Abdelkader Benabdallah, un personnage controversé qui avait convoqué les journalistes dans un hôtel de Montréal.

«C'est une honte!»

La conférence de presse a cependant tourné au vinaigre quand deux membres de la communauté maghrébine qui se trouvaient parmi les journalistes s'en sont pris à M. Benabdallah et à ceux qu'il avait réunis pour dénoncer Mme Houda-Pépin, dont l'imam Said Youssef Fawaz, de la mosquée Al Umma, l'imam Muhammad Abdul Salam, de la mosquée Abou Bakar, et Berrada Mohamed, président de la mosquée du Centre-Ville.

«Pourquoi n'avez-vous pas invité Mme Houda-Pépin?» s'est exclamé un des deux hommes, Mustapha Hammaly, journaliste à la *Voix du Maroc*. «C'est une honte pour un musulman de parler dans le dos des gens.»

Après que M. Hammaly eût été expulsé de la salle, un autre homme, Kacem Guennaoui, a déclaré: «Si c'est ça la communauté musulmane, je ne suis plus musulman.»

Les choses ont empiré pour l'organisateur de la conférence de presse quand un journaliste a brandi une pétition contenant le nom de 93 personnes de la communauté maghrébine se disant «profondément indignés par le comportement» de M. Benabdallah, qui était présent hier au nom du Centre arabe d'étude et d'information au Canada, un organisme qui a été dissout le 16 janvier dernier.

Une lutte religieuse?

Au cours des derniers jours, M. Benabdallah a contacté à peu près tous les médias montréalais pour attaquer la représentativité de Mme Houda-Pépin. Hier matin, au cours d'une entrevue à *La Presse*, il a déclaré que Mme Houda-Pépin était plus près du Congrès juif que de la communauté musulmane ou maghrébine.

«À ce moment-là, a-t-il dit, qu'elle parle au nom des séfarades.» Les séfarades sont les juifs des pays du Maghreb, dont le Maroc, le pays d'origine de Mme Houda-Pépin.

Mme Houda-Pépin, une musulmane qui intervient depuis des années dans les médias sur les question interculturelles et religieuses, s'est également vu reprocher par M. Mohamed d'avoir «même osé parler au nom de l'islam».

Mme Houda-Pépin a souvent critiqué le rôle des intégristes au sein de la communauté musulmane du Québec et d'ailleurs dans le monde. Des attaques qui lui ont valu plusieurs ennemis.

Dans un communiqué émis hier, Mme Houda-Pépin a accusé M. Benabdallah de se livrer à une «campagne de salissage» à son endroit. «Les Québécois issus des communautés culturelles — à l'instar de la société majoritaire — ne constituent pas un groupe monolithique», a-t-elle rappelé avant d'ajouter que la position du centre dont elle est présidente, dans l'affaire Parizeau, avait été élaborée après consultation avec des membres de la communauté maghrébine et musulmane du Québec.

«Quatre maghrébins ont pris part à la rencontre avec M. Parizeau le 3 février 1993», a-t-elle précisé.



POLO RALPH LAUREN

RÉDUCTIONS FINALES

Jusqu'à 70 % de moins

SUR ARTICLES SÉLECTIONNÉS

de notre marchandise d'automne restante,

POUR UN TEMPS LIMITÉ SEULEMENT

POLO RALPH LAUREN

1316, rue Sherbrooke Ouest

Montréal (Québec)

(514) 288-3988

1672030;c03

PLUS DE 3 000 POINTS OFFERTS, CETTE SEMAINE, DANS La Presse

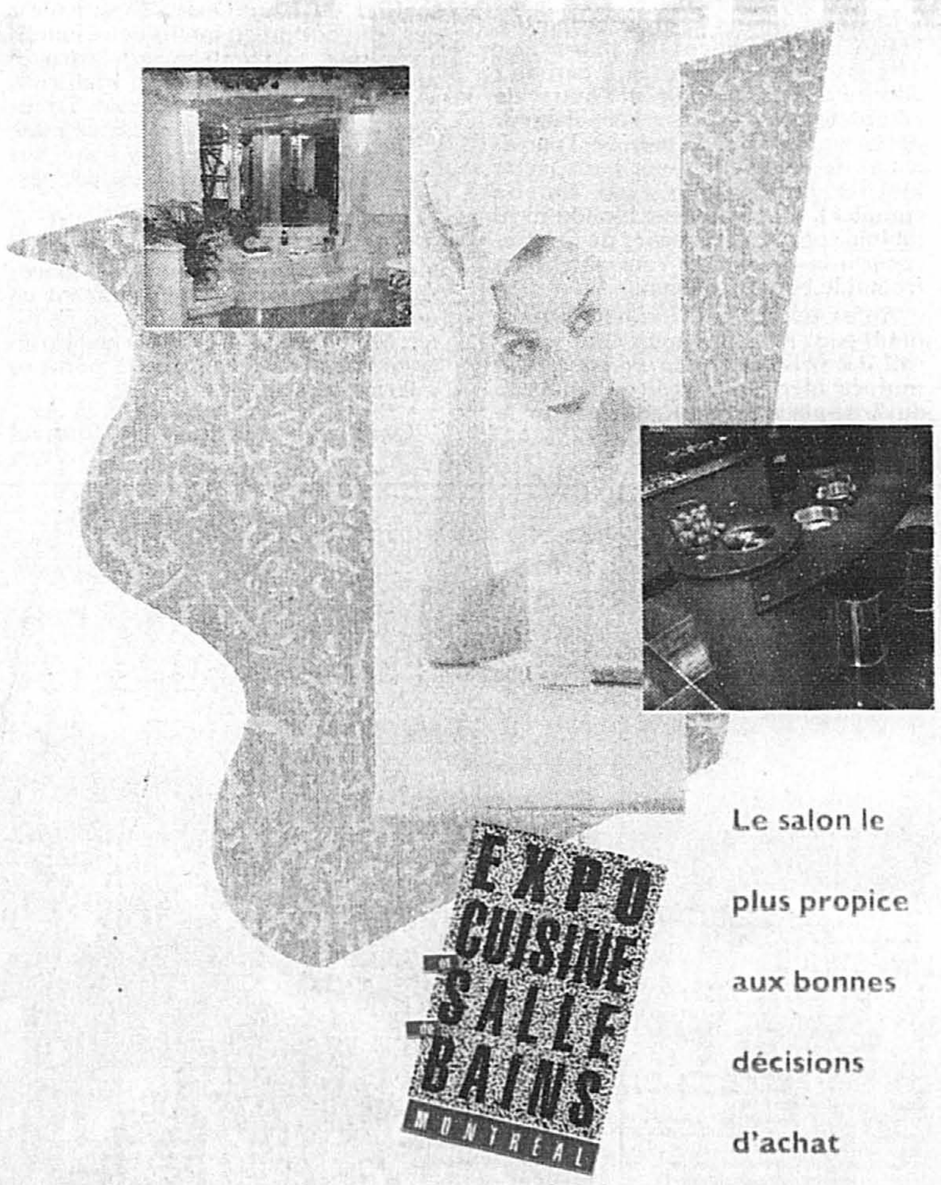
72354463
81340730
62435799
45393835
81746503

CODE BONI DE 500 POINTS

CLUB Multi-points

NOUVELLES TENDANCES • ÉLECTROMÉNAGERS • ROBINETTERIE • MATÉRIAUX DE FINITION • MOBILIER DE CUISINE • MOBILIER DE SALLE À MANGER • MOBILIER DE SALLE DE BAINS • CONSULTATIONS EN DESIGN • NOUVEAUTÉS EN DESIGN • ROBINETTERIE • MATÉRIAUX DE FINITION • SANITAIRES • MOBILIER DE SALLE DE BAINS • REVÊTEMENTS DE SOL • QUINCAILLERIE DÉCORATIVE • SANITAIRES • MOBILIER DE CUISINE

EXPO CUISINE et SALLE de BAINS de MONTRÉAL



Nouveau! portes et fenêtres

Le salon le plus propice aux bonnes décisions d'achat

5e anniversaire

12, 13, 14 février 1993

Palais des Congrès de Montréal

HEURES D'OUVERTURE

Vendredi: 10h00 à 22h00

Samedi: 10h00 à 22h00

Dimanche: 10h00 à 19h00

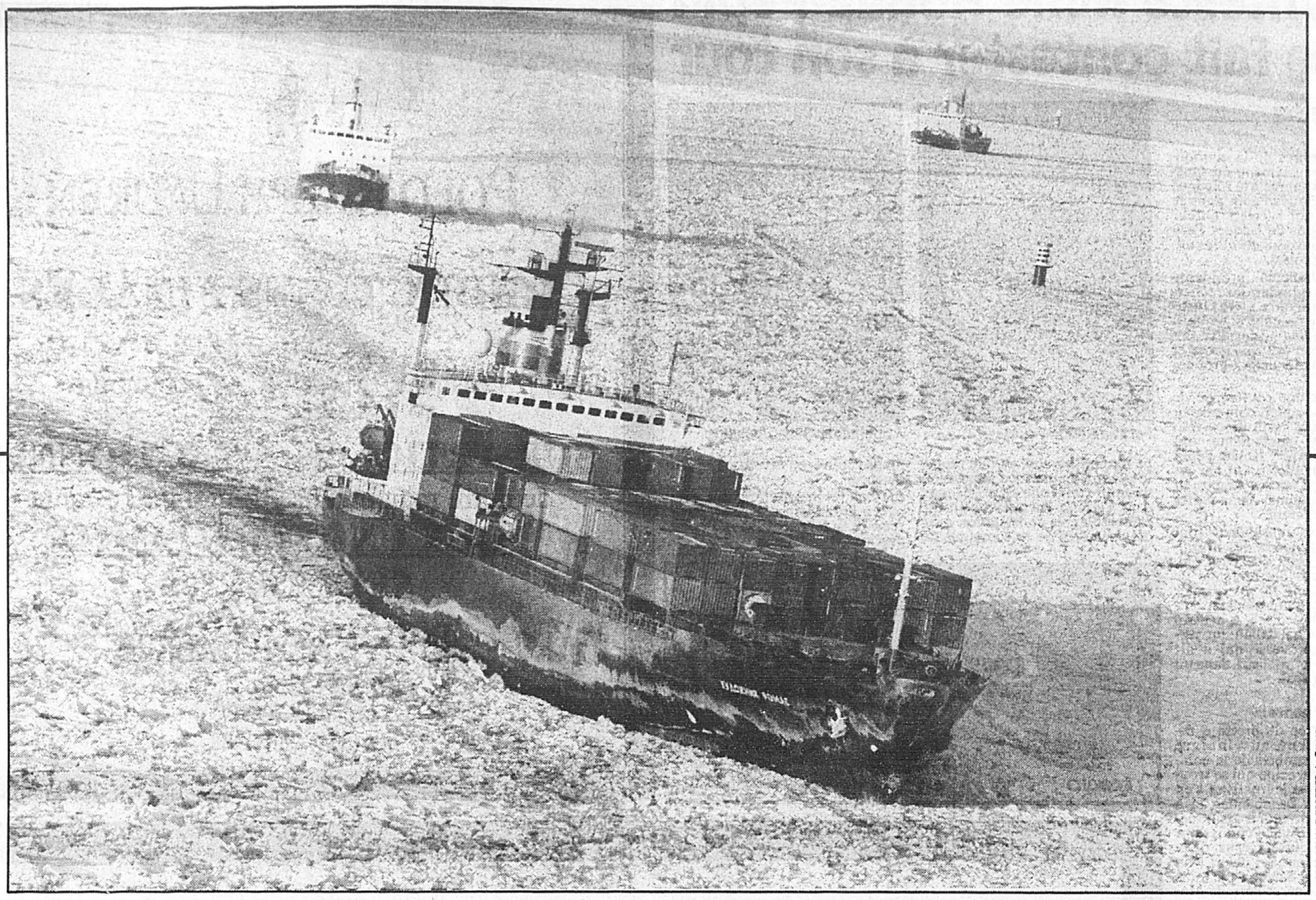
Réalisée par Ginette Gadoury

Collaboration: CUISI-PRO

La Presse

3 jours seulement

Un salon spécialisé de haute qualité • 200 entreprises attentives à vos besoins • 100 000 pi. ca. de produits et de services pour la cuisine et pour la salle de bains • Des cliniques de consultations gratuites avec 40 designers d'intérieur professionnels • Des produits pour tous les budgets.



PHOTOS ARMAND TROTTIER, *La Presse*

Le résultat d'une semaine de travail: un premier navire franchit l'embâcle hier après-midi. Le porte-conteneur russe *Koudoznik Roman* est arrivé à Montréal hier soir. En arrière-plan, vus d'un hélicoptère, on aperçoit les brise-glace Pierre-Radisson et Des Groseillers. Les trois navires sont sur le lac St-Pierre, en aval des îles de Sorel.

Le fleuve est rouvert à la navigation... pour le moment

DENIS ARCAND

■ Casser de la glace sur le fleuve est un métier ingrat. Si vous réussissez à empêcher les embâcles, comme cela s'est produit depuis 12 hivers d'affilée avant cette année, personne sur la rive ne le sait et le public terrien se fout même de savoir si vous existez ou non. Mais si l'embâcle se forme, comme cette année pour la première fois depuis 1981 au lac St-Pierre, et que l'inondation menace, alors là, c'est vous qu'on scrute.

Dans un cas comme dans l'autre, en plus, les autres marins vous traitent de fonctionnaire...

Même si, quand la glace prend, les brise-glace travaillent 24 heures sur 24 à gruger les battures et à barboter aller-retour d'un bout à l'autre de l'embâcle pour faciliter l'écoulement de l'ice-pack vers la mer en l'empêchant de reprendre. Sept jours, cette fois (et l'équipage n'a pas fini de compter), sans voir leur blonde ni le tabloïd sports, à zig-zaguer de Contrecoeur à la courbe de Yamachiche en frôlant le bord du chenal.

Après avoir loué un hélicoptère lundi pour aller photographier le travail des brise-glace, *La Presse* est retournée hier, pour visiter l'équipage du brise-glace Pierre-Radisson, sur le lac St-Pierre.

C'est hier justement, que le Radisson, le Des-Groseillers (son jumeau), ainsi que le Terry-Fox, ont réussi à casser assez de glace pour que la navigation reprenne. Deux navires sont partis de Trois-Rivières et ont traversé le lac St-Pierre en fin d'après-midi. Le *Koudoznik Roman*, un porte-conteneurs russe de 170 m et 17 400 chevaux-vapeur, et le *Cast Beaver*, un vraquier malais de 235 m et de 13 599 chevaux-vapeur se sont rendus à Montréal en soirée.

L'embâcle n'en est pas pour autant vaincu. «Le temps restera froid cette nuit (hier), la météo prévoit pas mal de neige d'ici peu et le vent devrait souffler du Nord-Ouest, ce qui n'est pas bon, durant au moins deux jours» a expliqué en montant vers la passerelle le premier officier du Radisson, qui affirme s'appeller Réjean Tremblay. «La glace est assez cassée pour que les bateaux puissent s'y frayer un chemin, mais l'embâcle n'est pas passée.»

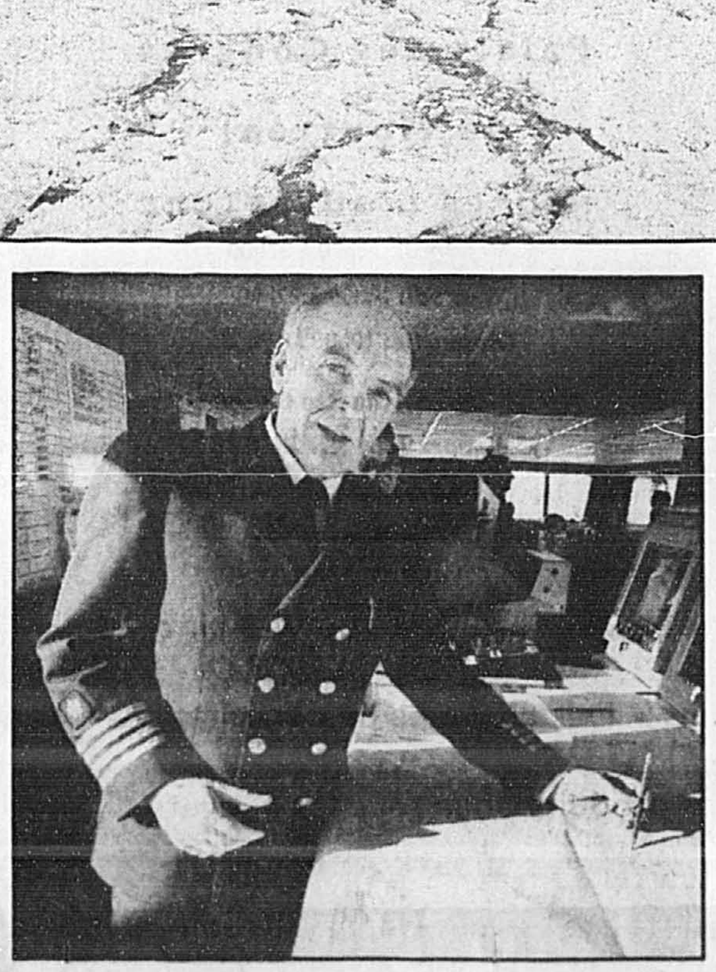
Si le vent soufflait du Sud-Ouest, il aiderait le courant à pousser les glaces vers l'aval, ce qui est exactement ce que les garde-côtes essaient de faciliter. Mais avec les prévisions météo défavorables, il se peut que la porte se referme bientôt.

Onze navires en attente à Montréal depuis quelques jours devaient partir ce matin à partir de 7 h, à une demi-heure d'intervalle. Cela devrait aider le travail des brise-glace.

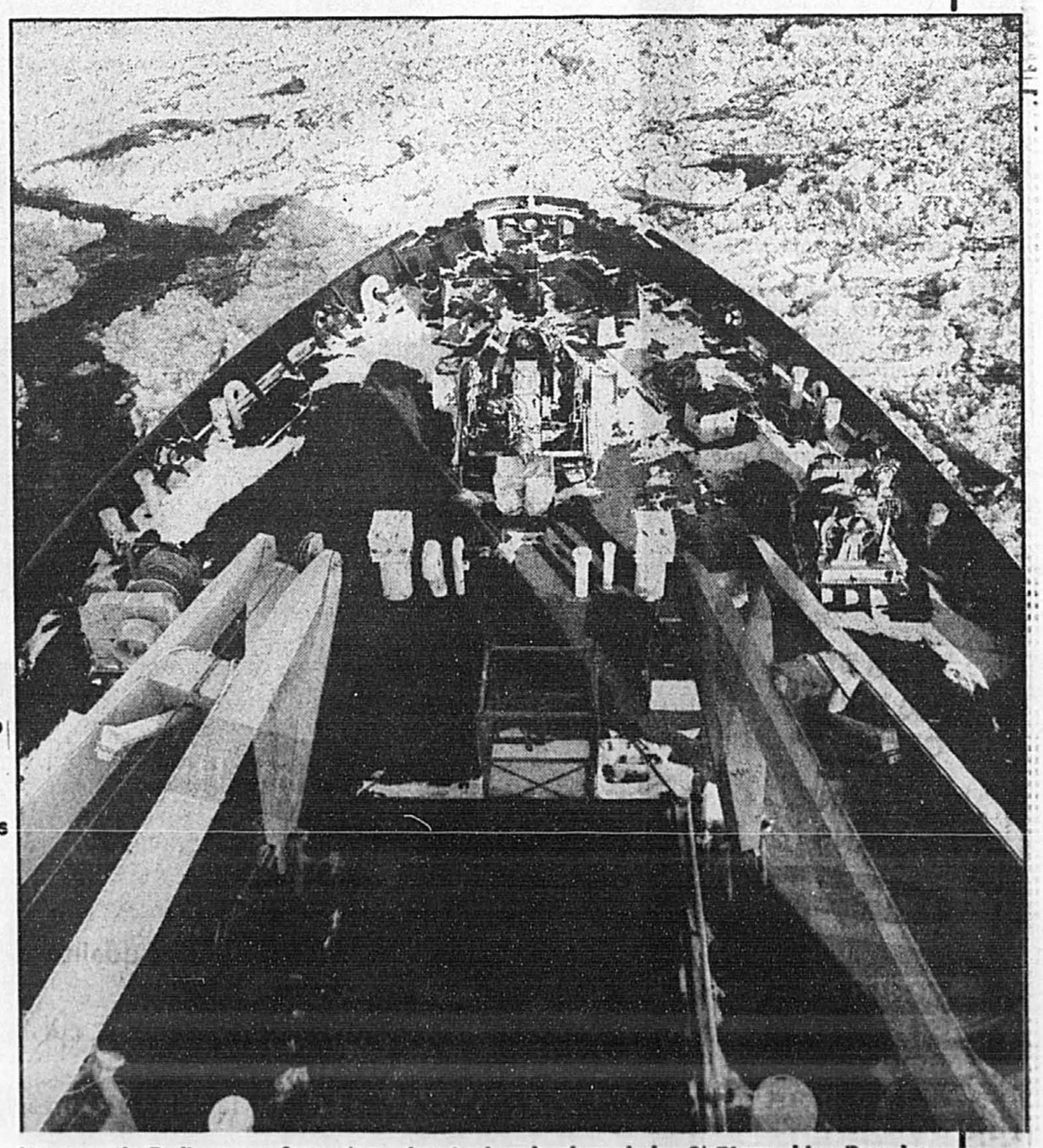
«Nous sommes actuellement cinq navires qui travaillons sur l'embâcle, a expliqué le commandant Guesneau, qui commande le Radisson depuis deux ans et demi. Il y a le Des Groseillers, qui est le jumeau du Radisson. Ce sont deux brise-glace de 13 600 chevaux-vapeur. Il y a aussi le Tery-Fox (24 000 chevaux-vapeur), qui est venu nous aider de Dartmouth (près de Halifax), et deux navires beaucoup plus petits, les baliseurs Sir Wilfrid Laurier et Tracy, qui donnent un coup de main.»

Tremblay, le second de Guesneau, explique le travail des brise-glace: «Le type de glace qu'on trouve ici est ce qu'on appelle du "sarrasin". C'est une glace en morceaux qu'il faut agiter sans cesse pour éviter qu'elle ne reprenne. Ça n'a rien à voir avec la glace franche qu'on retrouve dans le grand Nord. Là-bas, le principe est que le navire grimpe sur la glace et la casse sous son poids, la tassant du chemin avec l'étrave. Ici, c'est surtout la vague que l'on crée qui brasse les morceaux de glace et les empêche de se reformer. On déplace 8000 tonnes d'eau et la coque est faite pour faire le maximum de vague.»





Le capitaine Guesneau montre la position du Radisson (photo du haut), hier, sur le lac St-Pierre, au large de Yamachiche. C'est également là que se trouve le point le plus aval de l'embâcle.



La proue du Radisson, se frayant un chemin dans la glace du lac St-Pierre, hier. Pour les marins des brise-glace, il n'y a pas une glace, mais *des* glaces : «sarrasin», «frasil», «graisse», «nila», «glace jeune», «glace grise», «glace blanchâtre», «glace franche». Elles ont toutes une chose en commun : elles sont dans le chemin.

Dépotoir de St-Jean-de-Matha: les résidants sont excédés



JEAN-PIERRE BONHOMME

■ Les 3000 résidants du vieux village de Saint-Jean-de-Matha (dans les Basses-Laurentides) vivent une pénible tourmente politique. Une très grande proportion d'entre eux estiment que l'État a indûment autorisé en catimini qu'un entrepreneur privé implante, dans les parages, un véritable dépotoir d'envergure nationale qui déstabilise toute l'économie régionale, nuit au bien-être des citoyens et mine les fondements mêmes de la vie démocratique.

Plusieurs groupes de citoyens s'en plaignent amèrement et réclament l'appui du ministère de l'Environnement. Ils sont venus plaider leur cause auprès de l'opinion québécoise hier. Ils réclament surtout, comme le Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets, la tenue d'une enquête publique sur toute la situation des déchets solides au Québec.

Dans les salles communautaires bondées du Centre Saint-Pierre, rue Panet, les principaux intervenants de cette région agricole et touristique sont venus expliquer à la presse comment, selon eux, des citoyens qui s'opposent aux pratiques des propriétaires du dépotoir et à ses projets d'expansion, sont l'objet de pressions «troublantes» et victimes d'un certain «harcèlement judiciaire». Ils ont réclamé une rationnalisation de la politique gouvernementale.

«Au moment où le conseil municipal s'apprêtait à lever le voile sur les certificats (municipaux) douteux émis par l'ancien secrétaire municipal, en décembre dernier, signalent par exemple les intervenants dans leurs communiqués, la salle a dû être évacuée par la Sûreté du Québec à la suite d'un appel à la bombe...»

Le coordonnateur de la table de concertation du comité des citoyens de Saint-Jean-de-Matha, M. André Dallaire, était accompagné d'une douzaine de concitoyens, dont le président du Bureau de consultation de la ville de Montréal, M. Luc Ouimet.

M. Dallaire a exprimé l'avis que le système actuel «matraque l'appareil municipal» et «musèle la démocratie». Le propriétaire du dépotoir, la compagnie Béro-Transvick, dit-il, dispose à Saint-Jean-de-Matha d'un fort tonnage des rebuts de régions extérieures, dont celle de l'Outaouais; l'entrepreneur aurait ainsi obtenu, contre le gré d'une majorité de citoyens, selon lui, diverses autorisations qui modifient la vocation touristique choisie par la municipalité.

Certaines matières enfouies, qui s'amoncèlent parfois dans l'illégalité, signale-t-il par ailleurs, menacent de déborder dans des écosystèmes fragiles et de contaminer le parc public des chutes Monte-à-Peine situé en aval. Du reste, des «avis d'infraction» ont été émis par le ministère de l'Environnement. Des «dizaines de lourds camions», précise-t-il aussi, circulent parfois nuit et jour, et modifient le caractère du lieu.

Les citoyens, a dit M. Dallaire, se sont opposés il y a quelques semaines aux projets d'agrandissement de ce grand dépotoir (selon le comité le lieu fait 300 acres de superficie environ): une pétition en ce sens a été signée par 2300 citoyens.

Le périmètre d'origine, autrefois propriété d'un résidant du village, pourrait être agrandi sur des terrains appartenant aussi au nouveau propriétaire. Onze certificats de conformité, dont certains relatifs à ces agrandissements, émis par l'ancien secrétaire de la municipalité, sont contestés par le comité de citoyens et par une majorité de conseillers.

M. Dallaire a dit vouloir obtenir audience auprès du ministre de l'Environnement, M. Pierre Paradis, pour obtenir qu'une des autorisations, le projet d'agrandissement no 004, soit rejetée par le ministère; celui-là n'a pas encore été autorisé. Un autre, le 003, fera l'objet d'un examen par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

Les actions judiciaires, en cette matière, se croisent. Le coordonnateur André Dallaire croit que Saint-Jean-de-Matha est victime de certaines techniques de «muselage juridique» telles que pratiquées aux États-Unis. Deux conseillers municipaux, dit-il, sont actuellement devant les tribunaux: on veut les faire démissionner; certains leaders d'opinion locaux sont poursuivis pour 125000$ chacun notamment. Par ailleurs, des actions sont engagées pour faire déclarer illégales certaines procédures municipales.

On se souviendra qu'en 1977 les citoyens de Saint-Jean-de-Matha s'étaient opposés avec succès à Hydro-Québec qui voulait faire passer dans son territoire la troisième ligne de transport de l'électricité du complexe de la baie James.

Option Laval s'en prend à Vaillancourt

■ Option Laval, formation politique municipale nouvellement formée, dit que le maire Gilles Vaillancourt est «culotté» de créer une société paramunicipale, AGRIL, qui verra au développement de l'agriculture dans l'île Jésus.

Le président de cette force d'opposition, Gérard Jalbert, affirme ne rien comprendre à cette décision. «M. Vaillancourt mentionne qu'il veut mettre un frein aux spéculateurs qui achètent nos belles terres agricoles à bas prix et les revendent à des promoteurs ou autres. Voyons donc! S'il y a une personne au Québec qui a dézoné à tour de bras, c'est bien lui. La zone agricole, à son arrivée au pouvoir, totalisait 11642 hectares sur une superficie de 24540 hectares, soit 47 p. cent du territoire. Aujourd'hui, il n'en reste plus que 7194 hectares, à peine 29 p. cent de l'île Jésus», soutient M. Jalbert.

La CUM souhaite l'établissement d'un système de contrôle des automobiles

JEAN-PIERRE BONHOMME

■ La commission de l'environnement de la Communauté urbaine de Montréal a résolu de faire pression sur le gouvernement du Québec pour obtenir «une accélération du processus de mise en place d'un programme d'inspection obligatoire et d'entretien des véhicules automobiles dans la grande région de Montréal».

C'est ce qu'a dit hier à *La Presse* le président de la commission de l'environnement de la CUM, M. Michel Leduc, maire de LaSalle.

Ce n'est pas la première fois que la CUM fait des pressions sur le gouvernement en cette matière. En 1987 et en 1991, par exemple, son président, M. Michel Hamelin, demandait, dans des lettres aux ministres de l'Environnement, l'établissement d'un système de contrôle des émissions polluantes des véhicules automobiles. M. Paradis faisait savoir, en août 1991, qu'un comité directeur se penchait sur la question.

Cette fois-ci, M. Leduc indique que la CUM est prête à gérer un système d'inspection des voitures et qu'elle ne rejette pas la possibilité de collaborer avec des entreprises privées à cet effet. D'aucunes sont prêtes à investir d'«importants fonds», dit-il, pour établir des postes d'inspection dans la région montréalaise. Il a dit que le gouvernement sera invité à faire le choix d'une «mécanique de contrôle».

M. Leduc a dit avoir déjà eu des entretiens avec une entreprise privée de Toronto, ProtectAir, et que celle-ci était prête à investir «d'importantes sommes d'argent» pour l'implantation d'un système d'inspection et d'entretien pour la région de Montréal», à commencer par une station-pilote. L'État, signale-t-il, n'aurait que peu d'investissement à faire.

Les porte-parole de cette entreprise, du reste, devaient effectivement présenter un mémoire à une réunion de la commission hier soir; quatre autres groupes intéressés: la Hamilton Test Systems, du Connecticut; l'Association pour la protection automobile (APA); la Corporation des concessionnaires automobiles de Montréal et l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique, devaient aussi faire connaître leurs points de vue sur la question.

Le mémoire de l'APA signale qu'il pourrait y avoir, au Québec, pas moins de 950000 véhicules dans le parc automobile «qui excéderaient les normes d'émissions polluantes». Le parc automobile de Montréal, selon les concessionnaires, comprend 600000 véhicules. Le système idéal d'inspection, dit l'APA, doit «favoriser une identification rapide des véhicules polluants et ce, à un prix modique». Quant aux réparations devant être faites, les choses ne seront pas aussi faciles: le coût des opérations, évalué par l'APA est «élevé».

L'AQLPA, quant à elle, estime que «le contrôle des émissions de gaz de chaque véhicule est absolument nécessaire pour s'assurer de l'efficacité des nouvelles réglementations». Les concessionnaires, eux, «appuient le principe d'une action en ce sens».

Je choisis Chez BETTER RESTAURANT



"... la frite Chez BETTER fait l'unanimité: c'est l'une des meilleures en ville."
M.F. Bazzo, Via

SOLDE de STOCK
Bummis
Surcouches imperméables



15% DE RABAIS
Du 8 au 20 FEV.
Grand choix:
— couches imperméables
— couches de coton
45% de rabais sur les modèles imparfaits.
Faites un choix écoLOGIQUE et ÉCONOMIQUE
10, av. des Pins O., local 219
(coin boul. St-Laurent)
Téléphone:
289-9415

Économisez jusqu'à 15$ par année
Placez une couverture isolante sur votre chauffe-eau.



ÉCOKILO 333-KILO

OXFAM-QUÉBEC
CSD
Semaine du développement international
OXFAM-QUÉBEC remplit sa mission depuis 20 ans grâce à ses donateurs.
MERCI!

NOUS AVONS 15 ANS
CETTE FIN DE SEMAINE: LE CINÉMA-MAISON
Il y a tout juste 15 ans, Audio Centre ouvrait ses portes. Pendant 15 jours complets, nous célébrons notre 15ième anniversaire. Voici 15 excellentes raisons de venir fêter avec nous:

1 Réductions de 15% minimum dans tous nos magasins sur les articles spécialement identifiés.

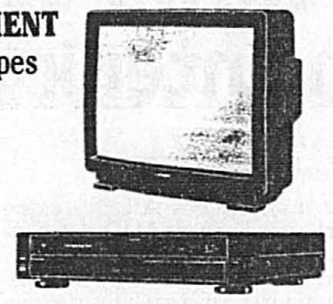
2 Chaque jour, dans chaque magasin, la 15ième personne à nous rendre visite gagnera un cadeau-surprise!

3 CETTE FIN DE SEMAINE SEULEMENT
Magnétoscope Hi-Fi HRDX62U de JVC
SEULEMENT 389 $

4 Avec 15 marques différentes de haut-parleurs, vous avez le choix parmi plus d'une centaine de modèles!

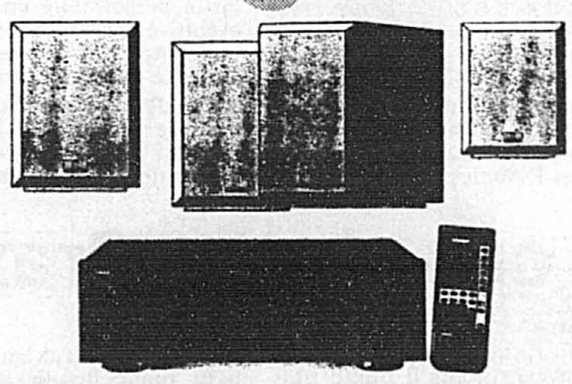


5 CETTE FIN DE SEMAINE SEULEMENT
Ensembles Téléviseurs/Magnétoscopes
MITSUBISHI
Magnétoscope Hi-Fi 4 têtes et Téléviseur 29"
SEULEMENT 1099 $
Panasonic
Magnétoscope Hi-Fi et Téléviseur 29"
SEULEMENT 1299 $



6 Coupon-rabais de 15$ remis avec tout achat applicable sur votre prochaine acquisition.

7 CETTE FIN DE SEMAINE SEULEMENT
Ensemble Cinéma-Maison «Surround Sound»
YAMAHA • psb
SEULEMENT 1099 $
Inclue un récepteur, 2 paires de haut-parleurs avant et arrière et un haut-parleur central (non-illustré)



8 Participez à notre tirage d'un système NAD•PSB, une valeur de $1500!

9 CETTE FIN DE SEMAINE SEULEMENT
Ensemble complet de Cinéma-Maison pour votre salon!
Récepteur AVR30 HARMAN/KARDON, 1 paire d'haut-parleurs 15B et 1 paire de 1B de Celestion, 1 haut-parleur central NSC90 de Yamaha
Rég. 3300 $
EN SPÉCIAL 2699 $

10 Une liste complète d'articles à liquider durant tout ce mois. Renseignez-vous auprès de votre conseiller(ère).

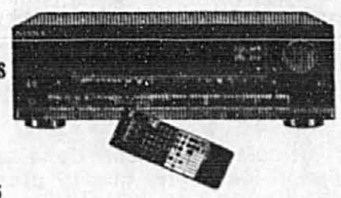
11 Nous offrons l'une des plus vastes sélections de produits audio / vidéo en Amérique du Nord.

12 CETTE FIN DE SEMAINE SEULEMENT
Haut-parleur centraux à partir de 99 $ chacun
Haut-parleur «Surround Sound» à partir de 99 $ chacun
Yamaha YSTSW100 «Subwoofer»
Rég. 550 $ maintenant 469 $



13 15 ans de service et de produits exceptionnels qui ont établi notre succès et notre réputation.

14 CETTE FIN DE SEMAINE SEULEMENT
Sherwood
Récepteur «Surround Sound» 100 watts
SEULEMENT 599 $
SONY
Récepteur «Surround Sound» 70 watts
SEULEMENT 499 $



15 Nous avons sûrement ce qu'il vous faut!



Nous célébrons 15 ans d'excellence dans le domaine de l'audio-vidéo.
audio centre
5260, rue Sherbrooke O., (Décarie) • 482-4420 • 1970, boul. Le Corbusier, Laval • 687-3627 • 8080, boul. Taschereau O., Brossard • 466-1999

Clinton nomme une célibataire à la Justice

Le président hausse les impôts des mieux nantis et des grandes entreprises

d'après Reuter

WASHINGTON

Le président Bill Clinton a annoncé hier la nomination du procureur de Miami Janet Reno au poste de ministre de la Justice.

« Aucun ministère ne demande autant d'esprit d'innovation que le département de la Justice. Je suis fier d'annoncer aujourd'hui que j'ai l'intention de faire de Janet Reno, procureur de Miami et du comté de Dade en Floride, notre prochain ministre de la Justice », a déclaré Bill Clinton en présentant Janet Reno, 54 ans, lors d'une cérémonie à la Maison-Blanche.

Janet Reno, célibataire et sans enfant, est connue pour avoir défendu les droits des enfants lorsqu'elle était avocate. Jusque là, le choix d'un ministre de la Justice a tourné au cauchemar pour le nouveau président. La première femme désignée, Zoe Baird, avait dû se retirer car elle avait employé chez elle un couple de Péruviens en situation irrégulière.

Ensuite, Kimba Wood, juge du tribunal fédéral de New York, était sur le point d'être désignée lorsqu'elle a dû également se retirer de la course pour avoir employé une étrangère en situation irrégulière comme baby-sitter.

Les impôts

Par ailleurs, le président Bill Clinton a annoncé hier une hausse des impôts pour les contribuables les plus fortunés ainsi que pour les grandes entreprises dans le cadre de son programme économique. « J'ai besoin de votre soutien et de votre contribution », a-t-il déclaré à un parterre d'hommes d'affaires réunis à la Maison-Blanche. « Maintenant, je vous demande d'y mettre du vôtre ».

Cette hausse devrait toucher les foyers affichant plus de 200 000 dollars de revenus annuels et les grosses sociétés. Les classes moyennes — la veille il avait laissé entendre qu'une hausse des impôts pouvait être à l'ordre du jour pour ces dernières — devraient être « pénalisées » d'une autre façon, par exemple, par l'imposition d'une taxe sur l'essence.

« J'ai été persuadé par mon secrétaire au Trésor qu'il serait déraisonnable et même impossible d'augmenter le taux d'imposition des individus sans augmentation correspondante pour les entreprises », a dit M. Clinton, qui doit rendre public son programme économique mercredi prochain. « Alors, nous avons fait les deux dans le programme que nous allons recommander ».

Le taux maximum d'imposition sur les sociétés — à l'exception des petites entreprises —, actuellement de 34 p. cent, devrait monter à 36 p. cent, a-t-on appris auprès de ses collaborateurs. M. Clinton a également répété qu'il entendait compenser la hausse des impôts pour les sociétés par des aides fiscales à l'investissement.

Bill Clinton, qui avait promis durant la campagne électorale de réduire les impôts pour la classe moyenne, avait expliqué la veille que le déficit budgétaire était bien plus important que prévu (il atteint 327 milliards de dollars pour l'exercice en cours) et qu'en conséquence sa promesse serait difficile à respecter.

Un sombre tableau

Il a dressé à nouveau hier un sombre tableau de l'économie, demandant à tous les Américains de faire face au péril. La crise actuelle « est tout aussi profonde que celles auxquelles nous avons fait face dans le passé. Nous risquons de perdre le niveau de vie que nous considérions comme acquis dans le passé ». Le président a lancé un appel spécial aux milieux d'affaires: « Si vous regardez l'histoire de notre pays, à chaque fois que les choses allaient mal, le secteur privé et les milieux d'affaires se sont mobilisés en temps de guerre comme de paix ».



C'est Janet Reno, procureur de Miami et célibataire, que le président Clinton vient de nommer secrétaire à la Justice.

Échec des premières négociations entre Eltsine et Khasboulatov

d'après AFP

MOSCOU

La première rencontre entre le chef de l'État russe Boris Eltsine et le président du parlement Rouslan Khasboulatov, sous l'égide du président de la Cour constitutionnelle Valery Zorkine, s'est achevée hier soir au Kremlin sans résultat, a annoncé le service de presse de la présidence cité par l'agence Interfax.

Selon le porte-parole de la présidence russe, M. Viatchelsav Kostikov, M. Khasboulatov a présenté les 12 questions que le présidium du parlement propose pour le referendum, qui sont pour M. Eltsine « inadmissibles ». MM. Eltsine et Khasboulatov, qui se sont rencontrés en présence de M. Zorkine, ont décidé de se retrouver en tête-à-tête mardi et jeudi prochains au Kremlin pour de nouveaux pourparlers, a toutefois annoncé M. Kostikov.

« Il n'est pas question de mettre fin à la préparation du referendum », a déclaré à l'issue de la réunion de plus d'une heure M. Eltsine cité par M. Kostikov. Le responsable a précisé que le ton des discussions qui se sont déroulées dans les fauteuils du salon vert du Kremlin, avait été très « correct ».

Le porte-parole a précisé que « la préparation du referendum bat son plein, mais parallèlement, on cherche un moyen de parvenir à un accord » lors de prochaines discussions dont M. Zorkine sera exclu pour lui permettre de préserver son « indépendance ».

Les relations entre MM. Eltsine et Khasboulatov n'ont cessé de se détériorer depuis le 7e Congrès (Assemblée élargie) de décembre dernier, qui a contraint le chef de l'État à se séparer de son premier ministre Egor Gaïdar. Le chef de l'État avait en réaction imposé la convocation pour le 11 avril d'un referendum sur la nouvelle constitution, qui verrait la disparition du Congrès.

M. Khasboulatov avait contre-attaqué en présentant un projet de 12 questions pour le referendum, liant notamment la responsabilité du président russe au résultat de son referendum, ainsi que des élections générales anticipées dès 1993.

Réaction favorable au plan américain sur la Bosnie

d'après AP

PARIS

Les premières réactions étaient hier pour l'essentiel favorables à la décision des États-Unis de s'impliquer plus directement dans la négociation bosniaque et d'envoyer si nécessaire des troupes, mais uniquement pour assurer l'application d'un plan de paix que Washington souhaite moins défavorable aux musulmans.

Le Quai d'Orsay a accueilli cette initiative « favorablement », en jugeant en particulier « très positive » la volonté de privilégier la voie pacifique. Il a aussi « salué » le soutien des États-Unis à l'idée franco-allemande d'un tribunal international pour les crimes de guerre.

Le secrétaire général de l'OTAN Manfred Woerner a rappelé que l'Alliance atlantique « reste disposée à soutenir les efforts des Nations unies pour ramener la paix dans la région ». Le secrétaire au Foreign Office, Douglas Hurd, a qualifié ce plan de « très bon ensemble ». À son avis, « il est très utile que personne en Bosnie ne sache si les États-Unis vont intervenir et imposer une solution par la force ou armer l'un des camps pour poursuivre le conflit ».

Son homologue américain Warren Christopher a toutefois reconnu mercredi que les idées d'un soutien aérien du gouvernement bosniaque et d'une levée de l'embargo sur les importations d'armes ont été envisagées mais exclues, essentiellement pour protéger les casques bleus déployés sur place, notamment français.

Sur cet aspect de la levée de l'embargo, réclamée avec insistance par Sarajevo, le président bosniaque Alija Izetbegovic a déploré que « rien n'ait changé, essentiellement à cause de nos amis européens ». Mais, de façon plus générale, il s'est félicité du plan américain : « Je pense que les Américains ont une meilleure compréhension de ce qu'est une communauté pluriethnique, meilleure que les Européens. Les droits nationaux sont mieux compris en Europe, tandis que les droits de l'Homme sont mieux compris aux États-Unis. »

Le premier ministre bosniaque, d'ethnie croate, Mile Akmandjic, s'est aussi dit satisfait de cet engagement, surtout diplomatique pour l'instant, des Américains. Et même le chef des Serbes bosniaques, Radovan Karadzic, a souhaité « bienvenue à l'Amérique ». La Turquie a exprimé des réserves, surtout en raison de l'absence de tout engagement ferme sur un usage de la force.

Côté américain, la critique est venue du chef de la minorité républicaine au Sénat, Bob Dole, qui a parlé de « déception car cela va beaucoup moins loin que les actions dures promises durant la campagne ». Parlant de ses compatriotes, Bill Clinton a jugé qu'« ils veulent qu'on fasse plus, mais avec prudence ».

En attendant, le gouvernement bosniaque, dominé par les musulmans, a fait savoir hier aux Nations unies que Sarajevo avait décidé de refuser toute nouvelle aide humanitaire. Le vice-premier ministre bosniaque Zlatko Lagumdzia a déclaré que Sarajevo prenait cette décision par solidarité pour les quelque 100 000 musulmans coupés de toute aide internationale par les forces serbes dans l'est de la Bosnie.

Ottawa et Washington veulent maintenir la pression sur Haïti

d'après PC, AFP et AP

WASHINGTON

Le ministre des Affaires extérieures Barbara McDougall et le secrétaire d'État américain Warren Christopher sont à bout de patience vis-à-vis du régime putschiste en place à Port-au-Prince.

« Nous sommes d'accord sur l'importance de demeurer fermes envers ce régime de facto » surtout au moment où il vient de montrer qu'il plie devant les pressions internationales, a déclaré Mme McDougall hier à Washington, à l'issue d'une première rencontre avec le nouveau secrétaire d'État américain.

Mme McDougall a affirmé que c'était la fermeté du Canada, des États-Unis et d'autres pays qui avait forcé les autorités haïtiennes à reculer et à accepter la venue en Haïti d'une mission d'observation de l'ONU et de l'OEA. Les 40 premiers observateurs partiront ce week-end pour Haïti.

Elle a mentionné la possibilité d'adopter des sanctions plus sévères, et a affirmé que la mise en place d'un blocus maritime pour faire respecter l'embargo décrété par l'Organisation des États américains (OEA) demeurait une possibilité.

Elle a aussi insisté sur l'importance de fixer un échéancier au régime de facto. « Il est essentiel qu'ils acceptent les résolutions de l'OEA et la proposition qu'ils ont signée, a-t-elle déclaré. C'est la signature du général Cédras et des autres qui est là, et il est temps qu'ils appuient les efforts internationaux ».

Les résolutions de l'OEA réclament notamment le retour au pouvoir du président légalement élu Jean-Bertrand Aristide, renversé par un coup d'État le 30 septembre 1991.

Un rapport publié hier par deux organisations de défense des droits de l'Homme, Americas Watch et la Coalition nationale pour les Réfugiés haïtiens, accuse d'ailleurs l'armée et l'élite conservatrice haïtienne d'avoir détruit systématiquement les groupes de base qui avaient favorisé l'avènement de la démocratie dans le pays.

Dans ce rapport intitulé: « Un peuple bâillonné: la destruction d'une société civile en Haïti », qui s'appuie sur les témoignages de 250 personnes résidant dans huit des neuf provinces du pays, les deux organisations estiment que les militaires utilisent une répression et une terreur dignes des dictatures Duvalier pour compromettre le retour du président Aristide.

Dans un tel contexte, souligne le rapport, Aristide « aurait des difficultés à transformer sa popularité personnelle en un soutien organisé nécessaire pour imposer une autorité civile à une armée violente et récalcitrante ».

Les deux groupes qui ont leur quartier général à New York, mettent en garde contre l'idée que seule l'armée peut être garante de stabilité et de développement, et demandent une épuration de l'armée avant toute tentative de la rendre professionnelle.

Le rapport souhaite enfin un retour à la vie démocratique et associative qui avait existé en Haïti entre le départ de Jean-Claude Duvalier en 1986 et le coup d'État contre le président Aristide en 1991, notamment sous l'influence de l'Église catholique.



Mme Barbara McDougal en compagnie du secrétaire d'État américain, M. Warren Christopher.

Les enquêtes ont chassé Craxi

d'après AFP

ROME

Soumis à six enquêtes judiciaires dans des affaires de corruption, Bettino Craxi, 58 ans, a démissionné hier du poste de secrétaire général du Parti Socialiste Italien qu'il occupait depuis plus de 16 ans, remettant son mandat « à disposition » de l'Assemblée nationale socialiste réunie pour prendre acte de la démission du « roi Bettino » et élire son successeur.

Partie de Milan en février 1992, la grande enquête sur la corruption des partis politiques a littéralement décapité le parti socialiste italien, entraînant le départ du secrétaire Bettino Craxi, et ébranlant tout un système institutionnel dont le PSI est l'un des piliers.

Le départ du secrétaire national, réclamé depuis quelques mois par un fort courant rénovateur du PSI, conduit par l'ex-dauphin de M. Craxi, l'ancien ministre de la Justice Claudio Martelli, était attendu. Mais il prend plus de relief, après la démission, spectaculaire et inattendue celle-ci, de M. Martelli — qui a abandonné mercredi à la fois son poste de ministre de la Justice et ses responsabilités au sein du PSI, après l'ouverture d'une enquête judiciaire sur son propre compte.

Ces deux démissions illustrent l'ampleur de la crise qui secoue le PSI, deuxième parti de la coalition gouvernementale de centre-gauche tombé à 9,9 p. cent des votes lors d'élections municipales partielles. Les quelque six cents délégués socialistes rassemblés dans un grand hôtel de la périphérie de Rome vont tenter à présent, dans une ambiance empoisonnée par les scandales et les rivalités, de trouver l'homme du renouveau qui puisse satisfaire à la fois la majorité « craxienne » et la minorité « martellienne ».

Par-delà le problème de la succession socialiste, que la presse n'hésite pas à qualifier de « question de survie » pour la formation sur laquelle Craxi a véritablement régné depuis juillet 1976, c'est l'ensemble du système des partis italiens qui craque sous les coups des juges anti-corruption.

La nervosité est telle dans tout le pays que des rumeurs incontrôlables parlant de l'ouverture d'enquêtes pour pots-de-vin contre le président du conseil Giuliano Amato (socialiste) voire contre l'administrateur délégué de Fiat, Cesare Romiti, ont provoqué hier une chute brutale de la lire et des cours en bourse.

Mais la crise est profonde. Les arrestations se succèdent au fil des enquêtes, une demi-douzaine encore hier entre Milan, Rome et Naples. Les déclarations de Silvano Larini, ami de Bettino Craxi, semblent accablantes dans leur normalité: les « tangentes » (pots-de-vin) étaient si bien institutionnalisées qu'elles étaient réparties équitablement entre les trois principaux partis, démocratie chrétienne, socialistes, ex-parti communiste, avec quelques « restes » aux petits partis d'appoint.

Mitterrand aux Cambodgiens: prenez vos responsabilités

d'après AFP

PHNOM PENH

Le président français François Mitterrand a « exhorté très vivement » hier à Phnom Penh les factions cambodgiennes à « prendre leurs responsabilités » et à ne pas « bafouer » l'action de la communauté internationale par leurs désaccords sur l'application du plan de paix.

M. Mitterrand, qui est arrivé à Phnom Penh hier pour une visite officielle de deux jours, a aussi mis en garde les quatre factions (gouvernement de Phnom Penh, Khmers rouges, sihanoukistes, droite nationaliste) contre une reprise des combats, selon son porte-parole, Jean Musitelli.

« La Communauté internationale s'est engagée pour la recherche d'un règlement de paix au Cambodge comme rarement elle l'a fait », et « les désaccords des parties ne devraient pas aboutir à bafouer son action », a souligné M. Mitterrand devant les membres du Conseil National Suprême (CNS, quadripartite), présidé par le prince Norodom Sihanouk.

Le processus de paix mis en oeuvre par l'ONU depuis près d'un an après la tenue de la Conférence internationale de Paris sur le Cambodge (CIPC) est actuellement dans l'impasse la plus totale, en raison notamment de l'obstruction des Khmers rouges (maoïstes), qui ont refusé d'être désarmés et démobilisés et ne veulent pas participer aux élections générales de mai prochain.

Ces dispositions étaient des étapes cruciales du plan de paix établi par les membres permanents du Conseil de sécurité des Nations Unies et signé par les belligérants cambodgiens, y compris les Khmers rouges, en octobre 1991 à Paris.

Planification financière 1993

Un cahier spécial à ne pas manquer demain dans

La Presse

Un expert veut une enquête sur le sang contaminé

MICHEL HÉBERT
de la Presse Canadienne

OTTAWA

Une enquête publique sur la contamination du sang par le virus du sida permettrait d'éviter la répétition d'une telle catastrophe et à indemniser plus d'un millier de victimes, a soutenu hier à Ottawa un expert du Centre de médecine, d'éthique et de droit de l'Université McGill.

«Une enquête publique serait très utile pour savoir ce qui s'est passé et nous enseignerait comment mieux faire les choses à l'avenir», a déclaré le docteur Norbert Gilmore, qui fut président du Comité consultatif national sur le sida de 1983 à 1989.

Devant le comité des Communes sur la santé qui soupèse l'idée d'une telle enquête, il a indiqué que cet exercice risque de culpabiliser les hauts responsables de la Croix-Rouge qui ont eu un rôle à jouer dans ce dossier au cours des années 1980.

Médecin à l'hôpital Royal Victoria à Montréal, M. Gilmore estime qu'une enquête publique serait bénéfique pour les gens contaminés par le virus et maintenant atteints du sida. Ces malades pourraient alors exprimer leurs besoins et leurs sentiments.

Les centaines de victimes de cette contamination, a-t-il expliqué, se demandent toujours pourquoi les autorités responsables ont tant attendu avant d'intervenir.

«Mais on ne devrait pas faire (de leur indemnisation) une simple question d'argent. Ces gens sont malades et nous devrons régler ce problème; une enquête nous permettrait de revoir entièrement ce dossier», a déclaré M. Gilmore.

Le président du comité des Communes sur la santé, le député Stan Wilbee, a admis hier qu'une enquête publique est «une recommandation possible» à faire au ministre de la Santé et du Bien-Être social, Benoit Bouchard.

Il souhaite auparavant convoquer à nouveau les responsables de la Croix-Rouge devant le comité. M. Wilbee dit avoir des «questions spécifiques» à poser, en particulier aux responsables des transfusions sanguines.

M. Wilbee s'interroge sur les délais survenus en 1985 et antérieurement alors que les risques de contamination du sida par transfusion sanguine étaient connus. En 1985, l'Australie et les États-Unis exigeaient un dépistage systématique du virus dans ses centres de transfusion sanguine. Le Canada n'implanta des tests de dépistage qu'à la fin de cette année-là.

Au cours des années 1980, plus de 1000 hémophiles ont été contaminés par le virus du sida, a indiqué hier la directrice de la Société canadienne d'hémophilie, Lindee David. Les hémophiles ont continuellement besoin de transfusions sanguines. La SCH demande depuis novembre dernier la tenue d'une «enquête publique indépendante pour que cette situation ne se répète pas».

Aux premières loges dans ce dossier, la Croix-Rouge devra donc comparaître à nouveau devant ce comité parlementaire en mars prochain. M. Wilbee ne veut surtout pas que la population croit que le gouvernement cherche à étouffer cette affaire.

SKF
GBC GENERAL BEARING SERVICE
Montréal 937-7423 · Laval 668-5330 · Saint-Léonard 328-0471
St-Laurent 744-2721 · Longueuil 679-2550 · Mtl-Est 254-6038
V1835196

A.Gold & Sons DEPUIS 1899
Un événement spécial
LE FAIT-SUR-MESURE, UN PLACEMENT SÛR
Exercez votre choix maintenant
à partir de seulement 599$



En conférence, au club, au bureau ou au concert, distinguez-vous des autres.
Dans cette période très compétitive où nous vivons, nous nous rendons compte à quel point il est important pour les hommes d'affaires et les professionnels d'avoir une tenue irréprochable.

Pour une tenue plus recherchée ou originale, notre confection sur mesure est la solution rêvée.
À tous les magasins A. Gold & Sons, vous choisissez non seulement le tissu et le style de coupe, mais également les détails, les revers et les boutons que vous préférez.

Venez nous voir maintenant à ce prix spécial à partir de 599$.
Nous vous taillerons un complet aussi personnel que votre signature.
Et... «Nous ne signons que des vêtements qui vous vont à la perfection©»

MAIL CHAMPLAIN BROSSARD • PROMENADES ST-BRUNO • CARREFOUR LAVAL
CENTRE ROCKLAND • LA PLACE VERTU • FAIRVIEW POINTE-CLAIRE
960, STE-CATHERINE O. • GALERIES D'ANJOU • ENTREPÔT 2050-2056, BLEURY
Cartes American Express, Visa, MasterCard, Diners, A. Gold & Sons
©1993



LES PLUS BELLES PEAUX DE MOUTON DU MONDE!
LE LUXE À BON PRIX
ACHETEZ LA MEILLEURE QUALITÉ et ÉCONOMISEZ DES CENTAINES DE $
Directement du fabricant
Pour s'habiller très chic et chaudement, le meilleur manteau d'hiver est en peau d'agneau espagnol merino double face et léger: un côté en suédé, l'autre en fourrure de mouton.
Ce manteau vous tiendra chaud sous les plus basses températures et peut se porter en toute occasion sans problème.
POUR HOMMES ET FEMMES • CONFECTION SUR MESURE • TAILLES RÉGULIÈRE ET PETITE
Robert Arnold DESIGN
OUVERT: Samedi 10h à 15h. Pour ce dimanche, FERMÉ.
En semaine: 12 h 30 à 17 h 30.
9250, av. du Parc (angle Chabanel)
Suite 450 Tél.: 387-5495

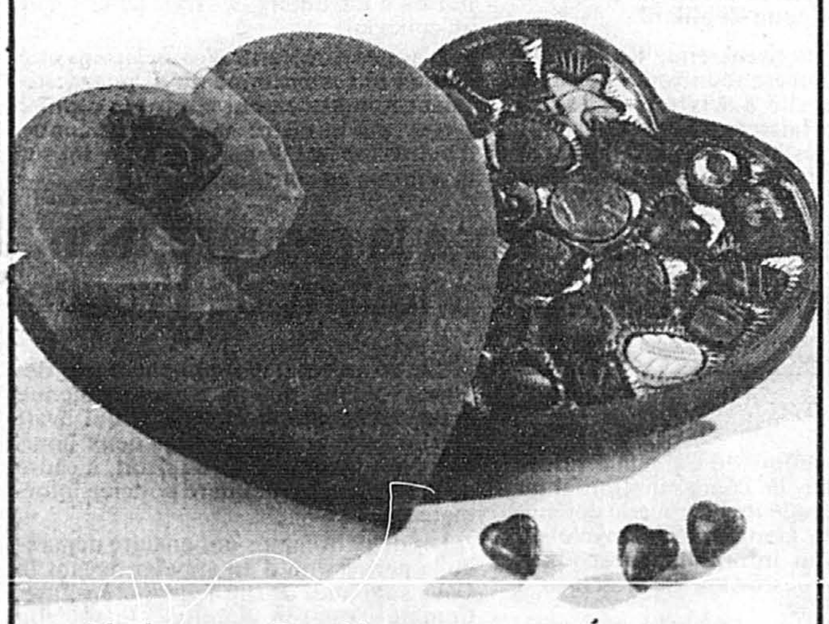
La plupart des gens croient qu'il n'y a qu'une façon d'aider le monde en développement. Nous en avons 26.



CODE
Pour plus de renseignements, téléphonez au 1-800-661-CODE

VENTE SPÉCIALE 3 JOURS
ROOTS
20% De Rabais Sur marchandise à prix régulier et marchandise en vente.
20% de rabais pour marchandise à prix régulier et marchandise en VENTE.
Roots
Dans les magasins participants • Feb. 12, 13, 14
20 ANS DE QUALITÉ

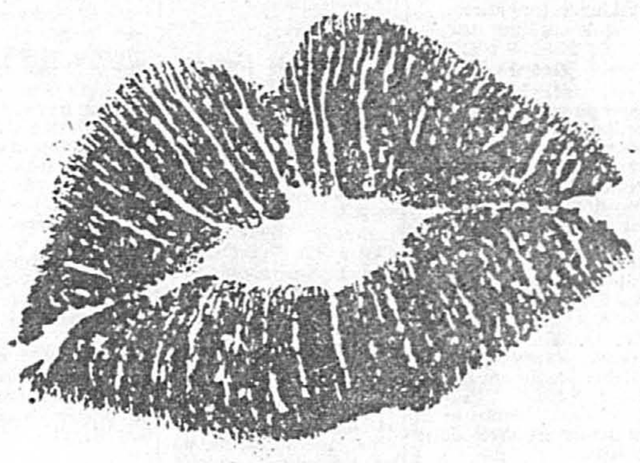
GODIVA
Chocolatier



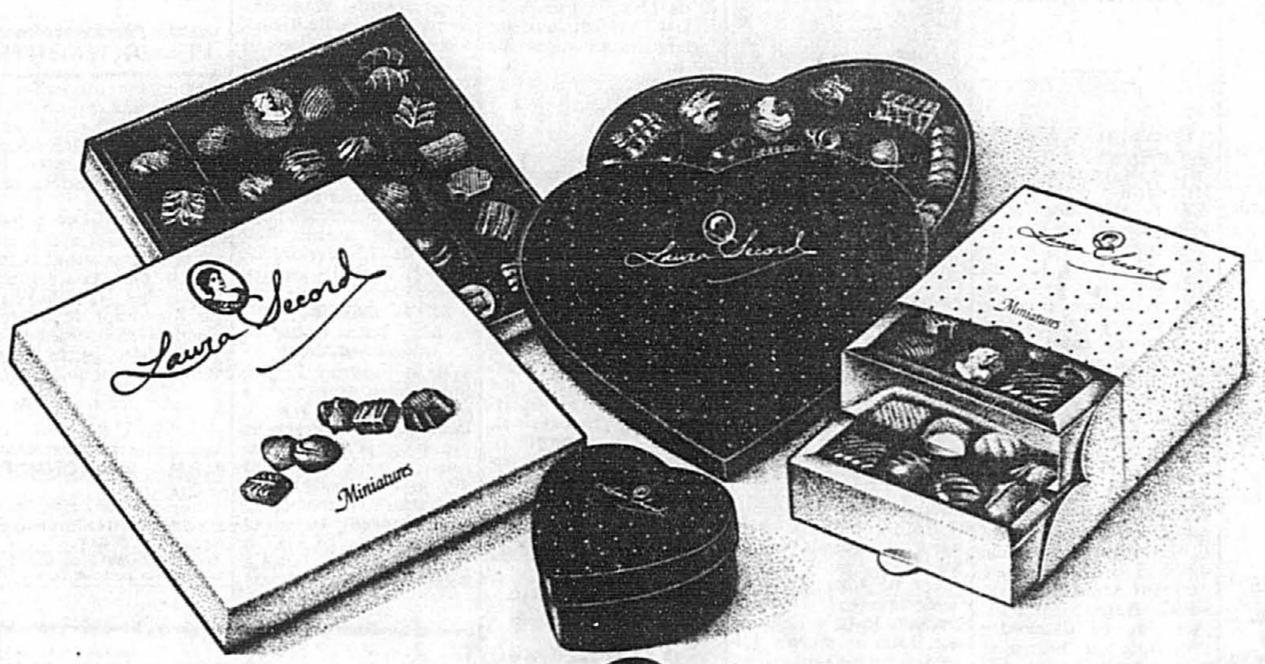
NE LAISSEZ PAS L'AMOUR VOUS ÉCHAPPER!
Cette année, pour la Saint-Valentin, il vous faut bien planifier cette année. Étant donné que le jour J est un dimanche, nous ne voulons pas que vous soyez pris au dépourvu. Venez donc chez Godiva dès aujourd'hui. Choisissez parmi un éventail de petites douceurs en chocolat qui vont droit au coeur. Ou appelez tout simplement le magasin le plus proche qui livrera quelque chose de si séduisant que Cupidon en palira d'envie.

GODIVA CHOCOLATIER, Rockland Centre, Ville Mont-Royal, 738-3766
OGILVY, 1307, rue Ste-Catherine Ouest, Montreal, 842-7711 (x 373)
Également offerts dans certains magasins spécialisés ou bons magasins à rayons.
©1993 Godiva et le Ballotin d'or sont des marques déposées.

Pour recevoir des



offrez des



GRATUIT
Laura Secord
IL N'Y A RIEN DE PLUS FRAIS.
GRATUIT
1 boîte de chocolats Miniatures Laura Secord (100 g) gratuite! (Valeur au détail: 4,50 $)
Présentez ce coupon dans une boutique Laura Secord et obtenez une boîte de chocolats Miniatures Laura Secord (100 g) avec tout achat de 15 $ ou plus.
Valable dans les boutiques Laura Secord seulement, jusqu'au 15 février 1993.
Limite d'un coupon par client, par visite. Offre valable jusqu'à épuisement des stocks. Ce coupon n'a aucune valeur en espèces et ne peut être cumulé à une autre offre de rabais.
GRATUIT
PLU #99718
Gratuit: 1 chocolat!
Présentez ce coupon dans une boutique Laura Secord et obtenez un chocolat gratuit. Offre valable jusqu'à épuisement des stocks. Limite d'un coupon par client. Les truffes ne sont pas comprises dans cette offre. Aucun achat requis.
Valable dans les boutiques Laura Secord seulement. Ce coupon n'a aucune valeur en espèces. Date limite: le 15 février 1993.
PLU #99717
GRATUIT

DÉCÈS, PRIÈRES, REMERCIEMENTS

INDEX DES DÉCÈS

-ALLARD-FORGET (Cécile) Ste-Elisabeth
-BEAUDRY (Odon) Longueuil
-BEAULIEU (ST-ANDRÉ) Jeannette
-BERNIER (Pierre) Montréal
-COTE (Yvette) Joliette
-DESCENT (SEGUIN) (Madeleine) Repentigny
-FAVREAU (Vianney) Montréal
-FILION (Roland) Montréal
-GAUDREAU (Maurice) L'Annonciation
-GUAY (Robert A.) Granby
-GUILBAULT (Flora) Laval
-LALONGE (Montréal
-LAMARRE (Berthe) Montréal
-MATTEAU (Angéline) Shawinigan
-MOQUIN (Jean) Laval
-NADEAU (André) Montréal
-PARSON (Stuart Stanley) St-Eustache
-PINTAL (Laurentia) Montréal
-PRIMEAU (Léo) (Léon)
-PROVOST (Marie-Marthe) Montréal
-PROVOST (Roland) Montréal
-SAVARD (Gilles) Montréal
-SHAAR (Théophile)
-SIROIS (Marc) Montréal
-TERRAULT (Charles) Montréal

ALLARD-FORGET (Cécile)
Au centre d'accueil de Ste-Elisabeth, le 11 février 1993, à l'âge de 92 ans, est décédée Mme veuve Hervé Allard, née Cécile Forget, demeurant à Ste-Elisabeth. La défunte laisse dans le deuil ses enfants: M. Mme Roger Marcil (Fernande), Joliette, Mme Fernand Poulette (Aurore), Ste-Elisabeth, M. Mme Marcel Allard (Claire Fréchette), Ste-Thècle, M. Mme Robert Roberge (Rita), Le Gardeur, M. Mme Gaston Laporte (Thérèse), Notre-Dame-de-Lourdes, M. Mme Alban Laporte (Jacqueline), Ste-Elisabeth, M. Mme Maurice Marcil (Carmen), St-Thomas, M. Mme Claude Allard (Marie-Paul Mathieu), Le Gardeur, M. Mme Jean-Jacques Forget (Marie-Paul), Notre-Dame-de-Lourdes, Mme Gérard Allard (Alice Boucher), Montréal, 51 petits-enfants, 69 arrière-petits-enfants, 2 arrière-arrière-petits-enfants, ses beaux-frères et belles soeurs: M. Mme Ovila Allard, Mme Léa Doucet, M. Mme Armand Allard, tous de Montréal, Mme Germaine Poulette, M. Rosarien Allard, M. Mme Marcel Marseille, Mme Alban Marseille, tous de Ste-Elisabeth, Mme Wilfrid Forget, de St-Liguori, Mme Gérard Forget, de St-Alexis, ainsi que de nombreux autres parents et amis. La dépouille mortelle est exposée vendredi, à 14 h, aux salons
Lemire & Dubé Inc.
2320, Principale
Ste-Elisabeth
Les funérailles auront lieu samedi, à 14 h, en l'église de Ste-Elisabeth. Inhumation au cimetière du même endroit. Direction funéraire:
Lemire & Dubé Inc.
Ste-Elisabeth

BEAUDRY (Odon)
À Longueuil, le 11 février 1993, à l'âge de 81 ans, est décédé M. Odon Beaudry. Il laisse son épouse Lucienne Trudel, ses enfants Marielle (Pierre Vachon), Lorraine (Marcel Ronzano) et Rachel (Lionel Piquette), ses petits-enfants Catherine, Isabelle, Jean-François, Julie et Geneviève, ainsi qu'un arrière petit-fils Louis Félix, sa soeur, Emma Ricard, plusieurs neveux et nièces, parents et amis. Exposé au complexe funéraire
Alfred Dallaire Inc.
2750 Marie-Victorin est
Longueuil
samedi à 11 h où une réunion de prières sera célébrée à 15 h en la chapelle. Des dons à la Société canadienne d'arthrite seraient appréciés.

BERNIER (Pierre)
À Montréal, le 3 février 1993, à l'âge de 43 ans, est décédé M. Pierre Bernier. Il laisse dans le deuil ses frères et sa soeur, Bernard, Serge, Michel, Hélène et leurs conjoints, son compagnon Stéphane ainsi que plusieurs autres parents et amis. Une réunion de prière aura lieu samedi le 13 février en la chapelle du complexe
Alfred Dallaire Inc.
2750 Marie-Victorin
Longueuil
à 13 h. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

REMERCIEMENTS

MELOCHE, Jean
Vous avez eu la délicatesse lors du décès de Jean Meloche, de nous témoigner par un geste personnel, soit par offrandes de messes, prières, carte, fleurs ou visite au salon, la part que vous preniez à notre peine. Cette tendresse nous a touchés. Veuillez considérer commme personnel nos plus sincères remerciements. Mme Aline Sigouin Meloche, Richard, Jacqueline et Pierre Meloche.

BEAULIEU (ST-ANDRÉ) (Jeannette)
Après une courte maladie, le 11 février 1993, à l'âge de 74 ans, est décédée Mme Jeannette St-André, épouse de feu Alphonse Beaulieu, mère bien-aimée de Carl (Anne), Anne, Roger (Kathy), chère grand-mère de Karen, Claire, Elisabeth, Phillippe, Michelle et Alex. Exposée à la résidence funéraire
Lakeshore Cardinal
560 bord du lac
Dorval
Les funérailles auront lieu samedi le 13 février à 11 h en l'église La Présentation de la Ste-Vierge, 665 de l'église, Dorval. Des dons à l'oeuvre de charité de votre choix seraient appréciés. Heures de visites vendredi de 14 à 17 h et de 19 à 21 h et samedi à compter de 9 h30.

COTE (Yvette)
À Joliette, le 10 février 1993, à l'âge de 80 ans, est décédée Yvette Auger, épouse en 1ères noces de feu Henri Barabé et en 2es noces de Léo Côté. Mère de Jeannine, Raymond, Claudette et de feu Gérard. Elle laisse dans le deuil sept petits et un arrière-petits-enfants, ses ses frères et soeurs, beaux frères et belles-soeurs, ainsi que parents et amis. Exposée au complexe funéraire
Urgel Bourgie Ltée
3955 Côte de Liesse
angle Ste-Croix
Ville St-Laurent
La liturgie de la parole aura lieu samedi le 13 février dans l'avant-midi à la chapelle du complexe. Pas de fleurs. Des offrandes de messes seraient appréciés. Heures de visites vendredi de 14 à 17 h et de 19 à 22 h.

DESCENT (SEGUIN) (Madeleine)
À Repentigny, le 10 février 1993, à l'âge de 57 ans, est décédée Mme Madeleine Séguin, épouse de Jean-Marie Descent. Outre son époux, elle laisse dans le deuil son fils Benoit, ses petits-enfants Brigitte et Alexandre, ses frères et soeurs, beaux-frères, belles-soeurs, neveux et nièces. Exposé vendredi le 12 février à 19 h. Les funérailles auront lieu samedi le 13 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc.
438 Notre-Dame
Repentigny
pour se rendre à l'église La Purification où le service sera célébré à 15 h. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Heures de visite vendredi de 19 à 22 h et samedi à partir de 13h.

Prière au St-Esprit
St-Esprit, toi qui éclaircis tout, qui illumines tous les chemins pour que je puisse atteindre mon idéal, toi qui me donnes le don divin de pardonner et oublier le mal qu'on me fait, et qui es avec moi dans tous les instants de ma vie, je veux pendant ce court dialogue te remercier pour tout et confirmer encore une fois que je ne veux pas me séparer de toi à jamais, même malgré n'importe quelle illusion matérielle. Je désire être avec toi dans la gloire éternelle. Merci de ta miséricorde envers moi et les miens. La personne devra dire cette prière pendant trois jours de suite. Après les trois jours, la grâce demandée sera obtenue, même si cela pourait paraitre difficile. Faire publier aussitôt que la grâce a été obtenue, sans dire la demande. R.N.P.

Des milliers de Canadiens attendent le don d'un organe qui pourrait leur sauver la vie. La Fondation canadienne du rein vous incite fortement à signer une carte de don d'organes.

RFAQ
Le Complexe funéraire
Saint-François-d'Assise
• Pré-arrangements • garderie
• salles d'exposition • salles de réception
• crémation • chapelle
• vaste stationnement • service international
• choix d'urnes et de cercueils
252-6700
Si nécessaire, nous pouvons desservir d'autres cimetières

FILION (Roland)
À Montréal, le 10 février 1993, à l'âge de 85 ans, est décédé M. Roland Filion, époux de Marie-Jeanne Trudel. Outre son épouse, il laisse dans le deuil ses filles Louise et Mireille, son petit-fils Maxence, ses frères Gilbert (Charlotte Gaulin), Germain (Yvette Limoge), ses soeurs Rolande (Eugène Lafond), Bérangère, ses beaux-frères, belles-soeurs, neveux et nièces. Les funérailles auront lieu samedi le 13 février . Le convoi funèbre partira du
Complexe Funéraire
St-François d'Assise
6700 Beaubien est
Montréal
(membre RFAQ)
à 13 h30 pour se rendre à l'église Ste-Marie-de-la-médaille-miraculeuse où le service sera célébré à 14 h. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Heures de visites vendredi de 14 à 17 h et de 19 à 22 h et samedi à compter de midi.

GAUDREAU (Maurice)
À l'Annonciation, le 11 février 1993, à l'âge de 68 ans, est décédé M. Maurice Gaudreau, époux de Yvette Richard. Outre son épouse, il laisse dans le deuil ses enfants: Jacques (Cécile Bastien), Michel (Micheline Lachambre), Raymond (Martine Allard), Sylvain (Linda Ouellet) et Martine, ses petits-enfants: Vincent, Simon, Francis, François, Annie, Philippe, Julien et Nicolas, ses soeurs: Pauline, Marguerite, Gilberte, Claire, et son frère Léon, ainsi que ses beaux-frères, belles-soeurs, parents et amis. Maurice Gaudreau a oeuvré au service des incendies de la Ville de Montréal durant trente ans. Il a pris sa retraite en 1976, il occupait alors le poste de chef de district. Il débuta alors une seconde carrière au Cégep de Rosemont qui dura dix ans. Exposé aux résidences funéraires
Maurice McNabb inc
34, rue Boileau nord
L'Annonciation
Les funérailles auront lieu samedi le 13 février à 11 heures en l'église paroissiale de Nomininguе. Heures de visites jeudi de 19 à 22 heures et vendredi de 14 à 17 heures et de 19 à 22 heures.

GUAY (Robert A.)
À Granby, le 11 février 1993, à l'âge de 84 ans, est décédé M. Robert A. Guay, ing. prof., époux de feu Georgette Bélanger-Guay. Demeurant à Ville du Lac Brome. Les funérailles auront lieu lundi le 15 février. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
J.A. LeSieur inc
60 boul. Pie IX
Granby
777-1414
pour se rendre à l'église St-Joseph, où le service sera célébré à 10 h 30. Inhumation au cimetière Notre-Dame-des-Neiges à Montréal. Heures de visite dimanche de 14 à 17 h et de 19 à 22 h. Ouverture lundi à 9 h.
Elle laisse dans le deuil ses fils: Robert (Monica Tedescki), Alain, son gendre Donald Pover (feu Nicole Guay), Denise (Robert Brunette); ses petits-enfants: Robert, Christian, Dominic et plusieurs membres de sa famille.

NECROLOGIE



FAVREAU (Vianney)
À Montréal, le 10 février 1993, à l'âge de 88 ans, est décédé M. Vianney Favreau époux de Thérèse (L'Espérance) Favreau. Outre son épouse, il laisse dans le deuil ses enfants: Michèle (Jacques Danserau), Colette (Robert Schiettekatte), Hélène épouse de feu (Rolf Schneider), Luc (Denyse Chrétien), Solange (Jean-Michel Paris), ses petits-enfants: Paul Danserau (Caroline Zanni), Bernard Danserau, Jean Schiettekatte (Carol Arès), Benoit et Chantal Schiettekatte (Alain Déom), Robert Schneider, Julie et Martin Favreau, Jean-François et Hélène Paris, arrière petits-enfants: Francesca et William Danserau, Natacha Schiettekatte. Les funérailles auront lieu vendredi le 12 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc.
1111 Laurier ouest
pour se rendre à l'église St-Léon, 4311 boul. de Maisonneuve ouest, à 14 h, et de là au cimetière Notre-Dame-des-Neiges. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. La dépouille sera exposée vendredi le 12 février, de 12 h 30 à 13 h 30. Des dons à la Fondation Dr. Maurice Bertrand ou Institut Recherche Clinique Montréal seraient appréciés.

SOCIÉTÉ POUR LES ENFANTS HANDICAPÉS DU QUÉBEC

GUILBAULT (Flora)
En République Dominicaine, le 10 février 1993, à l'âge de 67 ans, est décédée Flora Gagnon, épouse de Robert Guilbault, mère de Serge (Ginette Trudeau), Marcel (Sally Ann Wong) et René (Sandy MacLellan). Elle laisse également dans le deuil six petits-enfants, sa soeur, son frère, ses beaux-frères et belles-soeurs, parents et amis. Des dons à la Société canadienne du cancer seraient appréciés. Exposée aux salons
Urgel Bourgie Ltée
3517 ouest Lévesque
Chomedey, Laval
Les funérailles auront lieu lundi le 15 février à 10 h en l'église St-Norbert, 3155 boul. Cartier ouest, Chomedey et de là au cimetière Jardins Urgel Bourgie de Laval. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Heures de visites samedi de 19 à 22 h et dimanche de 14 à 17 h et de 19 à 22 h.

LALONGE (Marie-Jeanne)
À Longueuil, le 11 février 1993, à l'âge de 93 ans, est décédée Mme Marie-Jeanne Charest, épouse de feu Omer Lalongé. Elle laisse dans le deuil son fils: André (Lise), ses petits-enfants Lyne (Sylvain) et Stéphane, son arrière-petite-fille Karine, sa soeur Jeannette Duguay.

LAMARRE (Berthe)
À Montréal, le 11 février 1993, à l'âge de 94 ans, est décédée Berthe Sauvé, épouse de feu Léo-Médard Lamarre. Elle laisse dans le deuil sa fille Lise, sa petite-fille Marie, son frère Ferdinand, son beau-frère, ses belles-soeurs, ainsi que de nombreux neveux et nièces. Elle ne sera pas exposée. Les funérailles auront lieu samedi le 13 février à 10h en l'église de La Visitation et de là au cimetière de St-Télesphore. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. La famille recevra les condoléances à l'église à compter de 9 h 30.
Direction
Urgel Bourgie Ltée

MATTEAU Bélanger (Angéline)
Au Centre hospitalier régional de la Mauricie de Shawinigan-Sud, le 10 février 1993, à l'âge de 84 ans, est décédée Mme Angéline Bélanger, épouse de feu Walter Matteau, demeurant à Shawinigan. Elle laisse dans le deuil ses enfants: Gisèle (Joseph Bernardi) Ville Mont-Royal, Marcel (Pierrette Bourassa), Ville Mont-Royal, Claire (André Ranger) d'Ottawa; ses petits-enfants: David et Alan Bernardi, Anne-Marie, Véronique, Phlippe et Rachel Matteau, Marc et Renée Cunningham; ses frères et soeurs: Léo de Shawinigan, Donat (Rolande Bélanger) Shawinigang, Lucie (Rita Gélinas) Shawinigan, Claire (feu Urgel Lafrenière) Shawinigan, Antoinette (Albert Deschesnes) Shawinigan-Sud, Yvonne (Jacques Auger) Grand-Mère, feu Jeanne (Lionel Hubert) Shawinigan; sa belle-soeur Marie-Rose Matteau (feu Adam St-Onge) Grand-Mère, ains ique plusieurs neveux et nièces, cousins, cousines et amis(es). Exposée au salon
Oscar St-Ours Ltée
2203 av. Champlain
Shawinigan
Les funérailles auront lieu samedi le 13 février à 11 h en l'église St-Marc de Shawinigan. L'inhumation des cendres aura lieu au cimetière St-Michel de Shawinigan-Sud à une date ultérieure. Heures de visites vendredi de 14 à 17 h et de 19 à 22 h, samedi jour des funérailles à compter de 10 h.

MOQUIN (Jean)
À Laval, le 9 février 1993, à l'âge de 70 ans, est décédé M. Jean Moquin, retraité de *La Presse*, des suites d'une longue maladie. Il laisse dans le deuil son épouse Annette Labbé; ses enfants: Michel (Doris), Daniel (Danielle), Mario; ses petits-enfants: Eric, Patrick, Mélissa, ainsi que ses frères: Laurent (Georgette), Denis (Madeleine), Gérard (Jeannette), Louis-Paul (Manon), ses soeurs Jeannine, Thérèse (Jean-Louis), Marielle (Marcel) et de nombreux amis. Sera exposé samedi le 13 février 1993 de 14 à 20 h au salon
Alfred Dallaire Inc.
2159 St-Martin Est
Laval
Prière de ne pas envoyer de fleurs, des dons à la Société canadienne du cancer seraient appréciés.

NADEAU (André)
À Montréal, le 30 janvier 1993, à l'âge de 29 ans, est décédé André Nadeau, natif de Québec, il laisse dans le deuil sa mère Marie-Paule Labrecque, son père Rock Nadeau et de nombreux amis. Victime du sida, André a été fort courageux et très optimiste jusqu'à la fin. Esther, Benoit, Dawn, John, Michel et Michael perdent un grand rayon de soleil. Des dons à la Fondation Larry-Michel Demers, 605 rue Guy app 7, Montréal H3J 1T2 seraient acceptés.
Les funérailles auront lieu à 11 h samedi le 13 février à l'église St-David, rue Desjardins à Lévis.

PARSONS (Stuart Stanley)
A St-Eustache, le 11 février 1993, est décédé après une longue maladie, Stuart Stanley Parsons, époux de Anne-Marie. Il laisse ses enfants: Paméla, Susan, Eric (Jo-Ann), Christopher, Nancy et Valérie, sa petite-fille Stacey, ainsi qu'un frère Bruce, également plusieurs neveux et nièces et de nombreux amis. Exposé aux salons
Guay inc
146 St-Louis
St-Eustache
Une réunion de prières au salon samedi le 13 février à 13 h en présence de la famille et amis. Heures de visites vendredi de 14 à17 h et de 19 à 21 h, samedi ouvert à compter de 12 h.

PINTAL (Laurentia)
À Montréal, le 11 février 1993, à l'âge de 86 ans, est décédée Mlle Laurentia Pintal, fille de feu Louis Pintal et de feu Anna Daneau. Elle laisse dans le deuil ses neveux et nièces ainsi que plusieurs autres parents et amis. Les funérailles auront lieu samedi le 13 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc.
4504 Ste-Catherine est
pour se rendre à l'église du Très Saint-Nom-de-Jésus où le service sera célébré à 9 h, et de là au cimetière St-Thomas de Pierreville. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Heures de visites: vendredi de 14 à 17 h et de 19 à 22 h, samedi dès 8 h.

PRIMEAU (Léo) (Léon)
Au centre de santé St-Henri, le 11 février 1993, à l'âge de 97 ans, est décédé M. Léo (Léon) Primeau, époux de feu Aldéa Leblanc. Il laisse dans le deuil ses enfants Léo (Hermance), Jeannette (Émile), Mariette (feu Santo), Marie-Ange (feu Ernest), Yvon (Mariette), ses petits-enfants et arrière petits-enfants, sa belle soeur Albertine, neveux et nièces. Exposée aux salons
Urgel Bourgie Ltée
4505 Notre-Dame ouest
Les funérailles auront lieu lundi le 15 février à 14 h en l'église St-Zotique et de là au cimetière Notre-Dame-des-Neiges. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Heures de visites samedi et dimanche de 14 à 17 h et de 19 à 22 h.

PROVOST (Roland)
À Montréal, le 11 février 1993, à l'âge de 71 ans, est décédé M. Roland Provost, époux de feu Florence Latouche. Lui survivent sa mère Lauretте, son frère Roger, sa soeur Renée (J. Claude Delisle) ainsi que parents et amis. Roland avait exprimé sa volonté de ne pas exposé. Les funérailles auront lieu samedi le 13 courant à 10 h en l'église St-Fabien (coin Repentigny et de Renty) où l a famille recevra les condoléances à compter de 9 h 30. Plus tard les cendres iront rejoindre celles de Florence au terrain de la famille Rossi au cimetière Notre-Dame-des-Neiges.

PROVOST (Marie-Marthe)
A l'hôpital Notre-Dame-de-la-Merci, le 10 février 1993, à l'âge de 59 ans, est décédée Marie-Marthe Bennett, épouse de Georges Provost. Outre son époux, elle laisse dans le deuil ses enfants Christine (Pierre Blanchard), Elise (Denis Meunier), Vincent (Nathalie Viens), son petit-fils Maxime, sa mère Cécile Bennett, ses beaux-frères, belles-soeurs, neveux et nièces. S.V.P. pas de fleurs des dons à la Fondation St-Michel ou au Centre hospitalier Notre-Dame-de-la-Merci, soins palliatifs seraient appréciés. Les funérailles auront lieu lundi le 15 février. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire inc
6200 boul. Léger
Montréal-Nord
pour se rendre à l'église Ste-Colette, où le service sera célébré à 10 h et de là au cimetière Repos St-François d'Assise. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Heures de visites vendredi, samedi et dimanche de 14 à 17 h et de 19 à 22 h, lundi à 8 h.

SAVARD (Gilles)
À Montréal, le 8 février 1993, à l'âge de 26 ans, est décédé Gilles Savard, fils unique de Maurice Savard et de Gabrielle Forcier. Exposé aux salons
Urgel Bourgie Ltée
4848 Papineau
Montréal
Les funérailles auront lieu samedi le 13 février 93 à 11 h en l'église St-Stanislas et de là au cimetière Notre-Dame-des-Neiges. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Heures des visites: vendredi de 14 à 17h et de 19 h à 22h, samedi dès 9 h 30.

SHAAR (Théophile)
Lundi le 8 février 1993, suite à une longue maladie à l'âge de 80 ans, est décédé M. Théophile Shaar, époux bien-aimé de Stéphanie. Outre son épouse, il laisse dans le deuil sa fille Maria (Lars), ses soeurs et frères: Yvette, Joe et Jeannette, beaux-frères et belles-soeurs: John, Eileen et Nabeeha, ainsi que plusieurs neveux et nièces. Exposé au salon funéraire
Armstrong
1640 Côte Vertu
(ouest de Décarie)
Ville St-Laurent
Les funérailles auront lieu vendredi le 12 février à 14 h en l'église Transfiguration of Our Lord (angle Dudemaine et Filion) et de là au cimetière St-Thomas d'Aquin à Hudson. Au lieu de fleurs des dons à la Société canadienne du cancer (5151 boul. de L'Assomption, Montréal Québec H1T 4A9) seraient appréciés.

SIROIS (Marc)
À Montréal, le 10 février 1993, à l'âge de 29 ans, est décédé M. Marc Sirois, fils de Jeannette Balthazar et de Joseph A. Sirois. Outre son père et sa mère, il laisse dans le deuil ses frères Louis (Chantal Myre), André (Jacinthe Jobin) son ami André Lafrance, ses amis Jean-François et Catherine, son neveu Laurent, ses nièces Eliane et Maude, oncles et tantes, cousins et cousines. Exposé vendredi le 12 février de 19 à 22 h au
Complexe funéraire
Alfred Dallaire Inc.
2159 boul. St-Martin est
Duvernay, Laval.
Les funérailles auront lieu samedi le 13 février à 13 h en l'église St-Gilles, coin Léger et Meunier, Pont-Viau, Laval. Inhumation au cimetière Notre-Dame-des-Neiges. Samedi salon ouvert de 11h à 12 h 15. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

TERRAULT (Charles)
À Montréal, le 10 février 1993, à l'âge de 92 ans, est décédé M. Charles Terrault, époux de feu Adrienne Laporte. Il laisse dans le deuil ses enfants: Guy (Fleurette Robert), Bernard (Carmen Campeau), Micheline (Jacques Lamy), Ghislaine (Jean-Claude Dulude), Réal (Colette de Laplante), ses petits-enfants et arrière petits-enfants, ses frères et soeurs, beaux-frères et belles-soeurs ainsi que de nombreux parents et amis. Une liturgie de la parole sera célébrée samedi le 13 février à 13 h en la chapelle du
Complexe funéraire
St-François d'Assise
6700 Beaubien est
(membre RFAQ)
Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Heures de visites vendredi le 12 février de 14 à 17 h et de 19 à 22 h et samedi à compter de 11 h.

REMERCIEMENTS

Remerciements au Sacré-Coeur pour faveur obtenue. Que le Sacré-Coeur de Jésus soit loué, adoré et glorifié, à travers le monde pour les siècles. Amen.
Dites cette prière 6 fois par jour pendant 9 jours et vos prières seront exaucées même si cela semble impossible. N'oubliez pas de remercier le Sacré-Coeur avec promesse de publication, quand la faveur sera obtenue. L.S.L.

995 REMERCIEMENTS

REMERCIEMENTS au Sacré-Coeur pour faveur obtenue. I.R.
REMERCIEMENTS au St-Esprit pour faveur obtenue. D.B.

Association Canadienne de l'Ataxie de Friedreich
FONDATION CLAUDE ST-JEAN
C.P. 3725 SUCCURSALE B
MONTRÉAL, QUÉBEC
H3B 3L7

Un nouveau médicament pour le traitement de la schizophrénie

CAROLE THIBAUDEAU

■ Les médecins disposent maintenant d'un outil de plus pour traiter la schizophrénie: un médicament nommé risperidone, le premier d'une nouvelle famille chimique, et qui réduit considérablement les symptômes de cette maladie mentale complexe.

La schizophrénie est causée par un déséquilibre de la chimie du cerveau, plus fréquent chez les 15-30 ans. Au moins une personne sur 100 en sera atteinte au cours de sa vie; 250 000 Canadiens en souffrent. C'est une affection éprouvante pour le patient et pour ses proches.

On soigne la schizophrénie par une psychothérapie de soutien et des neuroleptiques, médicaments qui atténuent les hallucinations, le délire et les opérations irrationnelles de la pensée, sans toutefois agir sur l'indifférence au monde extérieur et le repliement sur soi de ces patients.

De plus, les neuroleptiques utilisés pour traiter la schizophrénie provoquent des effets secondaires très désagréables: à long terme ils entraînent de la dyskinésie (mouvements involontaires de la face) et des effets parkinsoniens (raideur musculaire).

Le grand avantage du risperidone, c'est son efficacité, autant sur les symptômes dits «actifs» (hallucinations, délire) que sur les symptômes affectifs, efficacité alliée à une diminution des effets secondaires indésirables (nettement moins de mouvements involontaires du visage).

C'est ce que les chercheurs ont constaté au cours d'une étude publiée il y a un an dans une revue spécialisée assez prestigieuse: *The Journal of Clinical Psychopharmacology*. Cette étude a été menée dans six centres canadiens, avec la participation de 135 schizophrènes, pendant huit semaines de traitement. Leur maladie avait été diagnostiquée depuis deux ans.

«Si on obtient de bons résultats avec une petite dose de neuroleptique conventionnel, peut-être n'est-il pas nécessaire de changer la médication, affirme le docteur Guy Chouinard, de l'hôpital Allan Memorial et aussi attaché à l'hôpital L.-H. Lafontaine. Mais chez les patients de l'étude, le risperidone s'est révélé considérablement supérieur pour contrer les symptômes avec un minimum d'effets secondaires.»

Dans certains cas où le patient ne répondait pas aux neuroleptiques conventionnels, le rispéridone a même donné des résultats spectaculaires.

Ce fut le cas pour une des patientes du docteur Chouinard, hospitalisée depuis 1973, et qui n'avait connu, toutes ces 20 années, qu'une accalmie de 11 mois en foyer spécialisé. Sous l'effet du nouveau médicament, elle a enfin pu quitter les murs de Louis-H. Lafontaine, assez autonome pour entretenir un logement et faire ses repas.

Le docteur Chouinard cite l'autre cas d'une femme ingénieure qui, avec le risperidone, a repris goût à ses activités d'avant la maladie.

«Le retour au travail cependant, n'est pas évident lorsqu'on est absent du marché depuis 20 ans. Peut-être doit-on l'attribuer davantage à notre système de réinsertion dans la société qu'à l'insuffisance de notre médicament.»
Un espoir tangible pour les schizophrènes: le risperidone, un médicament nettement supérieur à ceux utilisés jusqu'à maintenant.

Jeune skieur grièvement blessé

Presse Canadienne
LAC BEAUPORT

■ Un jeune skieur d'une quinzaine d'années a été gravement blessé, hier, en faisant une chute lors d'une descente à la station Le Relais, au Lac Beauport, au nord de Québec.

Yannick Roy, de Sainte-Marie-de-Beauce, aurait manqué un virage pour aller s'écraser contre un poteau et la clôture à neige en bordure de la piste numéro 13.

Il a été conduit à l'hôpital de l'Enfant-Jésus où il a été admis en salle d'opération. Aux dernières nouvelles, en début de soirée, il s'y trouvait toujours.

Yannick Roy faisait partie d'un groupe de 210 élèves de la polyvalente Benoit-Vachon, de Sainte-Marie-de-Beauce, qui s'étaient rendus au centre de ski dans le cadre d'une activité parascolaire.

D'après le guide des pistes du centre de ski Le Relais, la piste 13 est identifiée par un double losange, ce qui signifie qu'il s'agit d'une descente dont la difficulté est jugée «extrême».

Une seule autre piste, sur les 24 que compte la station, présente ce niveau de difficulté.

Les trois derniers accusés de la saisie de Casey cités à leur procès

■ Le juge Louis Carrier a cité à leur procès hier les trois derniers accusés dans l'affaire de la plus importante saisie de drogue à être jamais réalisée au Québec.

L'enquête préliminaire de ces trois individus a pris fin mardi devant le juge Carrier, de la Cour du Québec, au palais de justice de Shawinigan, et le magistrat avait reporté sa décision. Lors de la reprise de l'audience qui a duré une dizaine de minutes, le juge Carrier a dit que son rôle était de déterminer s'il y avait matière à procès. Il a donc jugé que oui.

Me Richard Perras, avocat de James Morgan, a maintenu son option d'avoir un procès devant un juge seul. Il devrait en connaitre la date le 4 mars.

Pour ce qui est des deux autres, Christian Deschênes et Antonio Sforza, ils auront un procès devant un juge et un jury; la date sera fixée à l'ouverture des assises le 24 mars. Pendant ce temps, Sforza demeure en liberté sous cautionnement.

Dans une dizaine de jours, Me Perras s'adressera à la Cour supérieure dans le but d'obtenir un cautionnement pour Morgan, arrêté par la Gendarmerie royale du Canada, dans un laboratoire clandestin à Laval.

Pour ce qui est de Deschênes, il est certain qu'il demeurera incarcéré puisqu'au moment de son arrestation il était en liberté conditionnelle après avoir été condamné dans une affaire de drogue.

Rappelons que les trois Colombiens et leur pilote d'avion arrêtés à Casey, en Haute-Mauricie, avaient reconnu leur culpabilité à l'ouverture de l'enquête préliminaire. Ils avaient immédiatement été condamnés à la prison.

Les cégépiens entendent s'opposer vivement au ticket modérateur

■ Les cégépiens entendent mobiliser pour manifester leur opposition au projet du ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science d'imposer un ticket modérateur aux étudiants qui auront accumulé plus de cinq échecs.

Déjà hier, les étudiants du collège André-Laurendeau, réunis en assemblée générale, ont donné aux dirigeants de leur association le mandat de déclencher une grève au moment jugé opportun pour protester contre le projet du ministre, Lucienne Robillard.

Au cours du week-end, les associations d'étudiants se réuniront pour décider de la marche à suivre dans le dossier. «On ne laissera pas passer ça», a déclaré Hugues Tremblay, de l'Association nationale des étudiants du Québec.

Les frais imposés dans le cadre du projet étudié par le ministre Robillard seraient de 45$ ou 75$ pour un cours d'une durée d'une session. Cette mesure toucherait environ 7000 étudiants, soit près de cinq p. cent de la population collégiale, et ferait économiser plus de six millions au gouvernement.

Selon Serge Charlebois, du Mouvement étudiant du Québec, les cégépiens doivent combattre le projet de Mme Robillard car il s'agit d'une «manière sournoise» d'introduire des frais de scolarité au collégial.

D'autres dirigeants d'associations étudiantes ont mentionné qu'ils manifesteraient non seulement contre le dernier projet du ministre mais aussi contre d'autres aspects de son projet de loi sur la réforme au collégial.

La Cour suprême refuse la requête d'un ex-agent de la GRC trafiquant de drogue

Presse Canadienne
OTTAWA

■ La Cour suprême du Canada a refusé de réexaminer la condamnation d'un ancien haut gradé de l'escouade des stupéfiants de la Gendarmerie royale du Canada et d'un informateur, reconnus coupables de possession de haschish à des fins de trafic.

L'ex-agent Paul Sauvé et Gerald Hiscock, ancien préposé aux guichets d'une ligne aérienne, ont été arrêtés à Montréal et accusés en 1980 à la suite d'une enquête au cours de laquelle la police a notamment pratiqué l'écoute électronique, sur autorisation d'un juge.

Les deux hommes ont été condamnés en 1985 à l'issue d'un procès qui s'est déroulé en secret pour protéger l'identité des informateurs.

M. Sauvé, qui fut le troisième plus haut gradé de l'escouade des stupéfiants de la GRC à Montréal, avait été condamné à cinq ans de prison, et Hiscock, à deux ans.

La Cour d'appel du Québec devait maintenir les condamnations en mars 1992, en rejetant l'argument de la défense voulant que la preuve obtenue grâce à l'écoute électronique qui avait servi à faire condamner les deux hommes était inadmissible en droit, à cause de la relation particulière policier-informateur.

Les deux hommes ont ensuite demandé la permission d'en appeler devant la Cour suprême, ce qui leur a été refusé. Comme c'est son habitude lorsqu'elle rend une décision négative, la Cour suprême n'a pas précisé les motifs de son refus.

Lors d'une perquisition effectuée au domicile de Sauvé, à Montréal, en 1980, les policiers ont trouvé 78 000$ en argent comptant dans une boîte dissimulée sous le plancher de la cave. La fouille de l'appartement de Hiscock devait permettre de saisir plusieurs kilos de haschish et environ 200 000$. Une soixantaine de kilos supplémentaires de haschish devaient être retrouvés dans une automobile louée par Hiscock.

Selon la GRC, les deux hommes avaient mis la main sur une cargaison de drogue destinée à une organisation criminelle.

Attentats contre des Canadiens en Floride

Chronologie des agressions récentes, dont ont été victimes des Canadiens en Floride.



1. 29 déc.
Marc Nadeau de Ste-Thérèse, Qué., abattu par un voleur à **Lake Worth.**

2. 13 janv.
Ralph Passero de Fort Erie, Ont., tué lors d'une présumée tentative de vol à **Sunny Isles.**

3. 3 fév.
Marie et Michelle Messier de Sillery, Qué., battues et volées à **Fort Lauderdale** par des agresseurs qui ont pris la fuite dans leur voiture.

4. Feb. 10
Eugène Chénier de Gatineau, Qué. a reçu une balle lorsque quatre jeunes ont essayé de le voler, lui et sa femme Lise, à **Fort Myers.**

(PC)

Le Québécois atteint par un coup de feu se remet à Fort Myers

La police arrête quatre adolescents de 16 ans relativement à l'agression

MARC-ANDRÉ BEAUDIN
collaboration spéciale

FORT MYERS, Floride

■ Grâce au signalement fourni par un témoin, la police de Fort Myers a arrêté hier matin quatre jeunes gens dans le cadre de l'agression perpétrée la veille contre un Québécois.

La victime, Eugène Chénier, 50 ans, de Gatineau, dans l'Outaouais, a été atteinte dans le bas du dos par un balle de petit calibre tirée par l'un des agresseurs. M. Chénier tentait alors de se porter au secours de son épouse, Lise, assaillie par quatre individus qui tentaient de lui voler son sac à main.

Le sac ne contenait, soit dit en passant, que la somme de 2,06 $...

Le couple venait de sortir d'un magasin où il avait acheté une bouteille d'alcool pour offrir à des amis, lorsque Mme Chénier, qui attendait que son mari, déjà monté à bord de leur fourgonnette, déverrouille sa portière, a été assaillie. M. Chénier s'est immédiatement glissé sur le siège du passager pour porter secours à sa femme, et c'est alors que l'un des agresseurs a ouvert le feu, l'atteignant dans le dos. Transporté immédiatement à l'hôpital, il a été opéré un peu plus tard, et son état est considéré comme satisfaisant.

Mme Chénier a passé la journée d'hier au chevet de son mari et s'est dit confiante qu'il se rétablisse rapidement.

«Quant à moi, je suis encore toute secouée par cette aventure, a-t-elle déclaré. Ce n'est pas une expérience dont on se remet en une journée.»

C'est le cinquième hiver que le couple Chénier passe en Floride, mais son premier dans la région de Fort Myers. Il avait auparavant séjourné à Hollywood, sur la côte atlantique.

Les quatre suspects, tous âgés de 16 ans, ont été écroués au Centre de détention juvénile de Fort Myers en attendant leur comparution sous des accusations de tentative de meurtre et vol à main armée.

La police va tenter de les faire traduire devant un tribunal pour adultes, a indiqué hier le directeur de la police de Fort Myers, Donna Hensen.

En vertu de la législation en vigueur en Floride, ils seraient alors passibles de l'emprisonnement à vie, tandis que s'ils comparaissent devant un tribunal pour jeunes délinquants, ils pourraient s'en tirer à bon compte.

Cette agression a fait l'objet de la une de tous les journaux à Fort Myers, une ville de 45000 habitants située dans le sud-ouest de l'État.

M. Chénier est le troisième visiteur à être attaqué en deux mois dans cette localité. La police recherche toujours l'individu qui y a volé et tué un touriste allemand le 8 décembre dernier. Un autre touriste, italien celui-là, a été volé le 27 décembre, et un suspect a été arrêté.

Le 29 décembre, Marc Nadeau, de Sainte-Thérèse, a été abattu au cours d'un vol survenu à Lake Worth, près de Fort Lauderdale. Son père avait été blessé dans ce même attentat.

Ralph Passero, un Ontarien, a été tué le 13 janvier dans les îles Sunny. Enfin, une mère et sa fille, Marie et Michelle Messier, de Sillery, ont été battues et volées le 3 février à Fort Lauderdale. Les assaillants ont pris la fuite dans la voiture de leurs victimes.



PHOTO MARC-ANDRE BEAUDIN, *collaboration spéciale*

Scène de famille: Lise et Eugène Chénier avec de jeunes membres de leur famille, à Noël 1991.

AVIS LÉGAUX - APPELS D'OFFRES - SOUMISSIONS - ENCANS

Société québécoise d'assainissement des eaux

Travaux dans les villes de Trois-Rivières et de Cap-de-la-Madeleine
Comtés de Trois-Rivières et de Champlain
Appel d'offres no: 0148-30-20-41-39

Travaux de modifications et d'ajouts à deux postes de pompage existants dans les spécialités suivantes : mécanique, électricité et métaux ouvrés

DOCUMENTS DISPONIBLES: SQAE, Service gestion des contrats, 1019, boulevard René-Lévesque Ouest (Québec) G1S 1V2 Tél.: (418) 683-1328.

PRIX: 50,00$ (taxes incluses) non remboursable, par chèque visé ou mandat payable à la Société.

De plus, pour cet appel d'offres, les soumissionnaires devront prendre connaissance du "Cahier des clauses générales d'appel d'offres, Société québécoise d'assainissement des eaux", publié par Les Publications du Québec (édition 1989). Ce cahier fait partie intégrante du document d'appel d'offres.

LIEUX DE CONSULTATION: Hôtel de ville de Cap-de-la-Madeleine; Ass. de la construction de Montréal et de Québec; ACRGTQ de Québec et de Montréal; Ass. de la construction de Québec, Région de la Mauricie-Bois-Francs; Société à Montréal et à Québec.

OUVERTURE DES SOUMISSIONS: Hôtel de ville de Cap-de-la-Madeleine: a/s M. Maurice Thellend, greffier, 10, rue de l'Hôtel de Ville, Case Postale 220, Cap-de-la-Madeleine (Québec) G8T 7W4. Le: jeudi 04 mars 1993 à 14H00.

GARANTIE DE SOUMISSION:.....MONTANT: 7 000,00$

FORME: Chèque visé tiré sur une institution bancaire faisant affaires au Québec ou un cautionnement de soumission.

RENSEIGNEMENTS: Madame Sylvie Rodrigue - Tél.: (418) 683-1328.

Seules les personnes, sociétés et compagnies, ayant leur principale place d'affaires au Québec, qui détiennent une licence appropriée en vertu de la Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction et qui ont obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société sont admises à soumissionner.

La Société ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Marc Pinsonnault, L.L.B., B.Sc.
Directeur, gestion des contrats

P 12-02-93

Appel d'offres

Ville de Montréal

Service de l'approvisionnement et des immeubles

Des soumissions seront reçues, avant 14 heures à la date ci-après énoncée, au Service du greffe de la Ville de Montréal, 275, rue Notre-Dame Est, Bureau 15, Montréal H2Y 1C6, pour la fourniture de :

No d'appel d'offres :
93-2013

Description :
Services de traitement du courrier (taxes et contraventions) et d'opérations bancaires

Date d'ouverture :
1er mars 1993

Toutes les conditions de cet appel d'offres sont contenues dans les documents qui sont disponibles pour examen et qui peuvent être obtenus contre un paiement de 50 $ non remboursable, en s'adressant, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, au Service de l'approvisionnement et des immeubles, 9515, rue Saint-Hubert, Montréal H2M 1Z4, à compter du 15 février 1993.

Ce paiement doit être présenté en argent comptant ou sous forme de chèque visé, mandat bancaire ou de poste établi à l'ordre du directeur du Service des finances de la Ville de Montréal.

Pour être considérée, toute soumission devra être présentée sur les formulaires spécialement préparés à ces fins dans une enveloppe clairement identifiée fournie par la Ville à cet effet.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement, dans le hall d'honneur de l'hôtel de ville, immédiatement après l'expiration du délai pour leur présentation.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Informations : **872-1000**

Hôtel de Ville
Montréal, le 18 février 1993

Le greffier de la Ville,
Léon Laberge

V1901437

Régie des télécommunications du Québec
DOSSIER R.T. 93-001

CANAL de Télé Enseignement

CANAL (Corporation pour l'avancement de nouvelles applications des langages), dont le siège social est situé au 1001, rue Sherbrooke Est, bureau 1840 à Montréal,

Requérante

AVIS D'AUDIENCE PUBLIQUE

Le Canal de Télé-enseignement (CANAL) vient de déposer devant la Régie des télécommunications une requête pour faire déclarer éducative l'ensemble de la programmation qu'elle diffuse au cours de la présente année, sur son réseau de télé-enseignement.

Toute personne intéressée à consulter cette requête, peut s'adresser à:

Monsieur Vincent Foster
Directeur général
Canal de Télé-enseignement
1001, rue Sherbrooke Est, bureau 1840
(C.P. 5250, succursale C)
Montréal (Québec)
H2X 3M4
Tél.: (514) 527-3684
Téléc.: (514) 525-7763

ou à

Monsieur Jean-Guy Paquet
Secrétaire
Régie des télécommunications
3175, chemin des Quatre-Bourgeois
Bureau 301
Sainte-Foy (Québec)
G1W 2K7
Tél.: 1-800-667-3443 (sans frais)

Toute personne qui désire intervenir au soutien ou à l'encontre de cette requête doit faire parvenir à la Régie des télécommunications au plus tard le 12 mars 1993, référant au numéro de dossier R.T. 93-001, un écrit concernant les motifs et les conclusions de son intervention.

Une audience publique se tiendra le 24 mars 1993 à 10 h à Montréal, au 505, rue Sherbrooke Est, 6e étage, dans les locaux de la Commission des Transports et se poursuivra le lendemain, si nécessaire. Toute personne désirant être entendue à cette audience est priée d'en informer la Régie lors de la transmission de son intervention.

V1805748

AVIS LÉGAUX APPEL D'OFFRES SOUMISSIONS - ENCANS

Saint-Laurent
VILLE DE SAINT-LAURENT

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS
APPEL D'OFFRES PUBLICS
Projet numéro TP 93-08

Des soumissions, sous pli scellé, seront reçues au Greffe de la Ville de Saint-Laurent, à l'Hôtel de ville (777, boulevard Laurentien, Saint-Laurent, Québec H4M 2M7) jusqu'au lundi, 22 février 1993, avant 10 heures, pour l'exécution des travaux d'élagage d'arbres à divers endroits dans la Ville.

Les formulaires et conditions de soumission, ainsi que les cahiers des charges pourront être obtenus au bureau de la Direction générale, situé au premier étage de l'Hôtel de ville, durant les heures de bureau, moyennant un dépôt non remboursable de trente dollars (30 $) (incluant toutes les taxes applicables), en argent ou par chèque visé, payable à la Ville de Saint-Laurent, à partir du vendredi, 12 février 1993, à 10 heures.

Les soumissions seront ouvertes publiquement à la salle du Conseil de l'Hôtel de ville, le lundi, 22 février 1993, à 10 heures.

Le Conseil de Ville de Saint-Laurent n'est pas tenu d'accepter la plus basse ni aucune des soumissions présentées.

Saint-Laurent, 12 février 1993

Pierre Lebeau,
Directeur général

VILLE DE SAINT-LAURENT
777, boulevard Laurentien
SAINT-LAURENT (Québec)
H4M 2M7

V1900572

AVIS est, par les présentes donné, conformément à l'article 1571D du Code civil du Bas-Canada, qu'un acte signé sous seing privé le 24 mars 1992 constatant la cession et le transport à C. ERIC B. McCONACHIE de toutes les dettes et créances actuelles et futures dues à LES SERVICES DE PLANIFICATION EN AVIATION (A.P.S.) LTÉE, dont la place d'affaires se situe dans la division d'enregistrement de Montréal, a été enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Montréal le 1er avril 1992 sous le numéro 4487766.

Ce 8 février 1993.
BRUCE D. McCONACHIE

V1900459

Suite des Avis légaux, Appels d'offres, Soumissions et Encans en pages C 11

LE CONCOURS
«LE TRANSPORT EN COMMUN, TOUT LE MONDE Y GAGNE!»

Depuis près d'un an, la STCUM ne cesse d'améliorer son réseau pour augmenter votre confort, réduire votre temps de déplacement et faire en sorte que vous y gagniez à utiliser le transport en commun. Vous aimeriez être doublement gagnant? Participez sans plus tarder au concours « Le transport en commun, tout le monde y gagne! ». Répondez correctement à la question du jour et, qui sait, vous serez peut-être l'un des heureux gagnants dont le nom sera dévoilé quotidiennement au cours de l'émission du matin « Bonjour Montréal » animée par Paul Houde sur les ondes de CKAC. Et ce n'est pas tout! Vous pourriez aussi gagner le même prix à l'occasion du deuxième tirage de la journée. Pour y participer, vous n'avez qu'à répondre à la question humoristique du jour posée dans le cadre de l'émission du retour « Centre-ville », à la station Cité rock détente. **Bonne chance!**

À GAGNER DEUX FOIS PAR JOUR, DU LUNDI AU VENDREDI : UNE CAM POUR TROIS MOIS ET UN CERTIFICAT-CADEAU DE 200 $!

De nombreux partenaires, tous accessibles par le transport en commun, s'associent à la STCUM pour vous offrir des prix drôlement alléchants. Du lundi au vendredi, entre le 18 janvier et le 19 février 1993, vous pouvez ainsi participer à deux tirages quotidiens et courir la chance de gagner une CAM pour une durée de trois mois, d'une valeur de 129 $, et un certificat-cadeau, d'une valeur de 200 $, échangeable chez les marchands participants de l'artère ou du centre commercial cités sur les ondes. Vous désirez gagner davantage? Inscrivez votre numéro de CAM sur votre bulletin de participation, et la valeur de votre certificat-cadeau sera doublée.

GROS LOT D'UNE VALEUR DE PLUS DE 10 000 $*
ET 10 CAM VALIDES POUR UNE ANNÉE, TIRÉS À LA FIN DU CONCOURS PARMI TOUS LES PARTICIPANTS!

l'Avenue du MONT ROYAL

N'oubliez pas que la façon la plus simple de vous rendre sur l'avenue du Mont-Royal, c'est de prendre le métro jusqu'à la station Mont-Royal ainsi que les autobus 97, 11 ou 14, ou les autobus 10 ou 45, de la station de métro Papineau.

La Presse · CITE 107,3 FM ROCK · DÉTENTE · CKAC 73 AM

CAPSULE DU JOUR

LES TRAINS DE BANLIEUE VOUS DÉPOSENT AU COEUR DU CENTRE-VILLE!

Vous habitez dans les axes Montréal - Deux-Montagnes ou Montréal - Rigaud et vous travaillez au centre-ville? Montez à bord des trains de banlieue! Vous pourrez ainsi voyager en toute sécurité et en tout confort vers votre lieu de travail. La ligne de train Montréal - Rigaud effectue un arrêt à la station de métro Vendôme et termine son parcours à la gare Windsor, située à la station de métro Bonaventure. La ligne de train Montréal - Deux-Montagnes se rend jusqu'à la gare Centrale, localisée également à la station Bonaventure. Les stations Vendôme et Bonaventure sont des gares intermodales; vous pouvez donc y effectuer des correspondances rapides et faciles avec le métro et le train. Les trains de banlieue : drôlement pratiques!

PLUS DE 50 PRIX À GAGNER, D'UNE VALEUR TOTALE DE PLUS DE 25 000 $!

QUESTION DU JOUR

Quel est le nom de la ligne de train qui passe par la station de métro Vendôme?

☐ Montréal - Rigaud ☐ Montréal - Deux-Montagnes ☐ Montréal - Rive-Sud

BULLETIN DE PARTICIPATION

Remplir en écrivant lisiblement.

Nom
Adresse
Ville ☐ Janvier ☐ Février
Code postal
Âge
Nº de CAM (bur.)
Nº de téléphone (rés.)

Le présent bulletin de participation dûment rempli doit parvenir à l'adresse mentionnée ci-dessous avant 17 h le 18 février 1993. Les fac-similés reproduits à la main sont également acceptés. Pour être déclaré gagnant d'un prix, vous devez répondre à la question d'habileté suivante : 56 + 2 X 3 - 37 + 8 = ____
Pour obtenir copie du règlement, écrivez à l'adresse suivante en incluant une enveloppe-réponse affranchie

CONCOURS « LE TRANSPORT EN COMMUN, TOUT LE MONDE Y GAGNE! »
C.P. 709, Tour de la Bourse
Montréal (Québec)
H4Z 1J9

C'EST INTELLIGENT ! STCUM

PRENDRE L'AUTOBUS ET LE MÉTRO...

INSCRIVEZ VOTRE NUMÉRO DE CAM, ET LA VALEUR DE VOTRE CERTIFICAT-CADEAU PASSERA DE 200 $ À 400 $!

* Le grand prix sera constitué de certificats-cadeaux d'une valeur de 10 000 $, échangeables chez les marchands participants des artères ou des centres commerciaux associés à la promotion, et d'une CAM gratuite pour une année, d'une valeur de plus de 500 $.

ACTUALITÉ

TEXTES ET RECHERCHE MICHELLE PROVOST

Semaine du 31 janvier au 7 février 1993

La Presse PÈS 6-12

Des banques d'empreintes digitales

■ Savez-vous que chaque personne a des empreintes digitales différentes? La journaliste Carole Thibaudeau a expliqué comment les policiers de la Sûreté du Québec pourront dorénavant utiliser l'informatique pour enregistrer et reconnaître les empreintes de milliers de personnes.

Cette banque informatisée servira à comparer deux sortes d'empreintes: celles recueillies sur les lieux d'un crime par exemple et celles des présumés criminels. La Gendarmerie Royale, qui utilise déjà ce système, a pu retrouver l'auteur d'un meurtre 18 ans après le crime. Cette découverte aurait été impossible à faire avec des moyens traditionnels d'identification des empreintes.

Les spécialistes et les techniciens de la police ont donc un meilleur outil pour travailler. Ils classent les empreintes digitales en dix modèles qu'ils appellent des «patrons». Ces patrons portent des noms qui décrivent les mouvements des lignes, les dimensions et les formes des empreintes. Chaque empreinte peut avoir une centaine de caractéristiques! Le Collège Canadien de la police donne même des cours en dactyloscopie.

● Trempez vos bouts de doigts dans l'encre, la gouache ou tout autre substance colorée et appuyez-les sur du papier. Comparez vos résultats...

Des grillons rôtis pour collation?

■ Peut-être préférez-vous des chenilles déshydratées ou des chrysalides de vers à soie marinées? Non? Alors, des sauterelles croquantes? Que vous êtes difficiles! Pour vous, il y a des biscuits aux larves de ténébrions et des fourmis enrobées de chocolat...

Le programme de dégustation de l'Insectarium de Montréal offre un menu très varié et il attire beaucoup de familles. Le public est enchanté de l'expérience scientifique et culturelle. Quant au plaisir gastronomique, il semble que les meilleurs convives soient les tout jeunes enfants de un an ou deux. Marjolaine Giroux, employée de l'Insectarium, dit que les réactions des enfants plus âgés et celles des adultes sont à peu près semblables. On goûte, mais les papilles gustatives et le cerveau ne s'accordent pas toujours. On hésite, c'est bon, mais...

Pour ceux qui s'intéressent aux insectes sans vouloir nécessairement les goûter, l'Insectarium propose aux écoles un guide entomologique rempli d'expériences et de renseignements sur leur cycle de vie, leur habitat et leurs moeurs. Il y a aussi une boîte des découvertes qui peut être louée. Pour renseignements: 872-0663.

● Quelles sont vos expériences gastronomiques les plus inhabituelles?

Bravo Josée!

■ Josée Chouinard, jeune Lavalloise de 23 ans, a gagné le championnat canadien de patinage artistique. Les juges lui ont accordé d'excellentes notes pour sa technique, son assurance et sa grâce. Le public a été envoûté par sa performance et son magnifique sourire.



Un des grands atouts de Josée, c'est de transmettre son amour du patinage. Elle se prépare pour les Championnats mondiaux qui auront lieu à Prague en mars prochain. Bravo Josée et bonne chance à l'équipe canadienne.

Manifestation contre la réforme de l'assurance-chômage

DOSSIER

Il y a longtemps qu'on n'avait pas vu une si grosse manifestation politique à Montréal. Plusieurs dizaines de milliers de personnes ont marché dans les rues par une température de -30° C.

Ces personnes manifestaient contre les changements que veut faire le gouvernement fédéral à la loi sur l'assurance-chômage. C'est le ministre de l'Emploi et de l'Immigration du Canada, Bernard Valcourt, qui propose de changer certaines règles de la loi. Il veut éviter les abus. Il dit qu'il faut empêcher certains groupes de personnes de frauder le système. Tout l'argent devrait servir à ceux qui en ont vraiment besoin, argumente-t-il.

Tout le monde semble d'accord avec cette idée d'éliminer la fraude. Mais les manifestants refusent les moyens que le ministre Valcourt veut prendre pour éviter les abus et la tricherie.

Des Québécois inquiets

Les manifestants ont donné un message clair, d'inquiétude et de colère, au gouvernement. Le contexte économique est difficile et la fin de la récession n'est pas encore très évidente... Les gens sont très inquiets et ils craignent que la situation économique empire.

De plus, les élections s'en viennent et chaque groupe veut exprimer clairement ses positions politiques.

Les enjeux de la bataille

Comme les médias disent souvent, «le débat public est ouvert». La «bataille de chiffres» est commencée sur les meilleures façons de faire.

Comment l'assurance-chômage peut-elle être juste envers tout le monde? Comment éviter la fraude? Comment faire pour que le climat de travail entre les employés et les patrons reste bon? Comment faire pour que tout cela coûte le moins cher possible aux payeurs de taxes? Et surtout... comment faire pour réduire le chômage?

C'est une affaire à suivre.



PHOTO LUC SIMON PERRAULT, *La Presse*

Entre 40 000 et 45 000 personnes ont manifesté dans les rues de Montréal contre le projet de loi C-105, qui vise à réformer l'assurance-chômage au Canada.

À propos des chiffres...

■ **L'utilisation des chiffres est un phénomène vraiment intéressant dans l'actualité. Par exemple, ici, les chiffres qui concernent la foule de manifestants peuvent varier selon les personnes qui les utilisent. Ceux qui sont contre la proposition du ministre ont tendance à augmenter le nombre des manifestants présents... Ceux qui ne souhaitent pas d'opposition, disent qu'il y avait moins de 10 000 personnes...**

■ **Saviez-vous qu'il existe des «compteurs professionnels de foules»? Moi, je ne le savais pas. Voici une méthode dont on m'a parlé pour évaluer le nombre de marcheurs dans une manifestation. Premièrement, il faut installer une personne à un bon point d'observation, un balcon par exemple. 2e) Elle doit compter combien de personnes il y a en moyenne par rangée. 3e) Elle doit compter combien de rangées de personnes passent à la minute. 4e) Elle doit ensuite multiplier par le nombre de minutes que dure le défilé. Évidemment, les résultats sont toujours approximatifs. Mais, ce qui est certain, c'est que la «personne compteuse» a dû porter sa tuque et ses mitaines dimanche dernier parce qu'à -25° C, avec le vent, plus l'humidité, moins le soleil... il devait bien faire -32° C! Encore des chiffres caméléons!**

■ **Quelle méthode pourriez-vous utiliser pour évaluer le nombre de personnes qu'il y a sur la photo ci-haut?**

Le tabac, la loi et les moins de 18 ans

■ Actuellement, personne n'a le droit de vendre des cigarettes aux enfants de moins de 16 ans. Le gouvernement fédéral veut étendre cette interdiction à tous les jeunes de 18 ans et moins. L'objectif, c'est de rendre encore plus difficile l'accès aux cigarettes. Les amendes pour les vendeurs sont actuellement de 10$ à 100$ et elles ne leur font donc pas très peur. Le gouvernement veut hausser les amendes: elles pourront aller jusqu'à 50 000 $. Mais comme pour toutes les lois ou les règlements, il faut être capable de les faire respecter sinon les lois sont réduites à de beaux principes non appliqués. Mais qui fera respecter cette loi?

Les agents de police disent qu'il sera très difficile de faire respecter la loi. Il faudrait beaucoup d'agents pour surveiller tous les dépanneurs et cela coûterait très cher. Du côté des vendeurs, on dit qu'il faudrait demander des cartes d'identité pour que les jeunes prouvent leur âge. Mais ils disent qu'il sera difficile d'éliminer la tricherie des fausses cartes. D'autres ont suggéré la délation et la dénonciation, mais cette pratique crée facilement des abus et des injustices.

Plusieurs personnes pensent aussi que le gouvernement devrait d'abord s'occuper du problème de la contrebande de cigarettes qui est très grave, comme on l'a vu la semaine dernière. Enfin, encore une fois, convaincre les jeunes de ne pas commencer à fumer paraît l'une des solutions les plus efficaces. Autrement dit, chaque jeune aurait une grande responsabilité dans ce défi d'éducation.

● Pensez-vous que cette loi touche beaucoup de jeunes de moins de 18 ans qui ont déjà commencé à fumer?

● Pensez-vous que les jeunes sont capables de relever ce défi?

● Pensez-vous qu'il peut être utile d'avoir une loi, même si on sait qu'il sera difficile ou même impossible de la faire appliquer?

DEVINETTES

■ Nous cherchons le nom d'un poisson très connu au Québec. Il est très important pour l'économie de certaines communautés et il est très apprécié des gourmets.

1) Actuellement, le projet hydroélectrique SM3 de la rivière Ste-Marguerite, au nord de Sept-Îles, provoque des inquiétudes par rapport à la protection du milieu de vie de ce poisson.

2) Les Montagnais et plusieurs groupes d'écologistes, de pêcheurs et de citoyens veulent être certains que le barrage prévu ne nuira pas à l'habitat du poisson de la rivière Moisie.

3) Ce poisson a la particularité de quitter la mer et d'aller pondre ses oeufs dans les rivières. Il peut peser jusqu'à 15 kilogrammes.

Si vous n'avez pas encore trouvé, pensez que ce poisson a donné son nom à une couleur pastel...

Le saumon atlantique géant.

BIZARRE

Des parents sévèrement punis...

■ À Zurich, en Suisse, les autorités scolaires ont décidé de punir les parents qui retiraient leurs enfants des classes pour les emmener en vacances.

Ces parents, qui «encouragent l'école buissonnière», devront payer des amendes pouvant aller jusqu'à 2000$.

Évidemment, plusieurs parents sont contre cette punition qui pourrait les ruiner. Ils vont contester ce nouveau règlement. Qu'en pensez-vous?

LE MOT DE LA FIN



N'oubliez pas la Saint-Valentin!

■ N'oubliez pas vos envois de baisers, de caresses et de cartes. Et pensez-y, parfois, un petit geste d'attention fait autant d'effet qu'une grande déclaration d'amour.

Si vous connaissez des adolescents et adolescentes, dites-leur que vous les aimez. Plusieurs d'entre eux ont dit à la télévision qu'ils souhaitaient plus de manifestations d'amour. Profitez-en pour prendre le goût de la communication.

N'oubliez pas de signer vos tendres messages. Si vous voulez rester énigmatique, utilisez votre empreinte digitale. Si vous voulez être encore plus secret, pourquoi ne pas utiliser l'empreinte de l'un de vos doigts de pied... Mais attention à l'opération d'encrage!

Bons baisers de *La Presse*.

